

1936

- 7 -

I 6

1937

Armée.

MM.

BARRIER.
 Robert BELMONT.
 Paul BENAZET.
 de BERNY.
 René BESNARD.
 BOIVIN-CHAMPEAUX.
 CAMBOULIVES.
 Bertrand CARRÈRE.
 CENCELME.
 Pierre CHAUMIÉ.
~~HENRY GÉRON.~~
 CONNEVOT.
 DANIEL-VINCENT.
 FAUSÈRE.
 GOIRAND.
 Comte d'HARCOURT.
 Général HIRSCHAUER.
 Jean JACQUY.

MM. Lénery

de LA GRANDIÈRE.
 LE MOIGNIC.
 Comte de LEUSSE.
 LOUBAT.
 MAUGER.
 Charles MEUNIER.
 MIREAUX.
 Achille NAUDIN.
 NEYRET.
 Paul PELISSE.
 J. P. RAMBAUD.
 Charles REIBEL.
 RILLART de VERNEUIL.
 ROLLAND. *Roy*
 SAVIGNOL.
 SÈNÈS.
 Jean TAURINES.
 WENDEL.

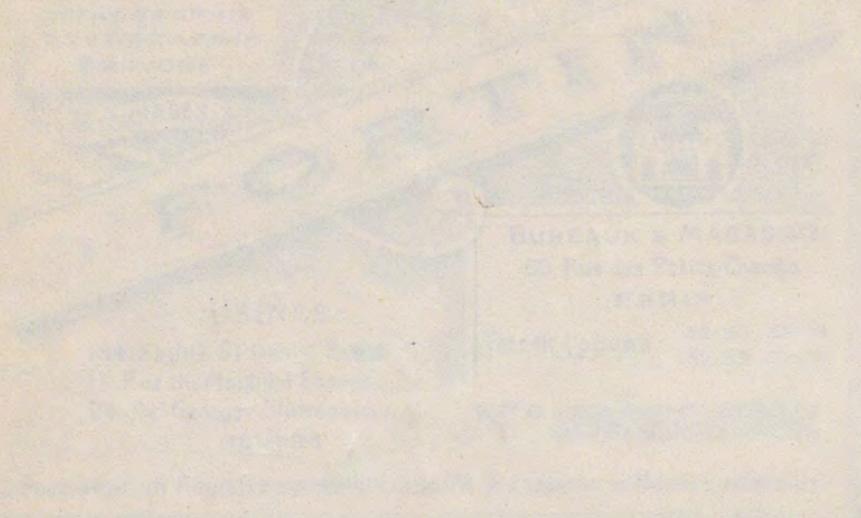
137

MM.

Auray
 BARRIER.
 Robert BELMONT.
 Paul BENAZET.
 René BESNARD.
 CAMBOULIVES.
 Bertrand CARRÈRE.
~~CENCELME~~
 Pierre CHAUMIÉ.
 CONNEVOT.
 DANIEL-VINCENT.
 DÉPIERRE.
 Jean FARRY.
 GOIRAND.
 Comte d'HARCOURT.
 Général HIRSCHAUER.
 Jean JACQUY.
 Marquis de JUIGNÉ.
 de LA GRANDIÈRE.

MM.

LÉNERY.
 LE MOIGNIC.
 Comte de LEUSSE.
 LOUBAT.
 MAUGER.
 Charles MEUNIER.
 MIREAUX.
 Achille NAUDIN.
 NEYRET.
 Paul PELISSE.
 J. P. RAMBAUD.
 Charles REIBEL.
 RILLART de VERNEUIL.
 ROLLAND.
 Eugène ROY.
 SAVIGNOL.
 Jean TAURINES. *Essais Roussel*
 Guy de WENDEL.



1

Séance du 5 Février 1936

Présents : M. M. le Général Hirschauer, Loubat, C^{te} de Lussan, René Besnard, de la Grandière, Le Moignon, Cenacme, Savignol, Taurines, Barbier, Boivin-Champeaux, Mireaux, Neyret, C^{te} d'Harcourt, Iclon, Daniel-Vincent, Rambaud, Jacquy, Maudin, Binagot, Bertrand Carrère, Charles Mennier, Léris, Goussard, Rolland, Chauviné.

Présidence de M. le Général Hirschauer, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Élection du bureau pour
1936.

M. le Président déclare que la Commission s'est réunie pour l'élection de son bureau et demande s'il y a des candidats à la Présidence.

M. René Besnard. Un certain nombre de nos collègues avaient pensé que je pouvais poser ma candidature à la Présidence de la Commission de l'Armée. Je savais, par ailleurs, que cela répondait au désir de notre regretté Président, M. le Général Messimy. Enfin, en qualité de ^{via} Président, j'ai exercé depuis trois mois la Présidence effective de la Commission. Dès 1907, je faisais partie de la Commission de l'Armée de la Chambre; en 1914, j'étais rapporteur du budget de la guerre; en 1915, sous-secrétaire d'Etat à l'aviation; en 1916, sous-secrétaire d'Etat à la guerre avec Lyautey, puis avec Painlevé; en 1918, membre du Comité d'organisation de la Défense de Paris. Depuis mon entrée au Sénat, j'ai toujours appartenu à la Commission de l'Armée, à part l'époque de mon ambassade à Rome; je me suis toujours efforcé de participer assidûment à ses travaux.

Cependant, je ne serais pas candidat à la Présidence, parce que Daniel-Vincent l'est. Notre collègue et ami représente un département frontière, il a joué un rôle très actif dans l'organisation de la défense de notre frontière du nord. D'autre part, j'entretiens avec lui des relations d'amitié depuis 30 ans - lorsqu'en 1915, j'ai quitté le sous-secrétariat de l'aviation, Daniel-

Vincent voulut bien rendre hommage aux efforts que j'avais faits pour la défense aérienne de Verdun. J'ai éprouvé dans ma vie assez d'amertume pour goûter la douceur de l'amitié. (Appl^s). N'ayant que la passion de la défense nationale, je pense que je la servirai aussi bien dans le rang qu'à la tête de la Commission. (T. B.).

M. le Général Hirschauer. Nous avons tous été émus des sentiments que notre collègue vient d'exprimer à l'égard de M. Daniel-Vincent; nous l'en remercions. Je demande s'il y a un autre candidat à la Présidence.

M. Daniel-Vincent. Je remercie M. René Besnard des paroles qu'il vient de prononcer. Il m'a honoré et s'est honoré lui-même en évoquant des souvenirs qui nous sont également chers. Il a bien voulu rappeler ce que j'ai fait pour la défense nationale. J'appartiens depuis 25 ans au Parlement, j'ai combattu dans le rang pendant la guerre, j'ai ^{eu} succédé à René Besnard au Sous-Secrétariat de l'aéronautique. A cette époque, j'ai eu l'occasion de travailler avec M. le Général Hirschauer, que je me plais à saluer ici. Après la guerre, à la Commission de l'Armée, nous avons tous travaillé d'un même cœur à la défense de nos frontières. Sans parler à l'égard de l'Etat-major l'indépendance indispensable au contrôle parlementaire, nous avons fait le nécessaire pour assurer la défense du pays. Pour la mise en œuvre de nos moyens militaires, pour le perfectionnement de notre technique, nous continuerons l'œuvre commencée. (appl^s).

Il est procédé à l'élection de bureau pour 1936.

Sont élus, à l'unanimité:

Président: M. Daniel-Vincent.

Vice-présidents: M. M. René Besnard et le Général Hirschauer.

Secrétaires: M. M. Pélissier et le Comte d'Harcourt.

M. Daniel Vincent prend la présidence.

M. le Président. J'exprime à mes collègues mes plus sincères remerciements. Les hommes qui m'ont précédé à cette place me traient mon devoir. Grâce à votre appui, nous continuerons à travailler dans l'intérêt de notre pays. Nous soumettons une Commission technique; nous avons le devoir de veiller à la préparation des instruments nécessaires à la Défense nationale - En ce moment surtout, elle doit être l'objet constant de nos pensées et de nos efforts. Organisation technique de l'Armée, préparation militaire de la jeunesse, tels doivent être nos objectifs immédiats. Nous avons déjà marqué aux différents Ministres de la Guerre notre désir de voir les meilleurs moyens techniques mis à la disposition des chefs de l'Armée, vers qui va toute notre confiance. C'est pour moi un grand honneur de présider et de diriger nos débats: nous aurons ^{notamment} à examiner des projets touchant au recrutement et à l'organisation du haut commandement en temps de guerre. Je vous propose de faire, au cours de notre prochaine séance, un tour d'horizon de toutes les questions qui sont actuellement en instance devant la Commission. (appl.)

Désignations de rapporteurs

M. le Général Hirschauer est désigné comme rapporteur du projet de loi tendant à adapter le statut militaire à la période dite des "armées creuses."

M. Taurins est nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'attribution du fécule -

M. Bénezet est nommé rapporteur du projet de loi portant organisation du corps des sous-officiers du service de l'artillerie métropolitaine -

Etat sanitaire de l'Armée

M. Rambaud. La sous-commission chargée de l'étude de l'état sanitaire de l'Armée a déjà abouti à des résultats intéressants: une instruction a été envoyée aux corps de troupe en vue des mesures d'hygiène à suivre, notamment pendant les

périodes d'épidémies. Une autre question a retenu notre attention : celle de la date de l'incorporation. On a constaté, en effet, que les soldats incorporés longtemps avant le 1^{er} Janvier étaient moins atteints par les épidémies que ceux incorporés ^{plus} récemment. Je demande que cette question de l'incorporation soit mise à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

M. Bénazet. Il est de notre devoir d'être attentifs à ce qui se passe dans les pays étrangers. A Londres, la Chambre des Communes vient de décider de prendre des mesures pour renforcer l'armée métropolitaine. Il conviendrait que nous demandions à M. le Ministre de la Guerre quel concours nous pourrions éventuellement apporter à un pays voisin et allié.

M. le Président. Je propose à la Commission de se réunir mercredi prochain pour l'examen des projets en cours. Nous pourrions alors décider s'il convient d'entendre le ministre de la Guerre. D'autre part, l'état sanitaire de l'Armée mérite de retenir particulièrement notre attention, et je demande à M. Rambaud de bien vouloir nous faire mercredi un bref exposé de la question.

La séance est levée à 15 heures.

Séance du 12 Février 1936.

Présents: m.m. Daniel-Vincent, Gal Hirschauer, Taurins, Loubat, Mireaux, Henry Chéron, de La Grandière, J.P. Rambaud, C^{te} d'Harcourt, Belmont, Jacquy, Chaumie, René Besnard, Neyret, Senès, Achille Naudin, de Seruy, Savignol, Le Moignon.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures -

Communication
du Président

M. le Président. J'ai rendu visite, après mon élection à la Présidence, à m. le Gal Maurin, ministre de la Guerre, au chef d'état-major et au Maréchal Pétain. Le ministre s'est mis à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements nécessaires: il a été entendu qu'un questionnaire lui serait adressé. m. le Général Gamelin m'a présenté ses adjoints, m.m. le Gal Georges et le Gal Colson. J'ai abordé avec lui les questions suivantes: 1) logement des officiers dans les garnisons de l'Est - 2) Tanks: notre visite à Satory nous a montré que les tanks étaient techniquement au point: un problème reste à résoudre, celui de l'étanchéité. Il faut, d'autre part, pousser les tanks dans la voie de la grande fabrication; les tanks actuellement en service seraient utilisés aux colonies et dans les pays alliés - 3) artillerie - nous avons à mettre au point notre artillerie de campagne - 4) Défense de la frontière du nord. Le chef d'E.M. a remercié en ma personne la Commission de l'Armée de son action sur ce point: il m'a assuré que l'œuvre de défense de nos usines et de nos bassins houilliers serait poursuivie.

Le Maréchal Pétain s'est montré particulièrement attaché à l'organisation du haut commandement en temps de guerre. La Commission aura à s'occuper de ce problème ^{d'ordre} à la fois politique et militaire. Le Maréchal Pétain n'est pas partisan de la désignation d'un Commandant en chef de le temps de paix. Il existe un légitimité de la Défense nationale qui donne satisfaction. Le ^{haut} Commandement étant l'autorité suprême, il est urgent de l'organiser, sinon, il y aura "un

di-
que 1
(40

elle

inter

lini

pas

es

trou en l'air."

La Commission aura encore d'autres questions à examiner, notamment la mobilisation ^{civile} ~~industrielle~~ et la préparation militaire,

m. Henry Chéron. Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur les points suivants :

D'abord, il faut que nous soyons fixés sur l'état de notre préparation à la défense nationale -

En second lieu, la mobilisation civile existe-t-elle autrement que sur le papier ?

Enfin, depuis 50 ans, la loi de recrutement ont prescrit la préparation militaire de la jeunesse - Les bureaux du Ministère de la Guerre n'ont pas manifesté une extrême bonne volonté pour la faire aboutir. nous n'avons pas fait notre devoir sur ce point, alors que les allemands ont formé leur jeunesse et préparé leurs cadres -

m. le Général Hirschauer. Certaines questions me paraissent particulièrement urgentes :

1/ D'abord les casernements de garnisons frontières. nos fortifications sont une belle œuvre. mais les ouvrages souterrains que nous avons construits ne peuvent être d'un usage courant : il faut loger la garnison en dehors de fort. Actuellement, certaines garnisons sont très éloignées des ouvrages : il est indispensable de construire des locaux à proximité immédiate de ces derniers. Les habitations doivent être convenables ; il faut encore doter les ouvrages de moyens de communication, organiser des écoles pour les enfants des occupants. Ces questions sont d'une haute importance pour le recrutement de personnel.

2/ Préparation militaire : elle n'a pas été organisée à cause des difficultés qu'elle a rencontrées dans les campagnes - Or les récentes convocations de réservistes ont démontré que les hommes ne savaient plus marcher. Il faut donc prévoir un entraînement physique de la jeunesse -

3/ Défense de la frontière de nord. Sur ce point, il y a encore

quelque chose à faire. Certaines régions peuvent être inondées. Il ne faut pas croire que les Belges soient opposés à l'organisation de notre position.

M. le Président. Je propose d'établir un programme de travail en classant les questions selon leur degré d'urgence.

M. de La Grandière. Une question doit attirer tout particulièrement notre attention : c'est celle de la fabrication industrielle des chars de combat. Il y aurait lieu de l'inscrire à l'ordre du jour.

M. René Bernard. Il y a deux questions que je considère comme essentielles : la fabrication des tanks - et la préparation militaire.

M. Henry Chéron. La question de la défense passive est également très importante.

M. le Cte d'Harcourt. J'attire l'attention de la Commission sur la question des routes. Il y aurait lieu de la mettre en rapport, à ce sujet, avec la Commission des Travaux Publics.

M. le Président. Un questionnaire sera adressé au Ministre sur les différents points que la Commission désire examiner. Je propose de commencer par la question de l'armement.

Il en est ainsi décidé.

Rapport de M. le G^{al} Hirschauer sur le projet de loi tendant à adapter le statut militaire à la période des "années creuses".

M. le G^{al} Hirschauer donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à adapter le statut militaire à la période dite des "années creuses".

Il signale, notamment, les inconvénients qui résulteraient, pour les élèves des grands écoles, de la création du grade d'aspirant.

M. le Président. La Commission partage votre point de vue. Il y a des économies fâcheuses. Mais puisque nous ne pouvons renvoyer le projet à la Chambre, nous vous demandons de le dire dans votre rapport.

M. Jacquy. Je crois, pour ma part, qu'un élève des grands écoles ne perdrait rien à prendre contact avec les sous-officiers.

M. le G^{al} Hirschauer conclut à l'adoption du projet de loi, vu les circonstances, et malgré les observations que soulèvent

di-
que 1
(40

elle

inter

lini

pas

es

Certains articles -

le rapport est adopté.

M. le Président. Le temps nous manquant aujourd'hui, nous remettons à la prochaine séance la communication de M. Rambaut sur l'état sanitaire de l'armée. Nous établirons d'autre part le questionnaire sur l'armement à adresser au Ministre.

La séance est levée à 16 heures 30.

Séance du 19 Février 1936.

Présents : m. m. Daniel-Vincent, Taurius, Henry Chéron, Achille Naudin, Chaumié, Mireaux, de Leon, Rolland, de la Grandière, Loubat, C^{te} d'Harcourt, Jacquy, de Berry, Rambaud, Davignol, Le moignic.

Président m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à quinze heures.

Questionnaire relatif à l'armement.

M. le Président. Le Commandant Poincignon, de l'E.M. de l'armée, est délégué à la Commission, doit nous quitter prochainement pour recevoir une autre affectation. Je tiens à lui dire combien nous avons apprécié la conscience et le dévouement avec lesquels il a rempli ses fonctions. Le Commandant Poyraud a été désigné pour le remplacer: je l'assure de notre meilleur accueil. (appl.)

En vue de la prochaine audition du Ministre de la guerre, j'ai fait préparer un questionnaire qui tient compte des questions qui nous ont été adressées par les membres de la Commission. Une nomenclature a été dressée de l'armement de l'artillerie et de l'infanterie: elle vous a été distribuée.

M. Chaumié. Je ne vois pas figurer dans cette nomenclature le petit mortier de 75 en usage dans l'infanterie pendant la guerre, et qui était très pratique.

M. le C^{te} Poincignon. Le mortier n'est plus réglementaire; le nouveau mortier ^{lui} est supérieur.

M. le Président. Le premier questionnaire sera suivi d'un autre consacré aux effectifs et au service de Santé et d'un troisième consacré à la mobilisation industrielle et civile, aux carburants et aux routes.

M. Taurius. J'ai adressé au Président un questionnaire visant la mobilisation industrielle. J'estime que cette question devrait être traitée en premier lieu: en effet, l'armement est conditionné par les usines qui le fabriquent.

Je voudrais savoir dans quelles conditions travaillent nos usines métallurgiques ? nous avons des usines qui tournent à vide : si on ne leur ~~fait~~ pas de commandes, elles n'auront plus ni matériel, ni personnel le jour où l'on aura besoin d'elles.

Il est par ailleurs inadmissible qu'on emploie des ouvriers étrangers dans des usines travaillant pour la défense nationale.

Pourquoi, actuellement, des commandes sont-elles passées à des usines qui ne sont pas prévues au plan de la mobilisation industrielle ?

Il ne paraît nécessaire d'éclaircir cette question avant toutes les autres.

M. le Président. Cette question est en effet importante. Mais il faut procéder avec méthode : sachons d'abord de quel armement nous disposons, nous examinerons ensuite la fabrication.

M. Henry Chéron. Je demande que l'on fasse la comparaison entre "l'existant" et le "nécessaire" : nous connaissons ainsi le nombre de coups par pièce dont nous disposons, et nous saurons ce qui nous manque.

M. Jacquy. Je m'associe aux observations de M. Taurins. Ce qui est à la base de tout, c'est l'approvisionnement : il faut commencer par examiner la fabrication. J'ai adressé un questionnaire visant les carburants : quand cette question si importante sera-t-elle examinée ?

M. le Président. Le plus tôt possible. Si le Ministre de la Guerre l'accepte, nous pourrions l'entendre de huit en huit jours. La Commission comprend $\frac{1}{3}$ de nouveaux membres : il faut les mettre au courant. En outre, les circonstances actuelles ^{nous} commandent de faire une revue générale de l'Armée française à tous les égards.

M. Taurins. Avant de connaître les "existants", il faut d'abord savoir comment on les a fabriqués. Je crois savoir que de graves erreurs ont été commises à cet égard.

C'est pourquoy il me semble que la fabrication et le problème initial à étudier.

M. de Lussan. Il ne faut pas embrouiller les questions.

M. Rambaud. Je partage l'opinion de M. Taurinus. Je connais certains usines du Sud-Ouest qui pourraient produire beaucoup pour la défense nationale, et dont les ouvriers sont en chômage.

M. Henry Chéron. Demandons d'abord au Ministre de nous faire la comparaison entre "nécessaires" et "existants". Le reste viendra logiquement après.

M. Taurinus. Je ne veux pas qu'on retombe dans les erreurs de 1914!

M. le Président. Il faut procéder avec méthode. Les questions posées par M. Taurinus viendront logiquement à l'appui de ce qui aura été reconnu "nécessaire" en fait d'armement. Nous rechercherons alors les sources possibles de production.

M. Rambaud. La Commission de l'Armée a désigné l'un d'eux une sous-Commission, chargée d'étudier les mesures d'ordre sanitaire à prendre dans l'Armée.

La sous-Commission a d'abord jugi nécessaire d'établir un Code rassemblant tous les règlements et circulaires du Service de Santé en vigueur dans l'Armée. M. Neyret a été chargé de ce travail, qui a été ratifié et adopté par le Service de Santé: nous veillerons à ce que les prescriptions contenues dans le Code soient effectivement appliquées.

La sous-Commission a ensuite examiné la question de l'incorporation. Les épidémies de l'armée dernière se sont développées après les permissions du 15 Janvier; c'est en janvier et février que la courbe de morbidité a atteint son maximum. Ainsi, les entrées à l'hôpital ont été de 9.800 du 10 au 20 déc. 1934, et de 14.900 du 10 au 20 jan. 1935.

Communications de
M. J. P. Rambaud
sur l'état sanitaire
de l'Armée.

di-
que 1
(40

elle

Inter

lini

pas

es

Les statistiques établissent d'autre part que les épidémies atteignent davantage les soldats incorporés en octobre que ceux incorporés en avril. La proportion des malades a été de $\frac{1}{3}$ pour les anciens, de $\frac{2}{3}$ pour les jeunes soldats.

La Sous-Commission a conclu de ces constatations à la nécessité de modifier la date de l'incorporation. Nous avons proposé l'incorporation en avril : l'E.M. nous a fait des objections tirées de raisons tactiques - nous avons alors demandé au Ministre de la Guerre de fixer la date de l'incorporation à la 2^e quinzaine de septembre et au plus tard au 1^{er} octobre.

M. le Président. Je remercie M. Rambaud de son exposé. Le rapport de M. le Général Hirschauer sur le projet de loi relatif aux "années creuses" pose un certain nombre de questions relatives à l'incorporation et aux permissions, qui répondent au vœu de la 3^e Commission sanitaire.

M. Taurins. L'incorporation en septembre soulèvera des protestations parmi les paysans, à cause des travaux agricoles qui ont lieu à cette période de l'année.

M. Rambaud. L'objection ne tient pas, puisque, si une classe est appelée, une autre sera libérée, et les bras ainsi rendus à l'agriculture.

M. Taurins. Je n'admets pas l'opposition de l'E.M. à une incorporation en avril : c'est le triomphe de la routine!

M. Rambaud. La solution que je propose est une transaction.

M. Miraux. Il serait intéressant de connaître la date de l'incorporation dans les pays voisins de notre. Il importe, en effet, que nous ayons sous les drapeaux de nos armées possédant le même degré d'instruction que ~~ces~~ ^{les soldats} ~~des~~ ^{des} ~~jeunes~~ étrangers.

M. Rambaud. Dans un prochain rapport, je me propose d'examiner les modifications à introduire sans l'a.

alimentation et l'habillement des hommes, ainsi que dans l'aménagement des casernements.

M. Taurins. Les trois séries de questions à poser au Ministre pourront-elles être traitées avant la séparation des Chants?

M. le Président. Je convoquerai la Commission pendant les vacances, si cela est nécessaire.

Je vous propose également de faire une nouvelle visite du matériel à Satouy.

Décret-loi relatif aux contrôleurs généraux de l'Armée.

M. Daniel-Ruisant donne lecture de son rapport sur le décret-loi relatif à la limite d'âge des contrôleurs généraux de l'Armée. La nouvelle limite d'âge est fixée à 65 ans, comme pour les contrôleurs des Finances et de la Marine.

M. Taurins. Il importe de mettre ce décret-loi en harmonie avec la loi de 1924 en ce qui concerne les limites d'âge.

M. Le Moignic. La question des limites d'âge devrait être traitée d'accord avec les Commissions de la Marine et de l'air, pour qu'une harmonie soit établie entre le statut de fonctionnaires des trois départements de la Défense nationale.

La séance est levée à 16 heures 45 minutes.

di-
que 1
(40

elle

inter

lini

pas

es

Séance du 26 Février 1936

Présents : m. m. Daniel Vincent, Taurins, Chaumié, Rillart de Verneuil, Naudin, Savignol, Mireaux, Rolland, Genès, Henry Chéron, René Besnard, Clé d'Harcourt, de La Grandière, Charles Meunier, Loubat, Belmont, de Berry, Le Moignon, Bénazet, Rambaud, Pelissier, Bertrand Carrère.

Présidence de m. Daniel Vincent.

assistent à la séance : m. le général Maurin, ministre de la Guerre, m. le général Colson, chef de l'état-major de l'Armée.

La séance est ouverte à 9 heures 45.

m. le Président. ^{Quelques uns d'entre} ~~vous~~ nous expliqueront demain à 15 heures pour établir le questionnaire relatif à la mobilisation industrielle. Ceux de nos collègues qui auraient des questions à poser sont priés de se joindre à nous.

m. Mireaux. La question de la mobilisation industrielle doit-elle être envisagée dans son ensemble ? Il y a, en effet, d'une part la mobilisation des usines et d'autre part la mobilisation des forces économiques.

m. le Président. Nous nous bornerons à l'examen de la première de ces questions.

Audition de m. le général
Maurin, ministre de la Guerre
sur les questions relatives à
l'armement.

m. le général Maurin, ministre de la Guerre, entre en séance à dix heures.

(Pour la suite de la séance, voir le compte-rendu sténographique).

La séance est levée à midi quinze.

Séance du 4 mars 1936

Présents : m. m. Danil. Vincent, Charunié, Henry Chéron, Naudin, Taurins, Ch. Meunier, Barbier, Rolland, Rambaud, Boivin-Champeaux, Mireaux, de la Grandière, Jacquet, Savignol, Lombard, Belmont, Bertrand Carrière.

Présidence de m. Danil - Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures -

m. ~~le~~ Président. a la suite de l'audition du ministre de la Guerre, j'ai demandé à m. le Général Maurin de nous dire quel était le montant des crédits nécessaires pour les fabrications d'armement actuellement en cours. Je tiendrai la Commission au courant de sa réponse -

Projet de loi relatif aux "années creuses"

m. Boivin-Champeaux. Dans le projet de loi relatif à la période des "années creuses", l'article 1^{er} tel qu'il a été voté par la Chambre stipule que les engagés par devancement d'appel suivront le sort de la classe avec laquelle ils ont été incorporés. Une rectification parue à l'officiel a modifié ce texte en ajoutant les mots "sans clause contraire dans le contrat d'engagement". D'après la jurisprudence de la Cour de Cassation, un erratum de ce genre n'est pas recevable -

Certains jeunes gens ayant obtenu leur brevet militaire devaient être incorporés en octobre 1934 ; ils n'ont pu l'être qu'en avril 1935 - Aujourd'hui, l'administration de la Guerre prétend faire faire 18 mois à ces jeunes gens qui ont signé une carte d'engagement qui leur a été adressée : cette carte peut-elle être considérée comme un contrat d'engagement ?

m. le Président - Je prie m. Boivin-Champeaux de me faire tenir une note à ce sujet : je la communiquerai au rapporteur du projet, m. le Général Hirschauer -

m. Henry Chéron. Il est certain que, depuis quelque temps, on abuse des errata à l'officiel. Un erratum de ce genre doit être considéré comme nul et non avenue - J'ajoute donc que si cet

erratum est roté par le Sénat, le texte devra être renvoyé à la Chambre.

M. Mireaux. L'erratum peut être effacé au moyen d'un autre erratum.

M. le Président. J partage la manière de voir de M. Cléris sur la question de principe. Mais il importe, dans les circonstances actuelles, que le projet ne retourne pas à la Chambre. J m'efforcerais de régler cette question d'accord avec le ministre de la Guerre et le rapporter au projet, et je marquerai au ministre notre désapprobation pour ce procédé.

Orde franco-soviétique.

M. de la Grandière. Un certain nombre d'entre nous s'inquiètent des conséquences de la ratification du pacte franco-soviétique. Le ministre de la Guerre ne pourrait-il être entendu par la Commission ^(lui) pour donner des renseignements sur les possibilités de l'armée soviétique ?

M. le Président. La Commission ^{de l'Armée} n'a pas été saisie du projet de loi relatif à la ratification du pacte franco-soviétique. Le Président du Conseil doit être entendu cet après-midi par la Commission des affaires Étrangères au sujet de ce pacte. Vous savez qu'au lendemain de la signature du protocole par M. M. Laval et Litvinof, l'Allemagne avait fait savoir qu'elle estimait qu'il y avait incompatibilité entre le nouveau pacte et le traité de Locarno. La question qui se pose actuellement est la suivante : si, à la suite de la ratification du pacte, l'Allemagne réoccupe militairement la rive gauche du Rhin, quelles mesures la France a-t-elle envisagées d'accord avec les ~~Chargés~~ ^{Chargés} titulaires de Locarno ?

Pour ce qui est de la valeur de l'armée russe, M. Herriot en a parlé dans son discours à la Chambre : il s'est référé au rapport de Général Loiseau sur cette question ; mais il semble que les conclusions de ce rapport aient été un peu lativement interprétées.

Si la Commission le désire, je pourrai assister à la réunion de la Commission des affaires Étrangères et je vous rendrai compte, dans une prochaine séance, de l'audition du Président du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Mobilisation industrielle.

Examen du questionnaire relatif à la mobilisation industrielle en ce qui concerne les fabrications de guerre.

M. Taurins. nous avons voté des crédits pour les fabrications d'armements - nous voudrions en connaître l'emploi et la répartition - J'avais déjà posé la question au maréchal Tétain, il y a deux ans, lors de son audition par la Commission. D'autre part, M. le Général Maurin avait promis de prendre certaines mesures à l'égard des usins du Centre susceptibles de travailler pour l'armement. Qu'a-t-on fait jusqu'ici ?

Lors de l'audition du ministre de la Guerre, nous avons été surpris de la centralisation à outrance des fabrications d'armement; des sont actuellement confiés à ~~deux~~ maisons seulement: le Creusot (Schneider) et Renault.

Je demande quels ont été, au cours des trois dernières années, les fournisseurs du Ministère de la Guerre? D'autre part, quelles mesures ont été prises pour l'application des récents décrets-lois relatifs au contrôle administratif de la fabrication et des prix?

M. Belmont. a-t-on prévu la nationalisation des usins travaillant pour la guerre en cas de mobilisation?

M. Taurins. Il faudrait poser la question de la décentralisation industrielle.

M. Mireaux. Je signale une autre question importante: celle du recrutement du personnel des arsenaux. Il faudrait s'inquiéter de l'état d'esprit ^{et du moral} des ouvriers.

M. Belmont. Il importe de ramener en France l'industrie de fabrication des machines-outils. Les machines sont actuellement presque toutes fabriquées à l'étranger.

M. le Président. M. le ministre de la Guerre a demandé un certain délai pour répondre au questionnaire relatif à la mobilisation industrielle - nous pourrions consacrer notre prochaine séance à l'examen du questionnaire relatif aux effectifs et au service de santé.

Désignation du rapporteur.

M. Taurins est désigné comme rapporteur du projet loi tendant à classer les commis des magasins du Crédit municipal dans la troisième catégorie des emplois réservés.

approbation de
rapports.

M. Taurins donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à l'attribution du pécule. Le rapport est approuvé.

M. Belmont donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à la ratification du décret du 25 juin 1934 modifiant l'article 13 du Code de justice militaire. Le rapport est approuvé.

La séance est levée à 16 heures.

Séance du 6 mars 1936.

Présents: m. m. ^{Daniel-Vincent,} Chaumie, Jacquet, Chiron, de La Grandière, C^{te} d'Harcourt, Rambaud, Bivini, Champeaux, Joirand, Reibel, Bertrand Carrière.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 14 heures 15.

Sous-Commission des Carburants.

M. le Président. J'ai désigné m. Chaumie pour diriger les travaux d'une sous-commission qui étudiera le problème des carburants: cette sous-commission comprendra m. m. Belmont, Jacquet, C^{te} d'Harcourt et de La Grandière. D'autres membres de la Commission pourraient y joindre à eux.

M. le C^{te} d'Harcourt. Le groupe parlementaire a décidé de s'occuper également de cette question, sous la direction de m. Millis-Lacroix. Je pourrai assurer la liaison entre la Commission de l'armée et le groupe parlementaire.

M. le Président. - M. le ministre de la guerre pourra être entendu par la Commission le Vendredi 13 Mars, à moins qu'il ne soit entendu ce jour-là à la Chambre par une interpellation -

Pacte franco-soviétique.

La Commission m'a fait donner mission d'assister à la réunion de la Commission des Affaires Etrangères au cours de laquelle le Président du Conseil a été entendu sur le pacte franco-soviétique. Je vais vous rendre compte de cette audition -

Le Traité de Versailles avait voulu assurer la sécurité au moyen des articles 13 à 16 relatifs aux différends entre membres de la SDN - et des articles 41 à 44 sur la démilitarisation de la rive gauche du Rhin. Ces articles n'ont pu jouer pleinement à cause de la non-ratification du Traité par les Etats-Unis. Il a donc été nécessaire de conclure des pactes pour parvenir à la sécurité générale -

Le Protocole de Genève de 1924 avait posé les 3 principes: arbitrage, sécurité, désarmement. La Grande-Bretagne ayant trouvé ces principes trop généraux n'avait pas adhéré au Protocole -

Le Pacte de Locarno du 16 octobre 1925, conclu entre Briand et Stresemann, comporte trois traités et une convention d'arbitrage entre la France et l'Allemagne. Une convention identique fut conclue entre l'alle-

magne d'une part, la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie d'autre part. Ces acts reconnaissent le statu quo territorial et notamment la demilitarisation de la rive gauche du Rhin formellement acceptée par l'Allemagne -

Il en va de même au pacte franco-soviétique du 2 mai 1935, qui fait partie de la même série d'acts ayant pour but d'assurer la sécurité internationale. Le Président du Conseil a été entendu mercredi dernier sur ce pacte par la Commission des affaires étrangères. Il avait tenu à venir sans aucun de ses collaborateurs du Ministère. Il s'est d'abord référé aux explications de M. Flandin au cours d'une précédente séance - Il a rappelé les conversations qui ont eu lieu entre le chancelier Hitler et M. François-Poncet. Hitler n'a pas contesté la validité des accords de Locarno, et le Secrétaire d'Etat von Bülow a affirmé que l'Allemagne n'avait pas l'intention de dénoncer ces accords; mais M. François-Poncet croit à une pression de la Reichwehr dans ce sens. Von Bülow a d'ailleurs fait connaître que le gouvernement ^{du Reich} ne laisserait pas passer sans protester la ratification du pacte franco-soviétique. Il paraît certain que ce traité servira de prétexte à la remilitarisation de la rive gauche du Rhin -

Le Président du Conseil a dit que juridiquement l'Allemagne ne pouvait dénoncer le Traité de Locarno. Si le Gouvernement allemand déclare que les deux traités sont incompatibles, c'est à la Cour de la Haye qu'il appartiendra de trancher. Si le Reich réoccupe militairement la rive gauche du Rhin, la S.D.N. pourra proposer des sanctions. En aucun cas, le Gouvernement français n'acceptera la remilitarisation de la rive gauche du Rhin. Mais il n'agira pas isolément, il se mettra d'accord avec les autres signataires de Locarno: l'Angleterre, l'Italie et la Belgique. En attendant l'action lente et lointaine de la S.D.N., le Gouvernement a envisagé certaines mesures d'urgence; occupation de fortifications, aménagement de la couverture, convocation de réservistes à la frontière, mise en état de la défense aérienne -

La France n'admettra pas la dénonciation unilatérale du

à cet égard
traité de Locarno ; elle a vu les adhésions des co-signataires du traité avec obligation de concours ; des conversations utiles ont poursuivi avec nos amis et alliés.

M. de Blois a demandé au Président du Conseil quelle serait l'attitude de l'Italie ; M. Sarraut a répondu qu'elle n'avait pas encore formulé son sentiment ; de le revoir et attend.

M. Charles Dumont a demandé si la ratification du Pacte n'allait pas précipiter les événements - l'interview accordée par Hitler à un journaliste français a provoqué de l'émotion. Lui arrivera-t-il si l'Italie quitte la S.D.N. ? Il vaudrait peut-être mieux laisser les événements jouer d'eux-mêmes et retarder la ratification du pacte franco-soviétique -

Sur la valeur du concours militaire et matériel de la Russie, le Président du Conseil a communiqué à la Commission l'essentiel du rapport du Général Loiseau - M. Sarraut a ajouté : la présence du Ministre de la Guerre à côté de moi pourrait donner lieu à des commentaires ; nous ne devons faire naître aucun malentendu sur le pacte franco-soviétique, qui n'a aucun caractère belliqueux. L'Allemagne est aux aguets - Une agression non provoquée de l'Allemagne contre la Russie constituerait une rupture de pacte de la S.D.N. (art. 17) qui déclencherait les sanctions (art. 16) : ces sanctions seraient prises par tous les membres de la S.D.N., non par la France seule. La France ne serait donc pas isolée.

On a parlé de 13 millions d'hommes qui seraient mobilisables en Russie - les effectifs actuellement sous les drapeaux sont de 1.300.000 hommes, dont 250.000 soldats de choc - 1700 chars d'assaut, 2.800 avions - les forces réunies à l'occident sont : 60 divisions d'infanterie, 12 divisions de cavalerie, 1800 à 2.000 avions, 1200 chars, ce qui représente les 2/3 des forces de l'armée russe.

La concentration de cette armée serait lente à cause du manque de moyens de transports. Elle demanderait sans doute de 20 à 25 jours. La 1^{re} vague arriverait au bout de 30 jours, la troisième au bout de 60 jours - (chiffres du rapport Loiseau).

Le Général Loiseau conclut : L'armée rouge est instruite,

elle a un moral élevé, de l'enthousiasme et de l'entrain, les cadres sont encore schématiques, l'instruction des officiers est souvent sommaire - le matériel est moderne et abondant; l'industrie a des possibilités illimitées pour la fabrication de ce matériel. Bref, il y a là un potentiel militaire dont la qualité est incontestable et qui il faut même avoir avec soi que contre soi -

M. de Polois a dit: Si l'Allemagne n'adhère pas au Pacte, il faudra prévoir de nouveaux accords militaires ^{avec la Russie}. M. Sarraut a répondu que c'était une question d'avenir.

M. de Polois a ajouté: ~~L'Allemagne~~ ^{La Pologne} s'opposera au passage des troupes russes. En outre, les distances sont grandes en Russie. Enfin, les avions russes n'ont pas la même vitesse que les avions allemands. M. Sarraut a répondu que l'amélioration des transports en Russie n'aurait avec le temps, que l'E.M. de l'armée française avait mené ses responsabilités et conclu dans un sens favorable.

M. Armbuster a dit: Si la France de la S.D.N. ne joue pas, qu'arrivera-t-il? Les idées de M. Pierre Cot sur le transport par avions de brigades russes me paraissent fantaisistes. Le Président du Conseil a répondu: Si l'armée russe est faite, pourquoi l'Allemagne se redoute-t-elle?

M. Israël a demandé s'il y avait des réserves dans le rapport de Galboiseau. M. Sarraut a répondu: non.

M. Laval s'est déclaré d'accord avec le Président du Conseil sur le caractère purement défensif du Pacte. Il dit qu'il a signé le Pacte ^{avec la Russie} pour que l'Allemagne ne le signe pas; mais il a pris soin de le vider de toute substance agressive.

M. Sarraut a conclu: Ne pas ratifier serait abandonner le principe de la sécurité collective, ~~trahir~~ nos alliés; retarder la ratification serait donner une prime à l'Allemagne. Le Gouvernement se videra à poser la question de confiance sur la ratification; mais il affirme sa volonté de

paix avec l'Allemagne. N'oublions pas qu'à côté de problèmes européens de vastes conglomérats humains s'affirment de plus en plus en Extrême-Orient. C'est un fait qui il ne faut pas négliger.

M. Laval a dit : le Sénat ratifiera le pacte à condition qu'il ne soit pas le résultat de la propagande soviétique en France.

M. Sarraut a répliqué : j'ai prononcé à Constantinople une parole que j'ai oubliée pas ; je n'accepterai aucune intrusion étrangère dans la politique française.

M. de la Grandière. Je remercie M. le Président de sa communication. Je me refuse de poser, en séance publique, des questions au Président du Conseil sur l'armée soviétique.

M. le C^{te} d'Harcourt. Je ne vois pas en quoi le Pacte franco-soviétique pourra modifier notre entente avec l'Angleterre et l'Italie.

M. Jacquy. N'allons-nous pas donner plus que nous ne recevons ? L'armée française est à pied d'œuvre, l'armée russe ne l'est pas.

M. Henry Chéron. M. Sarraut et M. Laval ont déclaré l'un et l'autre qu'il fallait signer le Pacte pour que les forces soviétiques ne passent pas du côté de l'Allemagne.

M. le Président. Il ne faut pas oublier que certains officiers russes ont une attraction germanique.

M. Rambaut. Quel profit peut-on faire sur le engagement des Soviets ? Ils nous ont abandonné en pleine guerre ; aujourd'hui, ils refusent toujours de payer leurs dettes.

M. Chaumié. Au cours de mes voyages en Allemagne, j'ai souvent entendu dire que les Allemands voyaient la solution de la crise dans une colonisation de la Russie. Nous ne pouvons permettre cette colonisation.

M. Reichel. Pourquoi la Commission de l'Armée n'entendrait-elle pas M. le Ministre de la Guerre sur les répercussions militaires du Pacte franco-soviétique ? Quelle sera l'étendue de concours soviétique ? Serons-nous amenés à entrer en action sur la Russie

est attaquée ? Et dans ce cas, notre armée est-elle prête à jouer un rôle offensif ? Elle a été organisée suivant une politique défensive. Il serait intéressant d'avoir des précisions d'ordre technique sur le rapport de Général Loiseau. Quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement en cas de remilitarisation de la rive gauche du Rhin ? C'est le Ministre de la Guerre qui me paraît qualifié pour répondre à toutes ces questions.

M. le Président. La Commission m'a chargé, au cours de sa dernière séance, d'assister à la réunion de la Commission des affaires étrangères pour entendre les déclarations du Président du Conseil. Il serait délicat de demander maintenant à entendre le Ministre de la Guerre.

Les arguments produits par M. le Président du Conseil sont valables à mon point de vue.

L'autre question posée par M. Reibel concerne la politique générale. J'ai déjà abordé ce problème avec le Maréchal Pétain ; j'ai demandé si ~~la~~ ^{notre} politique militaire statique et purement défensive était valable pour notre position de bord. Sur ce point, il faut organiser notre armée en vue de la guerre de mouvement, c'est pourquoi on a activé la motorisation. Mais c'est là un problème qui dépasse la ratification du Pacte franco-russe.

M. Reibel. Si nous sommes engagés dans une opération militaire contre l'Allemagne, c'est en avant de nos fortifications de l'Est que nous devrions attaquer.

M. Boivin-Champeaux. Le rapport de Général Loiseau parle des hommes mobilisables en Russie. Tous ces hommes peuvent-ils être effectivement mobilisés ? On m'a affirmé qu'aucun essai de mobilisation en Russie n'avait réussi parce que les hommes ne répondaient pas à l'appel.

M. le Président. Je crois qu'il y a dans l'armée soviétique un état d'esprit comparable à celui de nos armées révolutionnaires.

M. Jacquy. C'est un non-sens de dire que notre armée doit être purement défensive ; une armée ainsi organisée ne serait pas capable de défendre le territoire -

M. de la Grandière. Je remarque d'ailleurs que nous faisons actuellement, à la S.D.N., une politique d'intervention -

M. Henry Chéron. Après l'audition de M. le Président du Conseil, quelle est l'opinion de notre Président ? Pense-t-il qu'il y a intérêt à ratifier le pacte franco-soviétique ?

M. le Président. Je ne veux pas me résoudre à une politique d'isolement. Je préfère courir un risque qui me paraît comporter plus d'éléments favorables que de défavorables. J' voterai donc la ratification -

La séance est levée à 15 heures.

Séance du 11 mars 1936.

Présents : m. m. Daniel Vincent, Naudin, Barbier, Mireaux, Henry Chéron, Neyret, de La Grandière, Rambaud, Camboulives, Felissou, Savignol, Bertrand Carrère, Goussard, Ch. Meunier, Loubat, Taurins, Jacquy, Cte D'Harcourt, Bénazet, Belmont.

Présidence de m. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures 30.

M. le Président. Le Ministre de la guerre m'a informé qu'en raison des circonstances, il n'était pas en mesure de répondre pour le moment aux questions que nous lui avons posées. Mais nous entendrons le Ministre, s'il le faut, pendant les vacances parlementaires.

M. Henry Chéron. Ne pourrait-on constituer une sous-commission qui serait chargée d'étudier spécialement les services de l'arrière : Intendance, mobilisation civile, etc. ?

M. le Président. Je demande à m. Henry Chéron de bien vouloir se charger spécialement de l'étude de ces questions.

M. Henry Chéron. Je prierais quelques-uns de nos collègues de bien vouloir m'aider dans cette tâche.

Examen de questionnaires
relatifs aux effectifs et
au service de santé.

M. le Président. Je vous recommande la lecture du rapport de m. Lénaac à la Chambre des députés, qui contient des renseignements intéressants sur les effectifs, notamment pendant la période des années creuses.

En ce qui concerne les cadres, nous attirons l'attention du Ministre de la guerre sur le ^{casier} ~~casier~~ des jeunes gens qui veulent être sous-officiers par l'attribution de emplois réservés.

M. Taurins. Sur 41.341 candidats, il y a en seulement 6.880 classés !

M. le Président. Nous aurons également à examiner la question du recrutement des spécialistes.

M. Le Moignon. En ce qui concerne l'alimentation de la troupe, je signale que j'ai reçu de nombreuses plaintes à cet égard : dans certains garnisons, les jeunes soldats ne mangeraient pas à leur faim.

M. Rambaud. Le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux est actuellement insuffisant en cas d'épidémie.

Il signale également la nécessité de motoriser les ambulances.

M. le Moignon. Il existe au Ministère de la Santé publique un service chargé d'étudier la standardisation des appareils de chirurgie et des médicaments. Il est nécessaire de s'organiser ^{à cet égard} pour que la mobilisation ne coûte pas trop cher.

M. Camboulives. Les médecins militaires se plaignent de la pénurie des effectifs d'infirmiers. On pourrait trouver dans le corps médical les éléments nécessaires au recrutement du service de Santé. - En ce qui concerne les locaux, ne pourrait-on, en cas d'épidémie, affecter aux malades un bâtiment dérivé de la caserne ?

M. de la Grandière. Au cours de l'épidémie qui a sévi dans l'armée l'année dernière, on a fait appel aux dames de la Croix-Rouge; mais avant qu'il n'ait été prévu pour les rémunérer. Il y a là une question à étudier.

M. Rambaud. Une circulaire du Ministère de la Guerre prévoit les mesures à prendre en cas d'épidémie en ce qui concerne l'augmentation du personnel des hôpitaux. On fait alors appel aux médecins et infirmiers civils. Mais la circulaire ne précise pas dans quelles conditions

M. le Moignon. N'a-t-on pas un peu abusé des ^{diverses} vaccinations ?

M. Rambaud. Il a été constaté que les vaccinations, non seulement ne nuisent pas à la santé des jeunes soldats, mais au contraire augmentent leur résistance.

M. Bénezet. En raison de l'encombrement du réseau routier en cas de mobilisation, il serait nécessaire de munir l'armée de véhicules capables de circuler en tous terrains.

M. Neyret. Les ambulances sont généralement insuffisantes lorsqu'une action est engagée. Il y aurait lieu d'en augmenter le nombre.

M. Barbier. Qui a-t-on prévu pour l'aménagement des routes. Actuellement, nos routes ne seraient pas en état de faire face aux besoins d'une mobilisation.

M. le Président. Mon prédécesseur M. Messimy assumait, avec

Désignation d'un
membre de la C. C.
de contrôle de la D.
épense nationale.

les fonctions de Président, un certain nombre de mandats. Par ma part, j'estime que les tâches doivent être réparties entre plusieurs. Je propose à la Commission de désigner M. le Moignic pour la représenter à la Sous-Commission de contrôle de la Dépense nationale.

M. le Moignic est désigné comme membre de la S. Commission de Contrôle de la Dépense nationale.

La séance est levée à 16 heures 30.

Séance du 18 mars 1936

Présents : m. m. Daniel - Vincent, Loubat, Savignol, Naudin, Chéri, Chaumie, Barbier, Neyret, de la Grandière, de Berry, Lenoir, de Lessa, Rambaut, Boivin - Champaux, d'Harcourt, le Moignie, Jacquy, René Besnard, Binazet, Camboulives -

Présidence de m. Daniel - Vincent.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Désignations de rapporteurs.

m. de la Grandière est nommé rapporteur du projet de loi relatif au stage d'activité des officiers du cadre auxiliaire de l'Intendance -

m. de la Grandière est nommé rapporteur des marchés de la guerre, en remplacement de m. Daniel - Vincent.

m. le Président. j'avais adressé nos vœux de rétablissement à m. le général Hoischauer : celui-ci m'a envoyé une lettre de remerciement.

J'ai reçu un certain nombre de réclamations d'officiers mis à la retraite d'office : j'ai chargé m. Boivin - Champaux de l'étude de cette question.

m. Henry Chéri - la sous - Commission chargée des services de l'arrière s'est constituée comme il suit.

Président : m. Henry Chéri : mobilisation civile - Préparation militaire de la jeunesse.

Membres : m. Barbier : Routes et transports ferroviaires -

m. de la Grandière : Intendance militaire et contrôle des marchés.

m. m. Naudin et Neyret : Diffusion passives et masques anti - gaz -

m. m. Belmont, Goirand, Chaumie, de Berry.

m. le Président. La sous - Commission des Carburants, présidée par m. Chaumie, s'occupera des véhicules, des carburants et des routes.

La 2^e Commission Secrétariat pourra s'occuper de la question des affectif.

Pendant la séparation des Chambres, la Commission de l'Armée

se maintiendra en permanence - Elle entendra le ministre de la guerre sur le questionnaire relatif à la mobilisation industrielle et aux effectifs -

En outre, la Commission fera un certain nombre de voyages :

- 1/ Dans l'Est et dans le Nord pour visiter les fortifications -
- 2/ A Satory pour voir les tanks -
- 3/ A Bourges pour voir le matériel d'artillerie -

M. de Kuss. En ce qui concerne nos fortifications de l'Est, je signale la nécessité de diminuer l'humidité des abris. En attendant, il faudrait que les hommes y séjourneraient le moins possible -

Les troupes qui occupent actuellement ces fortifications ont d'ailleurs un moral excellent. Quant à la population des régions de la frontière, elle s'est rapprochée de nous depuis les derniers événements -

M. Barbier. Dans les Vosges, la population est prête à toute éventualité -

M. le Président. Dans le nord, j'ai pu constater la ferme attitude de la population -

M. de Kuss. Nous avons créé un Comité chargé de réunir des diques, phares, livres etc - pour être distribués aux occupants des ouvrages -

M. Binquet. On pourrait également leur envoyer des vêtements chauds, comme pendant la guerre -

M. Chaminié. L'humidité des abris sera réduite par l'occupation et le chauffage -

M. le Président. Le voyage dans la région fortifiée de l'Est aura lieu le 31 mars et le 1^{er} avril. Le programme vous sera envoyé incessamment -

La séance est levée à 15 heures 20.

Séance du 25 Mars 1936.

Présents : M. M. Daniel Vincent, Henry Chéron, Chammié, Saignol, Charles Meunier, Naudin, Rillart de Verneuil, Joirand, Rolland, Rambaud, René Bonnard, Jacquy, Barber, de Lenta, Neyret, Bourras Carrère, de la Grandière, Belmont, de Perry, Couevrot, Boirin - Champagneux, Ribil, le Moignic.

Présidence de M. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Exposé de M. Henry Chéron sur le programme de travail de la D.C. des Services de l'arrière.

M. Henry Chéron lit un exposé sur le programme de travail de la Sous-Commission chargée des Services de l'arrière.

Il signale notamment que des démarches pressantes ont été faites auprès du Président du Conseil pour que le projet relatif à l'organisation de la nation en temps de guerre soit voté avant la réouverture des Chambres. Cependant, ce vote n'a pu avoir lieu. Pendant, ce temps l'Allemagne s'est organisée de façon à pouvoir résister à un blocus pendant un an. Nous demandons à la Commission d'inviter le Gouvernement à promulguer par décret les dispositions essentielles du projet de loi dont il s'agit (n° 5.483).

Un projet de réglementation conduisant dans ce sens est soumis à l'examen de la Commission.

M. Chammié. Il faut éviter le retour du scandale des bénéfices de guerre. Les lois sur les réquisitions prévoient le paiement de la valeur des choses à la date de la réquisition et non pas de leur valeur de remplacement.

Il faudrait, en outre, organiser le recrutement intellectuel pour remplacer dans les laboratoires les hommes mobilisés.

M. Rambaud. Il ne faudrait pas qu'un décret sur l'organisation de la nation en temps de guerre affolât la population.

M. Jacquy. L'Allemagne sait que nous ne sommes pas prêts : elle en profite pour faire une politique de chantage. Il faut nous organiser le plus tôt possible pour être en état de faire face à une attaque.

M. René Besnard. Il faut faire comprendre au pays la nécessité de s'organiser. Il y aurait lieu de prévoir l'utilisation de femmes pour la défense nationale. L'instruction féminine a fait de grands progrès depuis la guerre. Les femmes peuvent aujourd'hui rendre de grands services, non seulement dans les hôpitaux, mais aussi dans les laboratoires et les usines.

M. Henry Chéron. Dans la guerre moderne, la nation tout entière doit être organisée pour la défense. En ce qui concerne la mobilisation civile et économique, nous sommes dans une situation inférieure à celle de l'Allemagne. Le Conseil supérieur de la Défense nationale a accompli de louables efforts à cet égard; mais ils sont restés à l'état de projets.

J'ai vivement insisté auprès du Président du Conseil et du Ministre de la Guerre pour qu'ils fassent voter le projet avant la Séparation des Chambres. Je n'ai pas été écouté.

Il faut également organiser notre propagande. Je vous propose d'inviter le Gouvernement à accomplir par décret les réformes les plus urgentes.

M. Rambaud. Je demande que l'attention du Gouvernement soit spécialement attirée sur la défense ^{passive} de la population contre les attaques aériennes. Rien n'a encore été fait à cet égard.

M. Billart de Vermeil. Il y a dix ans que la Chambre a voté le projet relatif à l'organisation de la nation en temps de guerre, sur le rapport de M. Paul. Bourcier. Il est urgent que le Gouvernement prenne par décret les dispositions nécessaires.

Avant de compter sur les autres, il faut compter sur soi-même. Nos réserves sont actuellement mieux instruites qu'en 1914. Mais il est nécessaire d'organiser la nation.

M. Jaquy. Si rien n'est organisé, la démoralisation s'emparera du pays et l'armée française aura du mal à résister à l'ennemi.

M. Henry Chéron. La question de la défense passive de la population sera tout spécialement étudiée par notre Sous-Commission.

La proposition de résolution présentée par M. Hurry Chevès est adoptée par la Commission. (voir le texte à la fin du rapport ci-annexé) -

Audition de M.
le Ministre de la
Guerre sur les
questions
relatives à la mobi-
lisation des unités
et aux fabrications
de guerre -

M. le Président. M. le Général Maurin étant absent aujourd'hui à la réunion du Haut Comité méditerranéen a délégué pour le remplacer M. le Général Colson, chef d'Etat-major de l'Armée.

M. le Général Hirschauer m'a adressé une lettre relative à la répartition des eaux. Le Ministre de la Guerre devrait demander au Ministre de l'Agriculture la priorité en ce qui concerne l'attribution des subventions votés à cet égard.

J'ai reçu les délégués de la Commission de l'Armée de la clameur au cours de leur voyage sur la frontière du nord. Ils ont constaté le retard existant dans l'organisation de cette partie de la frontière. Ils ont aussi porté leur attention sur l'instruction des réserves : celle-ci est loin d'être parfaite. Un effort devra être fait à cet égard.

A 15 heures 30, audition de M. le Général Colson, chef d'Etat-major de l'Armée et de M. l'Ingénieur général Happich, Directeur général des Fabrications -

(voir le compte-rendu sténographique).

M. le Président. Après cette audition, il nous appartient de faire le bilan de l'actif et le bilan des besoins. Les Présidents des 3 sous-Commissions, M. M. Chevès, Chamnicé et Rambaud pourraient collaborer avec moi pour établir un rapport à cet égard.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 27 mars 1936

Présents : m. m. Daniel-Vincent, Taurins, Savignol, Charles Meunier, Chaumière, Barbier, Rillart de Verneuil, de Lusse, Counevot, Rambaud, Cte d'Harcourt, Naudin, Rolland, Neyret, Belmont, René Bernard, de Berny, Mireaux, Henry Chéron.

Excusés : m. m. Binaget, Jacquy, Manger.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. M. Chaumière et M. Barbier préparent une étude sur la motonisation et les routes. En ce qui concerne les routes, il y aura lieu de savoir ce qui avait été envisagé par le ministère de la guerre dans le programme des grands travaux en vue de la suppression des passages à niveau, et de demander au besoin des renseignements sur ce point au Ministère des Travaux Publics.

M. Barbier. Le ministère de la guerre avait demandé la suppression de 15 passages à niveau. Les Travaux Publics n'en ont supprimé que deux. Il y aurait lieu de faire activer les travaux et d'abréger le délai prévu pour leur exécution, délai qui s'étend jusqu'à 1940.

Audition de m. le
G^{ral} Maurin, ministre
de la guerre, sur les
questionnaires relatifs
aux effectifs et au
service de santé.

A 10 heures 15, audition de m. le ministre de la guerre sur les questionnaires relatifs aux effectifs et au service de santé.

Assistent à la séance : m. le Général Colson, chef d'état-major de l'armée, M. Moran, inspecteur général de service de santé, et M. Guinand, secrétaire général du Ministère de la guerre.

(voir le compte rendu sténographique)

La séance est levée à 12 heures 45.

Liège le 8 avril 1936

Présents : m. m. Daniel Vincent, Chéron, Savignol, Jacquy, Meunier, Mireaux, Chaumie, Rillart de Verneuil, Barbier, de Berny, Connevoit, de la Grandière, d'Harcourt, le Moignie, Sari, Bénazet.

Excusés : m. m. Neyret, Taurins, Naudin.

Président m. Daniel Vincent

~~La séance~~ la séance est ouverte à 15 heures -

m. de la grandière s'étonne du maintien, sans avis préalable, de la classe sous les drapeaux par une décision du Gouvernement.

m. le Président promet de transmettre cette observation au Gouvernement.

m. le Président. Nous nous sommes réunis pour faire le compte-rendu de notre voyage dans la région fortifiée de l'est.

Au cours de ce voyage, nous avons constaté ce qui nous manque : l'armement ^{des forts} en canons de 47 et de 25. Par ailleurs, nous avons dû rendre compte de l'effort accompli au point de vue du casernement et des progrès réalisés en matière d'hygiène et de confort.

Un service d'ambulances de transport est en voie d'organisation dans un rayon de 50 kilomètres du front.

A la suite de ce voyage, j'ai adressé, au nom de la Commission, une lettre au ministre de la Guerre - Dans cette lettre, je demande au ministre d'effectuer rapidement les travaux nécessaires pour parer à la menace résultant de la réoccupation militaire de la Rive gauche du Rhin. Ces travaux consistent : 1/ dans l'organisation de postes d'alerte, ^{du} réseau téléphonique ^{des} transmissions ^{de la} relève des hommes - 2/ dans la mise en place de canons de 25 et de 47 qui manquent à nos ouvrages. 3/ dans la construction de casernements à proximité de ces ouvrages (logements pour les cadres) -

Le ministre de la Guerre m'a reçu le 4 avril ; je lui ai fait le commentaire de ma lettre. Il m'a dit que notre action fortifierait

Compte-rendu
du voyage de la
Commission sur
la frontière de
l'est.

di-
que 1
(40

-elle

Inter
5-

plini

pas

es

la séance au Conseil des ministres. Il m'a donné l'assurance qu'en Octobre prochain nous aurions la totalité de l'armement nécessaire ; à cet égard, il m'a exposé les difficultés de fabrication d'un armement nouveau, cause du retard actuel. Il m'a assuré que son concours entier nous était acquis pour la réalisation des desirs que nous lui avions exprimés.

Au cours de notre visite, nous avons par ailleurs constaté la maîtrise de commandement et le bon esprit de la troupe - Les chefs nous ont renseignés exactement et accueillis avec bonne grâce - J'ai renvoyé en votre nom le Général Cordi, Commandant la 20^e région.

La Sous-Commission chargée de la motorisation a, d'autre part, effectué hier une visite des installations de Pithulne en vue de la fabrication de carburants de synthèse. M. Chaumié vous dira ultérieurement quelles conclusions nous avons tirées de cette visite. La production actuelle d'essence synthétique est de 20.000 tonnes : il s'agit d'une essence de qualité supérieure, utilisable dans l'aviation. Un gros effort devra également être fait pour l'utilisation du charbon de bois dans les gazogènes : j'ai vu à cet égard M. Chaplain, au Ministère de l'Agriculture.

M. Chaumié. En ce qui concerne les routes, des mesures urgentes devront être prises à bref délai : 13 passages à niveau doivent être supprimés ; chacune de ces suppressions représente une dépense de 2 millions. Les services des Ponts et Chaussées peinent à avoir obtenu de crédits que pour la suppression de deux passages. Il y aura lieu d'augmenter ces crédits. On envisage d'autre part le contournement de routes dans certains grands centres, notamment à Metz. Il serait particulièrement urgent de remettre en état les routes qui traversent les Vosges. Enfin, des projets ont été établis pour la construction d'une grande rocade ; mais ils ne doivent être réalisés qu'en 1940.

M. Barbier. La construction de la rocade Calais - Bar-le-Duc est particulièrement urgente. Mais les délibérations en Conseil

d'Etat retardent les travaux, parfois de deux ans! Il faudrait voter de nouveaux textes permettant une expropriation plus rapide -

Une autre question urgente est la coordination de rail et de la route. La coordination doit être arrêtée dans les régions ^{de la} frontalière.

M. Niveaux. On en est la question des fortifications de Humingue? On sait que les traités de 1815 interdisent la construction de fortifications dans cette région.

M. le Président. La question sera posée au Ministre de la guerre.

J'estime qu'il est de bonne méthode de faire étudier au préalable les diverses questions par des sous-commissions ou sections de la Commission de l'Armée.

Nous avons déjà constitué 3 de ces sections. M. Chéri en pourrait ajouter à ses attributions l'administration générale et le problème du Haut Commandement. En outre, une 4^e section pourrait être chargée, sous la présidence de M. le Général Hirschauer, d'étudier les questions relatives à l'armement et aux régions fortifiées.

M. Rillart de Verneuil. Pourquoi n'avons-nous pas les canons de 47 nécessaires à nos fortifications? Je me demande si ce matériel est bien au point. La question devrait être posée au Ministre de la guerre.

M. le Président. Le Général Maurin m'a dit que les premiers canons de 47 sortiront au début de mai prochain.

M. Henry Chéri. Me permettra-t-on de rappeler que c'est moi qui, en qualité de Ministre des Finances, ai donné à M. Maginot les trois premiers millions nécessaires aux travaux des fortifications?

Rapport de M. Henry Chéri sur la mobilisation agricole.

M. Henry Chéri donne lecture d'un rapport sur la mobilisation agricole.

M. le Président remercie M. Henry Chéri de son remarquable travail, dont une copie sera adressée à tous les membres de la Commission, qui pourront vérifier si, dans leurs départements, un travail analogue a été accompli dans le domaine.

Le rapport de M. Henry Chéri est adopté.

Rapport de M. Chéron
sur l'éducation physique
et la préparation
militaire de la
jeunesse.

M. Henry Chéron donne lecture d'un rapport sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire de la jeunesse -
Le rapport est adopté.

M. le Président. J' propose à la Commission de tenir sa prochaine réunion le mercredi 6 mai prochain à 15 heures - à l'ordre du jour de cette séance, serait inscrit le rapport de M. Barbès sur les routes.

La Commission doit encore faire un voyage sur la frontière du Nord. Nous pourrions faire cette visite après les élections, avec le ministre de la Guerre.

M. Savignol. Il y aurait lieu d'activer les travaux de défense de nos frontières. De l'autre côté du Rhin, on sera prêt dans six mois.

M. le Président. Il y a des délais qui il est impossible d'abréger.

On nous a dit qu'il manquait environ 40 millions pour achever l'organisation de la frontière de l'Est. Or nous avons voté, pour la guerre, des crédits s'élevant à 340 millions.

M. Jacquy. Nos effectifs actuels sont-ils suffisants pour garder la ligne de fortifications? Les effectifs devraient être augmentés pendant la période de tension. Quant aux canons de 47 qui manquent, ils devraient être remplacés provisoirement par des canons de 25.

M. le Président. Il faudrait alors diminuer les unités. Le Ministre partage toutes nos préoccupations; s'il a besoin de crédits, il pourra s'appuyer utilement sur nos observations. Pour le moment, il n'y a pas de difficultés à cet égard.

M. Billart de Verneuil. Il faut profiter de la tension actuelle pour en terminer avec l'organisation de nos frontières.

M. le Président. Il faudra modifier la procédure de l'article 104, qui oblige à des délais et retarde l'exécution des travaux.

J'ai déjà attiré l'attention du Ministre sur tous les manquements que nous avons constatés. J'irai le voir de nouveau et lui ferai part des préoccupations de la Commission en lui demandant d'activer

les travaux - nous pouvons d'ailleurs avoir toute confiance dans l'homme qui est actuellement à la tête de notre armée.

M. Henry Chéron. On n'a rien fait de pratique pour l'organisation de la défense passive contre les attaques aériennes - Il faudrait organiser la dispersion des habitants des villes, munir la population de masques. Je demande que l'attention du Gouvernement soit spécialement appelée sur ce point.

M. Barbier. Les employés de chemins de fer ne sont même pas munis de masques.

M. Chauvigné. Qui fera les masques ? Les administrations n'ont pas de crédits à cet égard.

M. le Président. La loi sur la défense passive espère. Les décrets prévus par cette loi sont en préparation -

La séance est levée à 18 heures.

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

plini

pas
es

Liège du 6 mai 1936

Présents : m. m. Daniel Vincent, Chaumie, Barbier, Rillart de Terrenil, Adille Naudin, Rollant, C^{te} d'Harcourt, Gal Hirschauer, Ch. Mennier, Taurines, de La Grandière, C^{te} de Lenth, Mireaux, Savignol.

Excusés : m. m. Neyret, Belmont, Jacquoy, de Berny, Goirand, René Besnard.

Présidence de m. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. le Président signale à l'attention de ses collègues l'article de m. le maréchal Pétain sur "les véhicules à gazogène" paru dans la "Revue hebdomadaire".

Éloge funèbre de m. Henry
Chéron.

Il rend ensuite hommage à la mémoire de m. Henry Chéron, décédé. Nous avions fondé, dit-il, de grandes espérances sur sa compétence et sa capacité de travail. Ses qualités éminentes de ce collègue prématurément disparu auraient pu rendre les plus grands services à la Commission de l'Armée. J'ai adressé en votre nom l'expression de nos regrets et de notre douloureuse sympathie à M^{me} Henry Chéron. (T.B.)

Communication du Président
de la visite de la Commission
dans la région fortifiée de l'Est.

M. le Président. M. le ministre de la Guerre a répondu à la lettre que je lui avais adressée à la suite de notre visite dans la région fortifiée de l'Est. Il m'a remercié de l'aide que lui apporte la Commission sénatoriale de l'Armée dans l'accomplissement de sa tâche. Le système de renseignements et d'alerte est en voie d'organisation dans la région visée. Les troupes de fortification seront relevées régulièrement. La dotation des ouvrages en canons anti-chars (canons de 25) a été augmentée. Deux casernes doivent être édifiées avant le mois de septembre; d'autres le seront en 1937.

Une entente est intervenue avec le ministre des Finances en vue de hâter la procédure prévue par l'article 104 - En ce qui concerne le logement des cadres, une tranche de 22 millions affectée à ces travaux est en cours d'homologation au ministre des Finances -

Quant au service de renseignements, le ministre m'a exposé la difficulté d'obtenir des renseignements concernant l'Allemagne par les moyens dont dispose le 2^e bureau, étant donné la rigueur de la répression allemande en matière d'espionnage -

Le ministre a expliqué avec moi le retard apporté à la fabrication des engins anti-chars ; ce retard, m'a-t-il dit, est imputable aux techniciens qui ont ~~espéré~~ pendant longtemps la voir en fabrication.

Tels sont les renseignements que m'a donnés le Ministre de la guerre ; je l'ai remercié de la confiance qu'il voulait bien nous témoigner.

M. de Kuss. Dans la partie de la frontière qui est située le long du Rhin, on demande aux officiers et à la troupe un effort quasi surhumain. Il n'y a pas de casernements à proximité des ouvrages et le moral des hommes est fortement entamé. Les cuisines roulantes sont placées trop loin des abris, de sorte que la nourriture arrive froide. Il faudrait également prévoir des moustiquaires pour protéger les troupes contre les moustiques qui sont nombreux sur les bords du Rhin.

M. Jacquy. Il est indispensable d'assurer aux troupes qui occupent les ouvrages de la région fortifiée des conditions de vie convenables.

M. de la Grandière. Il faut construire des baraquements à proximité des ouvrages.

M. le G^{al} Hirschauer. Au cours d'une visite dans la région de Nancy, j'ai constaté une certaine lassitude chez les habitants qui doivent loger la troupe. Pendant la campagne électorale, il y a eu de nombreuses protestations contre cet état de choses. Il est urgent de construire des baraquements pour les troupes.

Il faut également prendre des mesures pour la santé de la troupe, car l'occupation des ouvrages est destinée à durer.

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

lini

pas

es

Les courts permissions doivent être supprimées : c'est une grave cause de maladie.

M. le Président. On ne peut accorder aux troupes qui occupent les ouvrages un régime plus défavorable que celui des troupes de l'intérieur. Pour obvier aux inconvénients signalés par le général Hirschauer, il a été entendu que les permissionnaires de 24 heures seraient autorisés à ne rentrer que le lundi à 3 heures de l'après-midi : ainsi, ces hommes ne voyagent plus de nuit.

M. Rillart de Verneuil. Les crédits sont-ils suffisants pour permettre les réalisations que nous demandons ?

M. le Président. Des baraquements confortables doivent être construits pour l'échelon A dans le plus bref délai.

Nous attirerons spécialement l'attention du ministre sur le logement, l'alimentation et l'hygiène de la troupe. Toutes ces questions sont importantes pour le maintien d'un bon moral. Le Gouvernement a d'ailleurs le pouvoir d'engager les crédits nécessaires pendant l'intersession.

Travaux de la 2^e Section
(Carburants et routes).

M. Barbier donne lecture d'un rapport sur le problème des transports.

Il expose que les crédits actuellement affectés à la construction des grands rocads s'élèvent au total à 425 millions : mais la dotation pour 1936 n'est que de 50 millions. L'ensemble du programme ne doit être réalisé qu'en 1940.

M. le Président. La date de 1940 est beaucoup trop éloignée. Il faut étudier d'urgence dans quelles conditions pourront circuler les véhicules militaires sur le réseau routier allant vers la frontière et combier de passages à niveau doivent être supprimés. Ces travaux devront être compris dans le plan qui sera établi par le prochain Gouvernement : nous posons nos exigences à cet égard.

M. Barbier. L'armée a demandé la suppression de

15 passages à niveau ; chaque suppression demandera 30 millions.

M. D'Harcourt. Y a-t-il en accord entre le Ministère de la Guerre et les Travaux Publics sur un programme routier ? En Allemagne, on a établi un programme d'ensemble.

M. le J^e Hirschauer. Il faudrait construire des routes stratégiques ne passant pas par Paris pour éviter l'encombrement.

M. le Président remercie M. Barbier de son exposé.

M. Charrière. Dans les circonstances actuelles, il faut examiner les réalisations qui peuvent être obtenues dans à bref délai. En ce qui concerne le réseau routier, le plus urgent est la suppression des passages à niveau et la construction des routes stratégiques.

Notre Sous-Commission s'est également préoccupée de l'approvisionnement du pays en combustibles liquides et solides.

Les charbonnages français sont situés en majeure partie dans une zone menacée. Leur production annuelle s'élève de 45 à 48 millions de tonnes. Or la France consomme, en temps de paix, 60 millions de tonnes de charbon.

Quant aux combustibles liquides, le besoin s'élèverait en temps de guerre à 7 millions de tonnes. Or la production française (Schellbronn) ne dépassera pas 80.000 tonnes.

Donc il ~~est~~ sera toujours nécessaire d'importer un tonnage considérable de combustibles liquides et solides. Le problème est double : utiliser tous les succédanés et garantir la liberté des mers.

L'utilisation du gaz des forêts (bois et charbon de bois) représente un allègement de 500.000 tonnes d'essence environ.

Dans une prochaine séance, je fournirai à la Commission des renseignements plus approfondis sur cette question.

M. le Président. La prochaine séance pourrait avoir lieu le 3 juin, et le voyage de la Commission sur la frontière du nord dans le courant de juin.

La séance est levée à 17 heures.

Leanu du 3 juin 1936

Présents : m.m. Daniel Vincent, Clammie, Général Hirschauer, Taurins, Savignol, Rillart de Verneuil, Ch. Meunier, Loubat, Mauger, Jacquet, Lenoir, Neyret, Bertrand Carrière, Rolland, de La Grandière, Rambaud, Cte d'Harcourt, Adille Mandier, Belmont, Mireaux, Binaget.

Excusés : m.m. Barbier, de Lusa, de Brny.

Présidence de m. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le Président rend compte des visites du ministre de la Guerre dans la région du Nord, et de la 2^e section (motorisation) à Anzin et à Cambai.

La visite du matériel à Satory pourrait avoir lieu fin juin ou au début de juillet.

Le voyage sur la frontière du Nord aura lieu le mercredi 24 juin.

Lecture de rapport.

M. Taurins donne lecture de son rapport sur la proposition de loi tendant à classer les commis aux magasins de crédit municipal dans la 3^e catégorie des emplois réservés. Le rapport est adopté.

M. de La Grandière donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à la ratification du décret du 3 octobre 1935, concernant la durée des stages d'activité des officiers de cadre auxiliaire de l'Intendance mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture. Le rapport est approuvé.

Désignation de rapporteurs

M. J. P. Rambaud est nommé rapporteur de la proposition de résolution tendant à maintenir la jurermerie dans le cadre déterminé par la loi de Germinal an II et le décret organique du 20 mai 1903 - 2/ du projet de loi ayant pour objet d'augmenter les effectifs de la garde républicaine mobile, de modifier, à titre transitoire, les

conditions de recrutement des militaires de la gendarmerie et de permettre l'accélération de la construction des logements de la garde républicaine mobile et des sous-officiers mariés.

Situation des troupes
des régions fortifiées

M. le Général Herschauer. J'ai eu récemment l'occasion de visiter les cantonnements de la frontière de l'Est. Les troupes qui gardent nos ouvrages fortifiés ne doivent pas être considérées comme en état de punition; il faut améliorer leur situation matérielle, leur accorder des avantages en ce qui concerne les indemnités. Il est nécessaire d'organiser le transport des enfants aux écoles ou même de créer des écoles.

D'une manière générale, j'ai constaté la bonne entente qui règne entre la population et la troupe cantonnée. L'état sanitaire de la troupe est excellent.

Il faut prendre des mesures pour ravitailler les cantonnements éloignés des localités, notamment en instituant des coopératives.

Il faut aussi songer à renouveler les indemnités spéciales qui n'ont été prévues que pour 3 mois et doivent cesser le 8 juin.

M. le Président. Notre visite dans l'Est nous a permis de nous rendre compte de la cohésion qui existe entre la troupe et les chefs.

J'ai déjà signalé au Ministre de la Guerre les questions urgentes à résoudre: logement de la troupe et des cadres - matériel d'artillerie - fortification de la frontière du nord. J'ai chargé M. le Commandant Lyaudet de remercier en notre nom M. le Général Maurin du concours qu'il nous a toujours prêté.

J'irai une visite au nouveau Ministre de la Guerre et lui exprimerai notre sentiment à l'égard de toutes ces questions.

Voici quelques renseignements qui nous ont été fournis par le Ministère de la Guerre sur les questions que j'avais posées au Ministre.

Une indemnité de logement a été attribuée aux officiers des régions fortifiées. La construction de logements pour les cadres est poursuivie.

Le transport des enfants dans les écoles est organisé et

lement envisagé à Pauillac pour traiter les lignites des Landes -
Nous avons remis des questionnaires aux usines de Béthune
et de Liévin. Béthune seul nous a répondu jusqu'ici.

Il y a, par ailleurs, en France d'énormes gisements de
schistes. Mais pour obtenir 1 litre d'huile, il faut 2 Kgs de
charbon - ce serait une dépense trop lourde.

L'alcool et le benzol sont d'excellents carburants de
remplacement. mais en cas de guerre, ils seraient absorbés
en totalité par l'administration des Poudres -

Le pétrole français s'élève à 300.000 Tonnes
seulement. Il faut, de toute urgence, doubler au moins
ce chiffre. On pourrait exiger des Sociétés étrangères d'importation
^{qui elles} ~~elles~~ francisent une partie de leur flotte.

Les stocks de pétrole existants représentent 3 mois de
consommation au temps de guerre. Les dépôts sont pour la
plupart concentrés dans la Bassin-Seine: c'est là une grave
erreur. Il importe de disperser ces stocks sur tout le territoire.

M. Bénozet. Je demande que le rapport de M. Chaumie
soit communiqué à la Commission de l'Air en vue d'une
action commune.

M. Mizeaux. Actuellement, il n'existe guère qu'une
dizaine de milliers de véhicules à gazogène. Comment
compte-t-on organiser la distribution de charbon de bois dont ils
ont besoin? C'est là un point important si l'on veut dévelop-
per ^{l'emploi} les gazogènes dès le temps de paix.

M. Chaumie. Le stockage de charbon de bois et de l'antra-
cite nécessaires aux véhicules pourrait être organisé chez les
marchands de charbon -

M. Belmont. Quelle sanction la Commission entend-elle
donner au rapport de M. Chaumie?

M. Rolland. Il faudrait exposer la question des carburants
au Ministre de la Guerre de concert avec les autres Commissions
intéressées.

M. le Président. nous sommes déjà intervenus auprès
du ministre de la guerre pour les questions de l'armement,
du logement des officiers, etc. -- Durant M. Chammié
aura terminé son étude sur les carburants et la
motorisation, nous en porterons les conclusions au nou-
veau ministre et exigeons que des mesures soient
prises dans un délai limité.

La séance est levée à 17 heures 15.

Seance du 19 Juin 1936

Présents: m. m. David. Vincent, Gal Hirschauer, Ch. Meunier, Rambaud, Pelissier, Camboulivès, Chaumie, Rolland, C^{te} d'Harcourt, Cenalme, Jacquy, Mircaux, B. Carrière, Lémery, Taurins, Loubat.

Présidence de m. Daniel. Vincent.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Voyage de la Commission sur la frontière du nord.

M. le Président - J'ai informé le Ministre de la Guerre de notre intention de faire un voyage d'inspection sur la frontière du nord; il m'a répondu que tout serait préparé pour cette visite. Certains ouvrages de cette région ne sont pas occupés: nous visiterons pour qu'ils le soient au plus tôt.

M. le Gal Hirschauer - Depuis longtemps, j'avais préconisé l'organisation d'un système d'inondation dans la région du nord. On prétendait que l'eau de la mer rendrait les terrains inutilisables: le contraire a été démontré. Le rapport que j'avais rédigé sur cette question et déposé à la Direction de Génie de Mantes a été enlevé par les Allemands en 1914.

M. le Président - La Commission pourra constater qu'un effort sérieux a été accompli depuis trois ans dans la région du nord.

M. Charles Meunier est désigné comme Président de la Direction (mobilisation civile) en remplacement de M. Henry Chéris.

Rapport de m. J.-P. Rambaud sur la garde républicaine mobile.

M. J.-P. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour objet l'augmentation des effectifs de la Garde Républicaine mobile.

M. le Gal Hirschauer - Les gardes-mobils devraient avoir un rôle d'instruction pré-militaire.

M. J.-P. Rambaud - Les gardes-mobils seront groupés par pelotons pour constituer une Compagnie, unité qui permet de faire de l'instruction militaire.

M. Jacquy - L'augmentation prévue de 5.000 gardes-mobils sera-t-elle suffisante?

M. Chauvinié. Les gardes mobiles sont recrutés parmi des soldats anciens. Les sections de mitrailleurs devraient être formées exclusivement avec des spécialistes.

M. J.-P. Rambaud. L'important est de former des cadres de sous-officiers.

Si la Commission estime que l'augmentation de la garde mobile prévue par le projet est insuffisante, je propose de faire à ce sujet une démarche auprès du Ministre.

M. Bertrant Carrière. Il faudra également veiller à la valeur morale du recrutement.

M. Taurins. Je signale qu'à Saint-Etienne, l'Etat a une hypothèque sur des bâtiments de la BNC : ne pourraient-ils servir au logement de la garde républicaine mobile ?

M. le Président. La question s'est posée de savoir s'il convenait de loger la garde mobile dans les villes pour assurer le maintien de l'ordre ou s'il valait mieux la installer dans de petits agglomérations, à proximité des villes, pour la soustraire à la propagande communiste. C'est cette dernière solution qui a été adoptée dans le nord.

M. Taurins. Il ne faut pas s'exagérer les dangers de la propagande communiste pour les gardes mobiles installés dans les villes. Etant moi-même le fils d'un maréchal-de-logis de la gendarmerie, je connais bien l'esprit de ce corps. Or c'est dans les groupements casernés dans la campagne qu'on a toujours constaté le plus mauvais esprit. Dans l'intérêt même du régime, il me semble qu'il serait préférable de loger les sections de garde mobile dans les grandes villes. Dans les petits centres, les municipalités communistes sont aux petits soins pour les gardes mobiles ; elles améliorent leur logement, leur condition matérielle. Dans les grandes villes, le contact des gardes avec les municipalités est moins direct.

M. le Président. Avant de donner la parole à M. Limeray, je tiens à saluer l'arrivée à la Commission de ce nouveau

collègue, dont nous ne partageons pas toujours les idées, mais pour le caractère duquel nous avons tous la plus grande estime. (Applaudissements)

M. Liégeois. Je suis très touché des paroles que vient de prononcer M. le Président; je sais qu'elles lui ont été dictées par l'amitié.

J'estime que c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre des mesures pour mettre les gardes mobiles à l'abri des sollicitations dont ils sont l'objet de la part de la propagande extrémiste. Les gardes mobiles doivent conserver un esprit militaire et le sens du devoir.

M. J. P. Rambaud. Il faut surtout leur donner des chefs capables de les tenir en main. On a laissé certains pelotons isolés; la désorganisation s'en est emparée.

M. Chaumière. L'armement dans la garde mobile n'est pas, actuellement, du ressort du Ministre de la Guerre. J'estime qu'il faudrait faciliter aux officiers de ce corps l'accès rapide aux grades de l'armée. Par ailleurs, nous pouvons faire confiance à M. Daladier qui a montré un haut sentiment du devoir et de la dignité nationale.

M. Taurin. Dans ces derniers temps, on a procédé à un recrutement intensif de la garde mobile. Cela a été fait au préjudice de sa valeur morale. Beaucoup d'instituteurs, notamment, sont devenus officiers de gendarmerie et de garde mobile.

Le rapport de M. Rambaud est approuvé.

La séance est levée à 16 heures.

Liège du 1^{er} juillet 1936

Présents : m. m. Daniel - Vincent, Chaumie, Taurins, Rillart de Termeuil, Lemery, J. P. Rambaud, C^{te} d'Harcourt, Jacquy, Gal Hirschauer, Mircaux, Heijet, B. Carrière, Bénazet, Reibel.

Présidence de m. Daniel - Vincent

La séance est ouverte à 15 heures.

Désignation d'un rapporteur

M. J. P. Rambaud est nommé rapporteur du projet de loi portant organisation du corps des sous-officiers du service de l'artillerie métropolitaine, en remplacement de m. Heijet.

Voyage de la Commission sur la frontière du nord

M. le Président. J'ai écrit à m. le Ministre de la Guerre à la suite de notre visite dans la région frontalière du nord. La Commission de l'Armée a été, vous le savez, l'initiatrice de la mise en état de défense de cette frontière. Mais l'organisation défensive doit être ici différente de celle de la frontière de l'Est. Prolonger la ligne Maginot dans le nord eût été nous mettre en état de défense contre la Belgique : ce n'était évidemment pas possible. Mais l'organisation que nous avons entreprise a été approuvée, il y a deux ans, par l'ambassade de Belgique.

M. le Gal Hirschauer. J'ai eu récemment l'occasion de m'entretenir avec l'ambassadeur de Belgique ; il s'est déclaré enchanté du développement de notre organisation défensive dans le nord.

M. le Président. Cette organisation a été conçue en vue de mouvement. Il y a 5 ans, rien n'existait sur la frontière du nord. Aujourd'hui, il y a deux nœuds principaux, à Manthey et à Valenciennes. En arrière, on a constitué un lacet de 25 casernats, comme elle que nous avons visitée à Hurtlebrix. Malheureusement, nous avons constaté que les ouvrages ne possédaient pas

encore les vêtements ou coupols qui doivent les protéger.

Dans la lettre que j'ai adressée au Ministre, j'ai insisté sur les points suivants : 1/ Désir de la Commission de voir mettre fin aux grèves, génératrices de retards regrettables dans les travaux. 2/ Urgence de l'achèvement des tourelles et blindages, certains ouvrages terminés depuis 6 mois attendant encore les vêtements nécessaires, dont la livraison n'est prévue que le printemps de 1937 - 3/ Trop faible densité de effectifs d'occupation - 4/ Nécessité de former des réservoirs frontaliers : organisation d'un camp dans la forêt de Mormel.

Le Ministre de la Guerre, que j'ai vu hier, m'a remercié de l'appui que lui donnait la Commission, appui qui lui facilitera l'accomplissement de sa tâche, pour laquelle il n'a déclaré entièrement d'accord avec nous.

M. Rillart de Verneuil. J'ai été péniblement frappé de l'imprévision avec laquelle ont été exécutés les travaux de fortification - Certes, je comprends qu'il y ait eu des tâtonnements ; mais il ne faudrait pas modifier constamment les directives - Il faut créer une organisation complète.

M. Jacquy. La ligne de défense de l'Est a diminué de valeur depuis la réoccupation de la zone démilitarisée. Il conviendrait d'envisager une 2^e ligne de défense - La ligne Maginot a l'inconvénient d'exposer au feu de l'ennemi des objectifs vulnérables - D'autre part, j'aimerais voir s'établir une liaison entre les Commissions de l'armée et de l'air : sans aviation, notre armée ne pourra rien faire.

M. Heyret. nous avons vu au Luxembourg des magasins importants et bien approvisionnés. A-t-on prévu le transport de ce matériel à pied-d'œuvre ?

M. le Président. L'Etat-major nous enseignera exactement sur ce point.

Nous avons toujours désiré établir un contact étroit avec la Commission de l'air, et nous regrettons le manque

de coordination qui existe actuellement entre la guerre et l'air. Depuis l'arrivée de M. Pierre Cot au Ministère de l'air, il se agit question de rendre à l'Armée de l'air son entière autonomie. Mais nous ne pouvons rien demander au Gouvernement tant qu'il n'aura pas pris de décision à ce sujet.

M. Rambaud. M. Déat, lorsqu'il était Ministre de l'air, a déclaré que l'armée de l'air mobilisait sur un seul front, alors que l'armée de terre mobilise sur deux fronts. Une telle méthode est inadmissible. Le Président du Conseil devait venir s'expliquer à ce sujet devant les Commissions de défense nationale réunies; les événements l'en ont empêché. Mais la question de commandement unique reste posée; elle est résolue dans les autres pays; nous devons exiger qu'elle le soit chez nous. Les 3 Commissions de l'armée, de la Marine et de l'air devraient se réunir pour demander au Président du Conseil quels mesures il compte prendre à cet égard.

M. le Président. Le Ministre actuel de la Guerre a le titre de Ministre de la Défense nationale; c'est à lui qu'il faudrait d'abord poser la question.

M. le Général Hirschauer. J'ai été étonné que M. Daladier ne fût pas assisté d'un sous-Secrétaire d'Etat qui le déchargerait d'une partie de sa besogne et lui permettrait d'étudier dans leur ensemble les problèmes de défense nationale.

Mais j'estime, pour ma part, que l'aviation ne doit pas être considérée seulement comme une arme, mais comme une armée distincte. Dans certains cas, elle doit agir indépendamment de l'armée de terre, surtout au début des opérations. Les aviateurs tiennent beaucoup à former une armée distincte. Je suis cependant partisan d'une autorité unique pour la Guerre, la Marine et l'air.

Au cours de notre voyage dans le nord, j'ai éprouvé

un réel chagrin en constatant que les ouvrages manquaient des
recêtements et armements nécessaires. D'autre part, il convient
d'organiser les visonations.

M. Bénozet. Je partage entièrement l'avis qui a été exprimé
au sujet du manque de liaison, de coordination entre l'armée
et l'air, et j'estime avec vous qu'il y aurait lieu de demander
des explications à ce sujet au Gouvernement.

M. Taurin. J'estime qu'il serait nécessaire que la
Commission entupit l'examen de l'organisation de la
frontière franco-suédoise.

M. le Président. C'est entendu.

La visite de matériel à Satory aura lieu le 10 juillet.
La Commission de l'Armée de la Chambre et le Ministre de
la Guerre seront également présents. M. Chaplain mettra
à jour la note de disposition des véhicules à gazogène.

M. Chauvigné. De nouvelles grèves éclatent tous les jours
dans les industries travaillant pour la défense nationale. Il
faudrait insister pour que le Gouvernement veillât à ce que
l'accord Matignon soit respecté par tous.

M. Jacquy. J'ai saisi le Comité général de mon département
d'une propagande anti-militariste faite par la voie de la poste.
De pareils faits devraient être signalés au Ministre de la Guerre.

M. le Président. Nous n'y manquerons pas.

La séance est levée à 15 heures 40.

Senat - Commission de l'Armée
Séance du 8 juillet 1936

Présents : m. m. David-Vincent, Chaumié, Rillart de Verneuil, Barbier, de La Grandière, D'Harcourt, Rambaud, Taurines, Manger, Neyret, Bertrand Carrière, de Bernuy, Charles Meunier, Loubat, Mireaux.

Présidence de M. David-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. m. J. P. Rambaud et de La Grandière sont désignés pour faire partie de la Commission spéciale qui va être constituée pour étudier la réforme générale de l'Administration française - (Réponse à une lettre du Président de la Commission du Commerce).

Audition de M. de Blois.

Recrutement des officiers.

M. le Président. M. le Comte de Blois a demandé à être entendu par la Commission sur des questions intéressant le recrutement des cadres. Nous n'avons pas oublié le rôle actif et perspicace de M. de Blois dans l'organisation de nos frontières. Nous sommes heureux de l'accueillir aujourd'hui parmi nous -

M. le Cte de Blois. Je remercie M. le Président et mes anciens collègues de leur aimable accueil.

Je voudrais entretenir la Commission de l'Armée de deux questions intéressant le recrutement des officiers.

Notre armée est pauvre en officiers subalternes. C'est pourquoi, dans ces derniers temps, on a cherché à titulariser des officiers de réserve. Cette méthode permet d'avoir des cadres immédiatement disponibles -

Pour faciliter le recrutement, ne pourrait-on aussi accorder certains avantages aux candidats admissibles à Saint-Cyr ? ne pourrait-on, par exemple, les admettre comme les élèves des grands écoles à l'examen de la préparation militaire supérieure ?

M. le Cte D'Harcourt. Vous pourriez déposer une proposition de loi à ce sujet.

M. de Blois. Il est moins difficile à un élève se préparant à St-Lyons de suivre la préparation militaire qu'à un élève de l'École des Chartes, par exemple. Les candidats à St-Lyons ne doivent pas être défavorisés parce qu'ils ne préparent à une école militaire.

Je serais heureux que la Commission de l'Armée appuie la proposition de loi que je déposerai dans ce sens.

M. Chauvigné. On devrait exiger de tous les candidats à St-Lyons qu'ils suivent au moins le premier stade de la préparation militaire.

M. Billat de Verneuil. On devrait accorder aux candidats admissibles à St-Lyons des points supplémentaires pour l'admission à Saumur ou à Saumur.

M. J. P. Rambaud. Cette solution ne paraît préférable à celle qui consisterait à les exempter de la première année de préparation militaire.

M. de Blois. Les candidats à St-Lyons font de la préparation militaire pendant la première année de préparation à St-Lyons.

M. Taurin. Actuellement les candidats à Saumur et Saint-Maixent doivent avoir accompli deux années comme sous-officiers. Ne pourrait-on accorder aux admissibles à St-Lyons une promotion plus rapide aux grades de caporal et de sergent, ou bien réduire d'un an le temps ^{qui doit être} accompli comme sous-officiers ?

M. de Blois. Cette solution est intéressante, mais il y a peu de places de sous-officiers dans les régiments. En outre, les jeunes gens dont il s'agit auraient des difficultés pour travailler dans les chambres.

M. de La Grandière. Si l'on accorde aux admissibles à St-Lyons une promotion plus rapide aux grades de sous-officier, cela produira des froissements parmi les jeunes soldats.

M. Billat de Verneuil. En tout cas, il ne faudrait pas avantager les officiers sortis du rang par rapport à ceux qui sortent des grandes écoles.

M. de Blois. J'en inspirerai des suggestions à la Commission de l'Armée et vous soumettrai deux projets sur cette question : la

di-
que 1
(40

-elle

Inter
5-

lini

pas

es

Commission pourra ainsi opter.

Je voudrais aussi entretenir la Commission de la titularisation des officiers de réserve - le nombre des officiers de réserve admis en stage en vue de leur titularisation n'a cessé de croître : il y en avait : dans l'infanterie, 9 en avril 1935, 227 en avril 1936 ; dans l'artillerie, 30 en 1935, 173 en 1936.

Beaucoup de ces jeunes gens ne pouvant effectuer de stages sans solde sont admis à contracter des engagements comme sous-officiers. Je souhaite qu'une solde d'activité puisse être accordée aux officiers de réserve en stage.

M. de la Grandière. Il y a là pour l'armée un recrutement d'excellente qualité. Je connais, dans un cas, des jeunes gens ayant préparé l'inspection des Finances ou les affaires étrangères.

M. le Président. Nous demandons à M. de Blois de nous présenter des propositions sur les deux questions qui doivent de nous exposer.

Organisation de la frontière de l'est.

M. le Président. M. Neyret s'est inquiété de savoir comment serait transporté le matériel stocké dans la région frontalière. Le transport sera assuré par des bataillons de travailleurs, convoqués par ordre officiel du ministre.

Le ministre de la guerre a répondu à la lettre que je lui avais adressée à la suite de notre voyage - les retards dans la mise en place des cuirassements des ouvrages proviennent de ce que ces cuirassements ont nécessité des études à la suite de l'expérience acquise dans l'est. C'est le perfectionnement de l'armement qui a retardé cette mise en place - c'est aussi l'abondance des commandes faites aux usines travaillant de la Défense nationale. Il est par suite impossible de réduire les délais de livraison. Les cuirassements de tours ne pourront être livrés qu'en novembre 1936 et en avril 1937. D'ailleurs, même non cuirassés et non armés, les ouvrages peuvent servir

D'abris passifs.

Pour l'organisation des zones d'inondation, un crédit de 250.000^f a été prévu. La création d'un camp dans la forêt de Mormale avait été envisagée en 1932; c'est le manque de crédit qui en a empêché la réalisation. Des pourparlers sont actuellement en cours entre le Ministre de la Guerre et le Ministre de l'Agriculture pour l'acquisition d'un terrain pour ce camp.

M. de la Grandière. Il est regrettable que le souci de perfectionner l'armement ait produit des retards dans la livraison.

M. Chaumie fait connaître les conclusions auxquelles a abouti la Commission des Carburants et qui ont déjà été soumises à la Commission de l'air. Ces conclusions sont adoptées.

M. Chaumie présente également des conclusions sur la question des routes, qui sont adoptées.

M. Charles Mennier présente un rapport sur la défense contre le gaz - individuelle et collective. Il expose notamment les idées contenues dans un livre du Commandant Gibrien ~~sur cette question~~ et donne connaissance d'un rapport de M. Fauconnier, ingénieur en chef de Métro, sur cette question.

M. le Président - La Commission pourrait visiter un jour l'abri contre le gaz organisé par le Métro -

Nous sommes arrivés au terme des travaux de mise au point que nous avions entrepris. Je remercie nos collègues du concours qu'ils ont apporté à la Commission. Je porterai au Ministre les conclusions auxquelles nous avons abouti.

La séance est levée à 17 heures.

Séance du 24 juillet 1936.

Présents: m. m. Daniel-Ricourt, Chaumière, Ch. Meunier, Boirin-
Champeaux, Rolland, Mangot, Le Moignon, Rambaut, Jacquy,
Achille Naudin, Belmont, R. Besnard, Neyret, Mireaux.

Présidence de m. Daniel-Ricourt.

La séance est ouverte à 9 heures 45.

Mardi Brandt.

M. le Président. Notre collègue m. Le Moignon s'est ému d'une
intervention de m. Chouffet à la Chambre des Députés au sujet
d'un contrat passé en 1927 avec la maison Brandt. Je crois
qu'il ne faut pas exagérer l'incident: en tout cas, la mémoire
de m. Tainlévi ne saurait être mise en cause -

M. Le Moignon. Les chiffres fournis par m. Chouffet sont
faux. Je compte demander des explications à ce sujet au Ministre
de la Guerre -

M. le Président. La question concerne, en effet, le Ministre
plutôt que la Commission.

Projet de loi de la nationalisation
des fabrications de guerre.

M. Charles Meunier donne connaissance d'un questionnaire
relatif au projet de loi sur la nationalisation de la fabrication de
matériel de guerre, questionnaire qui doit être remis au Ministre
de la Guerre avant son audition -

M. Chaumière. Les bénéfices de guerre ont été un scandale, dont
il faut éviter le retour. Mais en temps de paix, il est légitime
de laisser aux industriels un bénéfice qui est un stimulant de
l'invention et une contre-partie du risque -

M. Jacquy. Il y a des usines, comme la Creusot, qui ne
travaillent pas uniquement pour la guerre - Va-t-on les
nationaliser intégralement ?

M. Chaumière. Nous avons confiance dans l'actuel Ministre
de la Guerre; mais nous ne savons quels seront les Ministres de
demain. Le projet va créer un régime d'arbitraire -

M. Rambaud. Une fois de plus, le Parlement va être desservi de ses pouvoirs. Le Gouvernement nous demande de voter des principes, en vueant d'en faire l'application. Le procédé est inadmissible. J'estime que le Parlement ne devrait donner son adhésion qu'à des projets aux termes nettement définis.

M. Belmont. Il faudrait constituer un organisme où seraient représentés les Commissions de l'Armée de la Chambre et du Sénat, et qui serait chargé de contrôler l'application de la loi.

M. Chaumie. Le décret prévu par la loi devrait être motivé. La détermination des industries à nationaliser, telle qu'elle figure dans l'exposé des motifs, devrait être inscrite dans le texte même de la loi. Le Gouvernement ne devrait être autorisé à nationaliser que dans la limite des besoins normaux de l'Etat.

M. Jacquy. Il y a des brevets qui appartiennent personnellement à des ingénieurs : va-t-on nationaliser les usines qui les exploitent ?

M. Chaumie. Je doute que la nationalisation soit avantageuse pour la Défense nationale. Actuellement, il y a émulation entre les divers inventeurs : cela n'existera plus au même degré dans les arsenaux.

M. le Président. C'est le Parlement qui devrait décider quelles usines doivent être nationalisées. Mais il ne me paraît pas constitutionnel de constituer un organisme où le Parlement serait représenté et qui viendrait à l'exécution de la loi. Nous ne devons pas empêcher son fonctionnement.

La séance est levée à 10 heures 30.

2. Séance du 24 juillet 1936

Présents : m. m. Daniel. Vincent, Sal Hirschauer, Ch. Meunier, Manger, Binagnet, Taurins, Bertrand Carrière, Chaumie, Rambaud, Loubat, Linery, Reibel, Le Moignic, Boivin-Champeaux, Givrand, Jacquy, Mircaux, Rolland, Naudin, R. Bernard.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de m. Daniel. Vincent.

Audition de m. Daladier, ministre de la Guerre, sur le projet de loi relatif à la nationalisation des fabrications de matériels de guerre.

(voir le Compte-rendu sténographique).

m. Charles Meunier est nommé rapporteur du projet de loi relatif à la nationalisation des fabrications de matériels de guerre.

m. J. P. Rambaud. Je fais toutes réserves sur une méthode qui consiste à faire voter par le Parlement des principes et non des lois. Le Parlement abdique en votant de pareils projets de loi.

m. le Président. Le rapporteur tiendra compte dans son rapport des observations de m. Rambaud.

m. Boivin-Champeaux. Il y a là un système révolutionnaire qui permet à l'exécutif de faire ce qui il lui plaît. Le projet ne contient aucune définition de l'industrie ^{visée} ~~visée~~. Il prévoit une procédure imprécise, qui ne donne aucune garantie aux expropriés.

m. le Président. m. Binagnet, Président de la Commission de l'air, m'a écrit pour demander une réunion commune des trois Commissions de la Défense nationale, en vue de demander des explications au gouvernement sur les retards dans la fabrication et la fourniture de matériel de guerre.

J'estime que la Commission de l'Armée a, pour sa part,
obtenu du Ministre de la Guerre toutes les explications désirables et qu'il
n'y a pas lieu de l'entendre de nouveau à ce sujet.

La séance est levée à 17 heures 30.

di-
que l
(40

-elle

inter
5-

olind

pas

es

Liège le 28 juillet 1936

M. M. Daniel-Vincent, Chaumie, Rillart de Vermeil, Barbier, Taurins, Boirin-Champeaux, Rambaud, Ch. Meunier, Cenalme, Belmont, Mircaux, Benazet, de Berny, R. Desnart, Le Moignic, Lénery.

Président M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. Un communiqué paru dans les journaux a annoncé une réunion commune des trois Commissions de la Défense nationale pour entendre le Gouvernement sur la question de fabrications et livraisons de matériels de guerre. La Commission de l'Armée a déjà entendu sur cette question le général Maurin, puis M. Daladier : je ne vois pas ce que nous pourrions demander de plus.

M. Barbier. Depuis ces auditions, de nouvelles lois ont été votées qui vont provoquer un ralentissement des livraisons et de nouveaux retards.

M. Rillart de Vermeil. Il est d'ailleurs à remarquer que les retards constatés par la Commission ~~ont~~ incombent aux établissements de l'Etat.

Examen du projet de loi
sur la nationalisation
des fabrications de maté-
riels de guerre.

M. Charles Meunier donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à la nationalisation des fabrications de matériels de guerre.

M. Chaumie. Des faits récents nous prouvent les graves répercussions internationales que peuvent avoir les apoinnements du Gouvernement en ce qui concerne le matériel de guerre.

La question que nous devons examiner aujourd'hui est d'une importance primordiale pour le pays. Ce n'est pas en entravant les initiatives de l'industrie privée que nous pourrions les relever et les découvrir.

Avec un certain nombre de collègues, j'ai étudié un contre-projet qui donne au Gouvernement la possibilité de nationaliser sans la mesure des besoins de l'Etat, mais qui définit ce qui faut entendre par matériels de guerre et institue un organe de justice au lieu d'un organe de vol.

Nous avons toute confiance en M. Daladier : mais combien de temps restera-t-il Ministre de la Guerre ? qui lui succédera ? le passé n'est pas toujours garant de l'avenir.

Notre projet prévoit donc des décrets "motivés" : le Conseil d'Etat jugera s'ils rentrent ou non dans le cadre de la loi. Il énumère et définit les armes dont la fabrication et le commerce peuvent faire l'objet de la nationalisation.

Le Gouvernement veut acheter la majorité des actions des Sociétés : mais quels sont les actionnaires dont il prendra la place ? Il avantagera les uns et nuira aux autres. Une Société qui aura déclaré des dividendes fictifs pourra recevoir de l'Etat des sommes considérables et ne lui laissera que le néant. Au contraire, la Société qui aura géré en bon père de famille et constitué des réserves, pourra être dépossédée sans la mesure même où elle aura été honnête. Le projet de loi permettrait au Gouvernement de sauver des amis politiques de la faillite. On m'a déjà parlé d'intrigues de certains industriels qui veulent se faire racheter par l'Etat. La décision du Conseil des Ministres ne comportera aucun recours : cela est contraire à tous les principes du droit et peut ^{donner lieu à} ~~provoquer~~ graves scandales.

D'après mon contre-projet, l'indemnité sera fixée par un tribunal arbitral composé de deux arbitres désignés, l'un par le Ministère intéressé, l'autre par les actionnaires. Cette procédure sera peut-être un peu longue, mais une procédure d'urgence est prévue. Le système est conforme à la plus stricte justice.

Si l'article 2 du projet de loi était adopté, il n'y a pas une industrie qui, en temps de guerre, échapperait à l'intervention de l'Etat. C'est pour quoi j'ai prévu une définition des entreprises

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

lini

pas

es

visés. Mon texte se réfère d'ailleurs entièrement à l'exposé des motifs. J'estime qu'il pourrait être présenté simultanément par les trois Commissaires de la Défense nationale. (Applaudissements).

M. le Président. La proposition de M. Chaumie est en opposition directe avec les conclusions du rapporteur.

J'estime que la Commission de l'Armée doit voter sur le terrain de la défense nationale. Il appartient à la Commission de législation d'étudier le projet de loi au point de vue juridique.

M. Taurins. M. Chaumie a fait certaines insinuations. Je pourrais dire à mon tour que certains Comités agissent en ce moment pour que le projet de loi ne soit pas voté. Si M. Chaumie a des preuves que le Gouvernement a l'intention de racheter des affaires en faillite, qu'il en fasse la démonstration.

M. Chaumie. Mon projet retient l'essentiel du projet de Gouvernement, mais lui enlève la possibilité d'agir arbitrairement.

M. Boivin-Champeaux. Je me rallie au contre-projet de M. Chaumie. J'accepte le principe de la nationalisation, mais je critique l'application qui nous est proposée. Le projet donnerait au Gouvernement la possibilité de prononcer des expropriations par décret. Cela est contraire aux principes du droit. Il est inadmissible que la décision de Conseil des Ministres ne comporte aucun recours. Le projet permettrait un perpétuel chantage. Il faudrait ^{également} prévoir dans quelle mesure le contrôle pourra s'exercer.

M. Rambaud. La campagne électorale a été faite par les partis socialiste et communiste contre les décrets-lois. Or le Gouvernement nous fait voter des projets sans lesquels il a voté de peur des principes, qu'il a visés d'appliquer au moyen de décrets. Où est la différence? Je voterai le

contre-projet de M. Chaumié, qui contient des précisions et qui d'ailleurs est conforme à l'exposé des motifs du projet de loi -
 M. Rillart de Verneuil. La nouvelle loi pourra-t-elle être appliquée rapidement et nous donnera-t-elle satisfaction pour le temps de guerre? J'en doute, puisque ce sont les fabrications d'Etat qui, jusqu'ici, ont été en retard dans leurs livraisons.

M. Lémery. J'ai préparé un contre-projet qui répond à des idées simples. Le Gouvernement pourra procéder à des rachats, mais sous certaines garanties. En cas d'expropriation, c'est le juge civil qui sera compétent.

M. Chaumié. Mon texte se recroise sur beaucoup de points avec celui de M. Lémery. Mais il n'est pas un contre-projet, mais seulement un amendement; à ce titre, il me paraît devoir plus facilement aboutir.

M. le Président. Il me semble que les questions examinées par la Commission sont d'ordre juridique plutôt que militaire. Ces questions auraient dû être posées au Ministre lors de son audition - nous pourrions demander au Ministre de venir à nouveau devant la Commission.

M. René Besnard. La Commission devrait d'abord se prononcer sur l'amendement de M. Chaumié.

La prise en considération de l'amendement de M. Chaumié est votée par 10 voix contre 3 et 1 abstention sur 14 votants.

La séance est levée à midi

Seance du 28 juillet

Seance de 10 heures

SÉNAT

	pour	-
	Contre	+
SÉNAT		
M. M.	Daniel-Vincent	+
	Chaumié	-
	Rillart de Verneuil	-
	Barbier	-
	Taurins	+
	Lémery	-
	de Boissy	-
	Le Moignon	-
	Mureauux	-
	René Besnard	-
	Belmont	-
	Boivin-Champeaux	-
	Rambaud	-
	Ch. Meunier	+

2^e Séance du 28 juillet 1936

Présents : M. M. Daniél-Vincent, Naudin, Mangon, Chaumie, Pillart de Verneuil, Lémery, Taurins, Mireaux, de La Grandière, Gouard, René Besnard, Rolland, Belmont, Pelissier, Ch. Meunier, Jacquy, Bertrand Carrière, Rambaut, Cencelme, Neyret, Barbier, Boivin-Champeaux, Loubat, de Borny, Bénazet, Sari.

Présidence de M. Daniél-Vincent.

La séance est ouverte à 17 heures.

Audition de M. Daladier, ministre de la Guerre, sur le projet de loi relatif à la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre.

(voir le Compte-rendu sténographique).

Le ministre retire à 17 heures 40.

M. R. Besnard. Le Ministre a ~~adopté~~ certains modifications importantes proposées par M. Chaumie. Dès lors, je suis décidé à voter le projet.

M. Lémery. Je fais des réserves sur le texte du projet. ~~D'abord~~ On exproprie les personnes, non les biens. Le ~~conseil~~ devant le Conseil d'Etat constitue un projet considérable ; mais c'est la juridiction civile qui devrait intervenir sur l'expropriation.

Le rapport de M. Charles Meunier est adopté par 17 voix sur 28 présents.

La séance est levée à 17 heures 50.

Séance du 30 juillet 1935

Présents : M. M. Daniel-Vincent, de La Grandière, de Luson, Neyret, Rambaud, Jacquy, Chaumie, Belmont, B. Carrère, Loubat, Mauger, Taurins, Joirand, Binaget, de Berny.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Projet sur la nationalisation

M. le Président. Le projet sur la nationalisation des fabrications de guerre a pour but le rachat par l'Etat d'usines travaillant pour la défense nationale : c'est donc un problème financier plutôt que militaire.

M. de Luson. Il est à craindre que la nationalisation ne diminue le rendement des usines fabriquant des armements.

M. Belmont. Quel est le service qui sera chargé de la gestion des nouveaux établissements ? Sera-ce le service des Fabrications d'Armement ?

M. le Président. La question est d'importance et devra être posée au Ministre - Je propose de convoquer la Commission mardi prochain, avant la discussion du projet de loi, pour que nous nous mettions d'accord sur la position à adopter au cours de cette discussion.

Il est ainsi décidé.

Rapport de M. Rambaud

M. J. P. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour objet la création de grade d'aspirant de réserve.

Création de grade d'aspirant

M. Chaumie. J'estime que il est bon que les officiers de réserve aient rien de la vie des soldats et des sous-officiers.

M. Taurins. ne pourrait-on stipuler que le projet ne sera valable que pour un an ? Au moment où le recrutement des officiers de réserve est difficile, il n'est pas opportun de décourager les jeunes gens auxquels certains promesses ont été faites.

M. J. P. Rambaud. Je suis d'accord avec vous sur le principe. mais si le projet est modifié, il devra retourner à la Chambre. Sera-t-il adopté dans les circonstances actuelles ? Ce que l'on pourrait faire,

c'est de demander dans ~~l'exp~~ le rapport que la situation des jeunes gens dont il s'agit soit examinée à nouveau -
M. Taurins. Il s'agit en somme d'une économie de 4 millions. Alors que nous nous montrons si généreux par ailleurs, alors nous être chichs de crédits quand il s'agit de l'encadrement de l'armée ?

M. le Président. La Commission retient les observations formulées par M. Taurins, et M. Rambaut en tiendra compte dans son rapport.

Le rapport est adopté.

Rapport de M. Rambaut
sur les sous-officiers d'armée

M. J. P. Rambaut donne lecture de son rapport sur le projet de loi sur l'organisation du corps des sous-officiers du service de l'artillerie métropolitaine.

Le rapport est adopté.

Question de M. Chaumié
sur les recherches de pétrole.

M. Chaumié. On m'a assuré de source autorisée que des recherches de pétrole faites en Russie à proximité de la frontière française avaient abouti à des résultats intéressants. On m'a signalé un ingénieur qui ne fait pas de trouver des gisements de pétrole en France dans la région correspondante. On pourrait demander au Ministre de faire une enquête à ce sujet et d'examiner la possibilité d'accorder une subvention à cet ingénieur ?

M. Taurins. Il me paraît difficile que la Commission accorde sa garantie morale à un ingénieur qui de ne connaît même pas. Si une recherche de pétrole doit être faite, qu'on la confie à l'Office des Recherches Scientifiques -

M. Neyret. C'est à l'Office des Combustibles liquides qu'il appartient de faire les recherches nécessaires.

M. le Président. Rien ne s'oppose à ce que M. Chaumié attire l'attention de M. Ramadier, Sous-Secrétaire d'Etat aux mines, sur le cas dont il s'agit. Mais la Commission manquera

de présence en appuyant une demande de subvention de l'Etat.
M. Chaumie. C'est un billet de loterie : l'ingénieur en
 question n'a fait fort de trouver 1 million de tonnes de pétrole -
M. le Président. Mais si cet ingénieur est un escroc ?
M. Taurin. Il ne faut pas engager la Commission sans
 une affaire aléatoire.

La séance est levée à 16 heures 30.

di-
 que 1
 (40

-elle

inter
 ;-

lini

pas

es

Séance du 4 août 1936

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Ch. Mennier, Lenoir, Barbier, Taurins, Chaumie, Mureau, Belmont, Rambaud, Rolland, Boivin-Champeaux.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 11 heures.

Mardi Brandt.

M. le Président. J'ai reçu une lettre de M. Brandt au sujet de l'intervention de M. Chouffet à la Chambre. On m'a demandé pourquoi les déclarations du ministre sur cette question n'avaient pas été reproduites dans le communiqué. Je crois que la Commission de l'Armée de l'air n'a pas à intervenir sans un débat qui a eu lieu à la Chambre.

M. Belmont. M. Chouffet m'a communiqué le dossier du marché passé avec Brandt : les chiffres qu'il a produits sont exacts.

M. Chaumie. D'après les déclarations faites par le Ministre de la Guerre, M. Brandt a touché 500.000 francs en dix ans ; ce chiffre est très modéré.

Nationalisation des fabrications de guerre.

M. le Président. Nous avons à nous mettre d'accord sur la position qui sera adoptée par la Commission dans le débat sur le projet relatif à la nationalisation des fabrications de matériels de guerre.

J'ai signalé que, dans l'article 1^{er} du projet, il y a lieu de supprimer le paragraphe suivant : "La sentence des arbitres n'est susceptible d'aucun voie de recours", puisque le recours a été établi après entente avec le Ministre de la Guerre.

Le rapporteur se mettra en rapport avec M. Gardey pour établir le texte définitif.

Une discussion a eu lieu hier, à la Commission de l'Air sur le projet de loi. M. Farjon, rapporteur, a examiné la

question du contrôle en la liant à l'octroi de crédits au Gouvernement. Les crédits devant être votés par le Parlement, celui-ci serait ainsi à même de contrôler l'exécution de la loi. Aussi M. Farjon propose-t-il d'insérer à l'article 15, après les mots : "pourront prononcer", les mots "dans la limite des crédits ouverts par le Parlement." La Commission de l'Armée a voté cette modification. La Commission de l'Armée pourrait accepter à texte. (Assentiment).

D'une manière générale, j'estime que la Commission de l'Armée devra s'en tenir au terrain qui lui est propre et veiller à ce que soient assurés les besoins normaux du temps de paix et la main sur pied de la mobilisation industrielle. Le 17 mars 1935, le Sénat a voté une loi qui assure à la défense nationale les effectifs qui lui sont nécessaires. Le projet qui nous est aujourd'hui soumis concerne le matériel. Il serait bon que le Gouvernement fût appelé à lier ces deux problèmes sous la forme d'une doctrine militaire. La question a déjà été posée à la Chambre par M. Paul Reynaud.

M. Belmont. Il y aurait lieu également de demander au Gouvernement des précisions sur la attribution du Service de Fabrications d'armement. Le Gouvernement n'envisage-t-il pas de créer, dès le temps de paix, le Ministère de l'Armement qui est prévu pour le temps de guerre ? Comment seront gérés les nouveaux établissements ? Le projet est muet sur ce point qui est important.

M. le Président. Il faudra demander un débat sur cette question pour la rentrée.

M. Chaumier. L'Etat a besoin de mettre la main sur certaines fabrications qui pourraient être des instruments de guerre civile - mais le projet qui nous est présenté est insuffisamment étudié. La Commission pourrait charger quelques-uns de ses membres de déposer un amendement.

M. le Président. Le ~~rapport~~ rapport de M. Ch. Mennier conduisant à l'adoption du projet a été adopté. Nous ne pouvons revenir sur ce vote.

La séance est levée à midi

di-
que 1
(40
-elle
inter
-
lini
pas
es

Séance du 8 août 1936.

Présents: m. m. David-Vincent, Chamuë, Taurins, Belmont.

Présidence de m. David-Vincent. La séance est ouverte à 15 h 05.

Examen du rapport de m. Belmont sur le projet de loi portant modifications à l'article 27 de la loi du 3 juillet 1935 relative à la création au ministère de la guerre d'un service de fabrications d'armement.

le ^{rapport} projet est adopté.

La séance est levée à 15 heures 15.

Séance du 5 novembre 1936

Présents : m. m. David-Vincent, Taurins, Charles Meunier, Barbier, Limeray, Mizeaux, de Wendel, Chaumie, Goirand, de Leum, Rambaud, R. Beonard, A. Naudin, Beniget, G. Hirschauer, Polmont, Manger, Ribel.

Présidence de m. David-Vincent.

La séance est ouverte à 16 heures 15.

Communication du Président.

M. le Président. Deux faits particulièrement importants se sont produits dans l'ordre international au cours de cette intervention : le rétablissement par l'Allemagne du service de deux ans et le discours du roi des Belges sur la neutralité de la Belgique.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir de ces événements avec le ministre de la Défense nationale.

M. Daladier s'est félicité des résultats de la visite de généraux russes polonais ; il m'a affirmé qu'il n'y avait aucune convention militaire avec les soviets - le pacte franco-soviétique a été conclu sous le coup de la réoccupation militaire de la Rhénanie - le pacte sert aujourd'hui plus d'inquiétude qu'il n'apporte de garantie. Il s'agit de savoir dans quelles conditions il serait appliqué.

M. Daladier a manifesté des inquiétudes à l'égard de la Belgique - cette préoccupation a toujours été celle de la Commission de l'Armée qui a insisté pour qu'on fortifiât la frontière du nord.

Sur la question des effectifs, M. Daladier a été très net : la course à la quantité avec l'Allemagne est impossible - Il faut développer la qualité par l'augmentation du nombre de spécialistes. M. Daladier a ^{exprimé sa désapprobation} ~~vertueuse~~ quant à la valeur de la garde mobile : beaucoup de gardes sont des soldats n'ayant fait qu'un an ^{à peine} et n'ayant eu aucun grade ; on ne peut donc en faire des instructeurs. Il faudra veiller à la qualité du recrutement de 7.000 gardes nouveaux. Parmi les officiers, il faudrait revoir des gendarmes et plus d'instructeurs.

Par ailleurs, M. Daladier estime que les périodes de réserve

di- que 1 (40

-elle

inter

lini

pas

es

courts et fréquents valent ~~meux~~ mieux que de longues périodes -

L'augmentation de la durée du service militaire ne pourrait être envisagée qu'après ces mesures - m. Daladier en prendrait la responsabilité si cela devenait nécessaire -

En ce qui concerne le matériel, le canon de 25 anti-aér est bien. Le canon de 47 était mal sorti jusqu'ici : les retards de fabrication commencent à être rattrapés.

Les mouvements sociaux ont provoqué un ralentissement grave des travaux : il est prouvé que ce ralentissement était voulu et ordonné. m. Daladier envisage une semi-mobilisation pour les travaux intéressant la guerre - L'Etat contrôlant désormais les fabrications de guerre va pouvoir surveiller l'exécution de ces fabrications : on peut envisager, à cet égard, une collaboration entre usines de différentes firmes -

L'éducation physique de la jeunesse est ^à la base de la préparation militaire. m. Daladier ne rejette pas le scoutisme. Il prévoit l'obligation de la préparation militaire.

Enfin, m. Daladier a rendu hommage à la valeur des officiers et sous-officiers de réserve -

Le Ministre de la guerre a l'intention de déposer à bref délai des projets de loi concernant ces diverses questions.

m. Lemery. Au moment de la signature du pacte franco-soviétique, m. Flandin a dit que la Roumanie n'attendait que la signature de ce pacte pour entamer des négociations avec la Russie. Ce qui est vrai, c'est que la Roumanie, pas plus que la Pologne, ne permettrait aux troupes soviétiques de passer sur leur territoire -

m. Rambaut. Depuis qu'il a rétabli le service de deux ans, l'Allemagne dispose de 1.200.000 hommes mobilisés en permanence -

Or notre armée de réserve ne pourra entrer en action qu'au bout d'un certain laps de temps. Nous n'aurons que 400.000

hommes sur la ligne Maginot pour visiter à la nuit allemande.

Le Ministre a parlé de recrutement des spécialistes et de 7.000 soldats mobilisables. Il faudrait procéder à un recrutement intensif de militaires de carrière. On pourrait aussi augmenter les effectifs coloniaux servant en France. Je demande que ces suggestions soient soumises au Ministre.

M. le Gal Hirschauer. En Allemagne, les devoirs sont préparés par 9 mois de séjour dans les camps de travail. Les hommes sont donc disponibles dès le premier jour. Il faut que, ^{également} les hommes reçoivent une instruction préparatoire avant l'incorporation.

M. le Président. La Commission entendra le Ministre sur les questions intéressant les effectifs, l'armement et la préparation militaire.

J'en viens au discours du roi des Belges. Le discours n'a pas surpris la Commission: de longtemps, nous avons soutenu ~~la~~ la nécessité de fortifier la frontière du nord. La Belgique est un pays gravement divisé aux points de vue politique, religieux et linguistique - M. Caillaux a dit un jour: "Un pays qui a deux langues n'a pas une âme unique."

Il y a actuellement sur la frontière du nord un premier élément de fortifications permettant de faire à toute éventualité. Nous n'avons pas à émettre une opinion technique: c'est l'affaire du génie, qui fait bien son métier et auquel on peut faire confiance - mais peut-être pourrait-on reprendre certains travaux de Vauban concernant les "piéces d'eau" dans cette région.

M. Chaminié. En cas d'attaque brusquée, l'assaillant a le bénéfice de la préparation morale. Nous devons nous attendre à ce que quelques points de la ligne Maginot soient forcés. Il faut qu'il y ait en arrière des troupes prêtes à intervenir, dotées d'un matériel puissant et de routes.

Par ailleurs, la semaine de 40 heures a pour conséquence une perte de deux mois par ouvrier - Il faut prévoir des dérogations pour la fabrication vitonnant la défense nationale, pour que les programmes soient exécutés dans les délais nécessaires.

M. le Président. Je propose d'établir un questionnaire qui sera soumis aux Présidents des Sous-Commissions après la tenue du Conseil Général.

La séance est levée à 17 heures 15.

Séance du 9 Décembre 1936

Présents : M. M. Daniel Vincent, Taurins, Ch. Meunier, de Leveau, Lénery, de La Grandière, Rambaud, Bertrand Carrère, Savignol, Rolland, Eugène Roy, Guy de Wendel, Pelissier, Chaumie, R. Besnard, Neyrat, Jacquy, Belmont.

Présidence de M. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Excusés : M. M. Rillat de Verneuil, G. Hirschauer, d'Harcourt.

M. le Président salue l'entrée à la Commission de M. Eugène Roy, Sénateur du Guy. de-Dôme.

L'audition du Ministre de la Guerre est fixée en principe au Jeudi 17 Décembre, à 10 heures du matin.

Examen de question -
naire à présenter à M. le
Ministre de la Guerre -

M. le Président. J'ai signalé à la Présidence du Conseil l'importance de la question des routes et des passages à niveau ; M. Moch m'a répondu qu'il était d'accord avec nous et qu'il saisirait de la question le Ministre des Travaux Publics.

M. Taurins - ne pourrait-on demander au Ministre quel est l'état actuel de la mobilisation industrielle ?

M. Lénery. Il conviendrait d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences de l'agitation gréviste pour la fabrication de guerre.

M. R. Besnard. Le Ministre a fait sur ce point des déclarations formelles à la Chambre. Il importe que les fabrications de guerre ne soient pas ralenties par les mouvements de grève - qui sont, en réalité, des mouvements de désordre -

M. Chaumie. Des dérogations à la loi de 40 heures sont prévues pour les fabrications de guerre. Mais, par suite de grèves, dans certains manquements de charbon et doivent en faire venir d'Angleterre.

M. Belmont. Il faut demander au Ministre comment il entend utiliser les crédits prévus pour l'armement. Ne faudrait-il pas créer un sous-Secrétariat ou un Ministère de l'armement ?

M. Jacquy. Est-ce que l'E.M. a fait dans les grands unités mécaniques de choc ? N'allons-nous pas fabriquer un matériel déjà

féminie ? J'ai entendu dire que certains grands chefs ne croiraient pas à la motorisation -

M. le Président. Il y a eu une querelle de doctrine au sujet de la motorisation (Colonel de Gaulle). En tous cas, il faut une liaison entre les troupes de choc et les éléments qui doivent les soutenir : c'est l'opinion de Général Sarrailh.

M. Rambaud. Le Ministre a créé un collège de hautes études de la défense nationale où entrent des représentants de l'armée de terre, de mer et de l'air. Ne faut-il pas aller plus loin et prévoir l'organisation du haut commandement ? Il faut qu'un seul Ministre ait entre les mains tous les rouages de la Défense nationale, et organise sans retard le commandement unique -

M. de LaGrandière. Il serait intéressant pour les membres de la Commission de l'Armée de pouvoir assister aux cours de l'École des hautes études militaires.

M. Lénery. La question de haut commandement a déjà été soumise au Conseil supérieur de la Guerre. Le Maréchal Pétain y a insisté pour l'organisation d'un commandement unique - mais il a rencontré des résistances.

M. Chauvin. L'aviation doit jouer le rôle qui incombait autrefois à la cavalerie - Il faut, dès le temps de paix, établir une coordination entre les divers armées -

M. Belmont. J'ai ajouté que l'unification des armements serait la conséquence logique de l'unification du commandement.

M. le Président. J'avais demandé à assister à l'inauguration de l'École des hautes études militaires ; mais on m'a dit qu'il n'y aurait pas d'inauguration officielle - Je demanderais que les membres de la Commission de l'Armée soient habilités, sur leur demande, à assister aux cours de cette École.

Quant à l'organisation du haut commandement, M. le Général Messinay s'en était préoccupé et avait fait me-

cette question un rapport auquel nous ne pourrions que nous référer.

M. Belmont. ne pourrait-on demander au ministre quel est le nombre de "cellules" existant actuellement dans l'armée ?

M. Savignot. Il faudra l'interroger également sur l'état d'esprit des ouvriers travaillant aux fabrications d'armement.

La séance est levée à 16 heures.

di-
que l
(40

-elle

inter
j-

lini

pas

es

Séance du 17 Décembre 1936.

Présents : m. m. Daniel Vincent, Taurins, Charles Meunier, Chaumie, Rillart de Verneuil, Lenès, Rolland, Goirand, Eugène Roy, de Wendel, d'Harcourt, Manger, Cencalme, de Kusa, Savignol, Bénazet, Neyret, Belmont, Rambaud, Reibel, Mireaux, B. Carrère, Lémery, René Bonnard, Le Moignic.

Présidence de m. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à 9 heures 45.

Audition de m. Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

(voir le compte-rendu sténographique).

La séance est levée à midi 30.

1937

Séance du 3 février

Présents : m. m. Daniel-Vincent, le gal Hirschauer, Taurins, Bénazet, Fabry, Camboulives, Barbier, de La Grandière, Savignol, B. Carrin, Loubat, Reibel, Genalme, le Moignon, Belmont, Meuret, Jacquy, Rembaud, de Lussan, Manger, Cte d'Harcourt, René Besnard, Feliss, Eugène Roy, Rolland, Naudin.

Excusé : m. ch. Meunier.

Présidence de m. le gal Hirschauer, Président d'âge.

La séance est ouverte à 17 heures.

La Commission procède à l'élection de son bureau pour 1937.

Sont réélus, par acclamation, à l'unanimité.

Président : m. Daniel-Vincent (applaudissements)

Vice-Présidents : m. René Besnard

m. le gal Hirschauer.

Secrétaires : m. Feliss

m. le Comte d'Harcourt (applaudissements)

m. Daniel-Vincent prend la présidence.

M. le Président. Je remercie mes collègues du geste spontané et cordial par lequel ils m'ont renouvelé leur confiance. Je m'engage à continuer à travailler avec vous dans un esprit de confiance mutuelle et d'amitié. Je crois être l'interprète de mes collègues du bureau en vous ~~remerciant~~ exprimant leurs remerciements pour leur réélection. Ainsi s'affirme ^{cette} la continuité qui est indispensable surtout à la Commission de l'Armée. Nous avons ici un devoir qui ~~surpasse~~ l'emporte sur tous les autres, celui d'assurer la sécurité du pays. Nous continuerons à l'accomplir, comme par le passé, dans un esprit de dévouement affectueux à notre armée. (Applaudissements).

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues : m. m.

Election du bureau pour 1937

di- que 1 (40

-elle

inter

lini

pas

es

Fabry, Dépière et de Juigné. Ils trouveront auprès de nous l'accueil cordial dû à leur compétence et à leur dévouement, (applaudissements).

M. J. P. Rambaud. Je propose à la Commission de discuter dans sa prochaine séance les déclarations ^{faites} par M. le Ministre de la Défense nationale au cours de sa dernière audition. Certains questions sont, en effet, restées un peu dans l'ombre -
M. le Président. Il est exact qu'il n'y a pas eu de discussion sur la déposition du ministre. Un débat important sur la Défense nationale vient d'avoir lieu à la Chambre. La Commission peut avoir à demander des précisions sur un certain nombre de points.

M. le Général Hrisdamer. La Commission devrait examiner la situation des troupes nord-africaines en garnison dans l'Est. J'ai été saisi d'un certain nombre de plaintes à cet égard.

M. Ribet. J'attire l'attention de la Commission sur la question des rapports entre l'armée de terre et l'aviation. Le rôle de l'aviation sera capital dans la prochaine guerre - et notamment dans le combat purement terrestre. Cette question a été récemment traitée dans un article du matin signé "Trois étoiles". J'estime qu'il y aurait lieu de demander des précisions à cet égard.

M. Jacquy. Il doit y avoir une liaison intime entre les différents armes. Notre armée de terre doit pouvoir disposer de toute l'aviation nationale - mais la question qu'il faudrait d'abord résoudre, c'est celle de l'unité de commandement.

M. Mauger. J'attire l'attention de la Commission sur l'importance de la question des cuirs. Après l'acier, le cuir est la matière première la plus importante pour l'armée. Et cependant, la dernière guerre semble ne nous avoir rien appris à cet égard.

M. le Président. Il faudra établir un ordre d'urgence des questions à examiner. Celle du haut commandement est de première importance; elle pourrait être examinée en premier lieu. Une évolution n'existe actuellement dans le sens de ~~l'indépendance~~ la coopération de l'aviation d'accompagnement avec l'armée de terre. Le ministre de la guerre a d'ailleurs combattu à la Chambre une trop grande autonomie de l'armée de l'air.

Puis nous pourrions examiner successivement: la question des effectifs, la question de l'armement et des fortifications, enfin l'organisation militaire de la jeunesse.

Si nous avons besoin de précisions sur ces questions, nous pourrions demander à entendre le ministre.

M. Fabry. Je remercie d'abord M. le Président de son cordial accueil. Depuis que j'ai été ministre de la guerre, j'en ai pas cessé de suivre les questions intéressant la défense nationale. Je serai heureux de faire part à la Commission des fruits de mon expérience; je serai en mesure de lui apporter des précisions qui l'intéresseront certainement.

M. le Président. Je vous connais depuis longtemps, depuis le temps où vous étiez chef d'Etat-major de Joffre. La Commission sera heureuse de bénéficier de votre expérience.

M. Fabry. En ce moment, c'est la question technique qui domine toutes les autres. Mais la politique générale exerce une répercussion sur l'organisation technique de notre armée. C'est cette question que je voudrais traiter particulièrement.

M. le Président. La Commission partage vos préoccupations. Notre prochaine séance, avec l'ordre du jour ci-dessus fixé, pourrait avoir lieu mercredi prochain.

La séance est levée à 17 heures 45 minutes.

Séance du 10 Février 1937.

Présents : m. m. Daniel-Vincent, Fabry, Manger, Mammier, Rillart de Verneuil, E. Roy, de la Grandière, Savignol, Déjoffre, Mircaux, Rambaud, de Lessa, Jacquy, cté d'Harcourt, Sal Hirschauer, Taurins, Reibel, R. Besnard.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

m. le Président. Je voudrais d'abord résumer en quelques mots l'activité de notre Commission pendant l'année 1936. En février, nous avons entendu m. le Général Maurin sur l'armement, la mobilisation industrielle, les effectifs et le service de l'anti'. En mars-avril, nous avons effectué un voyage dans la région de St-Avold, Bitchel. La sous-Commission des Carburants a entendu m. m. Pincan et Chaplain et visité les installations d'Anzin et de Cambrai. En juin, nous avons visité la région fortifiée du nord. En juillet, nous avons entendu m. Daladier sur la rationalisation des fabrications de guerre; nous avons assisté à une démonstration de chars d'assaut à Satory et visité un abri de métro. Enfin le 17 décembre, nous avons entendu de nouveau m. Daladier.

Nous continuerons cette année à exercer notre activité dans le même sens. En janvier, je me suis fait auprès de m. le Président du Conseil l'interprète des préoccupations de la Commission en ce qui concerne les voies de communication. J'ai demandé que, sur le programme des grands travaux, des crédits fussent réservés à l'aménagement des routes dans les régions frontalières. Le Président du Conseil m'a répondu par une lettre du 17 janvier. Il m'informe notamment que des travaux routiers sont entrepris dans la région de Paris pour l'évacuation de la popula-

tion; que, sur la demande du Ministre de la Guerre, la suppression de 24 passages à niveau est envisagée; qu'un programme est à l'étude pour l'aménagement des itinéraires routiers utilisés par les convois lourds et pour le renforcement de certains ponts. Nous prenons acte avec satisfaction de l'effort entrepris, mais nous pensons qu'il est encore insuffisant, notamment en ce qui concerne les régions frontalières.

M. Falery. J'attire l'attention sur l'importance particulière de la rocade Calais - Vitry - le François.

M. le J^el Hirschauer. Il y aurait lieu de modifier l'emplacement de certains passages à niveau qui sont particulièrement dangereux.

M. Rillart de Verneuil. Les routes stratégiques n'ont que sept mètres. Il faudrait les élargir au moins de deux mètres.

M. le Président. Les Conseils généraux ont déjà émis des vœux dans le même sens.

M. J. P. Rambaud. Au cours de sa dernière audition, le Ministre de la Guerre nous a apporté des renseignements sur un grand nombre de questions. J'ai retenu particulièrement certains points relatifs aux effectifs et à l'armement.

D'après les déclarations du Ministre, les effectifs de l'armée allemande s'élèveraient à 800.000 hommes, auxquels il faut ajouter les effectifs de la Schutz et des formations militarisées, soit au total 1.200.000 hommes.

M. Daladier a déclaré qu'une attaque brusquée allemande serait menée par 200.000 hommes. Ce chiffre me paraît inférieur à la réalité, car il est peu vraisemblable que l'Allemagne entretienne en permanence une armée de 1.200.000 hommes pour attaquer avec 200.000 h. seulement.

Qui avons-nous à opposer à l'armée allemande ?
400.000 hommes, dont 70.000 hommes de troupes de forteresse, plus 20 divisions métropolitaines et 8 divisions nord-africaines ou nigérialaises. Sur la ligne Maginot, il y a environ 215.000 hommes.

J'estime que nous devons activer et renforcer notre mobilisation -

L'Italie a de plus en plus partie liée avec l'Allemagne ; nous serons donc obligés de laisser des effectifs sur la frontière italienne. Il faudra compter également le front espagnol. J'ai peur que les 400.000 hommes dont dispose actuellement la métropole soient insuffisants.

Que faire ? On a décidé d'augmenter les spécialistes et la garde mobile, soit une augmentation de 50.000 hommes. Cela me paraît insuffisant. Il faudrait augmenter le nombre de militaires terrant au-delà de la durée légale de service et le porter à 200.000 hommes. On pourrait facilement recruter 50.000 Sénégalais et nord-africains.

Examinons maintenant l'armement. Nous avons 324 fusils-mitrailleurs par division, 144 mitrailleuses, 18 mortiers de 81, 27 mortiers de 50, 36 canons de 25, 9 canons de 37. L'Allemagne a 255 mitrailleuses légères, 108 mitrailleuses lourdes, 6 mortiers de 18, 18 mortiers de 50, 36 canons de 25, 36 canons de 35. Le nombre de armes collectives paraît donc plus considérable dans l'armée française. Mais il paraît qu'en réalité les Allemands possèdent beaucoup plus de mitrailleuses lourdes que ne l'indiquent les chiffres officiels. Ce point serait à vérifier par notre service de renseignements.

En ce qui concerne l'artillerie, nos divisions d'infanterie sont dotées de 36 canons de 75 et de 24 canons lourds. La portée des canons allemands est supérieure à celle de nos canons. En face de nos 75, les allemands ont des 105.

En ce qui concerne les chars, nous sommes en état d'infériorité manifeste vis-à-vis de l'Allemagne -

Je conclus - 1/ Nos effectifs doivent être renforcés par l'augmentation du nombre de militaires servant au-delà de la durée ^{légale} de service et le recrutement de 50.000 sénégalais et nord-africains. 2/ Pour l'armement, le service de renseignements devra vérifier le nombre exact des mitrailleuses allemandes; par ailleurs, le calibre de nos canons devra être augmenté; enfin, il est nécessaire de mettre sur pied une organisation de chars d'assaut capable de faire face à ceux de l'armée allemande.

M. le Président. Nous enregistrons les observations et suggestions de M. Rambaud; elles seront examinées et discutées au cours des prochains séances -

Nous pourrions examiner successivement les questions suivantes: effectifs - armement - ~~haut~~ ^{haut} commandement.

M. Faury. Je me permets de faire observer à M. Rambaud que les 215.000 hommes de la ligne Maginot doivent être renforcés, dès la mobilisation, par des formations spéciales (frontaliers, disponibles) affectés à la défense de régions fortifiées - Chaque régiment n'aurait ainsi été triplé.

L'effectif stationné dans les régions frontalières a déjà été accru considérablement. Mais, du même coup, on a appauvri les régions de l'intérieur - Je crois qu'à cet égard la limite est atteinte et qu'on ne peut tirer de nouvelles ressources des troupes de l'intérieur.

Puis qu'on ne veut pas revenir au service de trois ans (ce qui ne serait peut-être pas la meilleure solution), on parle de porter à 200.000 hommes le nombre de militaires de carrière. Pour ma part, je ne crois pas que ce chiffre puisse être atteint. Un effort de recrutement a déjà été fait, mais il a fallu licencier beaucoup d'hommes dont la qualité était insuffisante.

On dit généralement qu'il faut avoir l'armée de sa politique. Je crois plutôt qu'il faut avoir la politique de son armée. La politique générale de notre pays doit tenir

compte de la situation de notre armée. Il faudrait notamment modifier notre politique à l'égard de l'Italie -

M. le Président. M. le ministre de la guerre l'a déclaré lui-même au cours de son audition -

M. Fabry. Il faudrait aussi changer de politique en Algérie.

Nous sommes un peuple pauvre en effectifs. Nous devons tenir compte de ce fait dans notre politique générale -

En ce qui concerne le matériel, nous devons doter notre armée d'un armement comparable à celui de l'Allemagne - à cet égard, il faut considérer la dotation, la qualité et le renouvellement de matériel.

Dotation ^{et qualité}: notre matériel d'infanterie est actuellement le meilleur existant dans le monde - mais notre matériel d'artillerie est en état d'infériorité dangereuse - Pour l'artillerie, les allemands ont fait un très gros effort. De notre côté, nous avons perdu beaucoup de temps; les fortifications nous ont fait perdre de vue cette question, d'autant plus que nous disposions de crédits limités. Les premiers ordres pour la construction d'un matériel d'artillerie neuf datent d'octobre 1935: il s'agit de matériels de 105 et de 155. Actuellement, les performances de notre artillerie sont très inférieures à celles de l'artillerie allemande -

En ce qui concerne les chars, nos tanks pesant 8 tonnes sont d'un déplacement difficile. Nos chars légers sont moins vulnérables que les chars allemands et russes. nous devions avoir 700 chars légers prêts en janvier 1937, nous en avons seulement 24 et 500 carcasses non armées: la fabrication des tourelles a été, en effet, interrompue par les grèves du nord. Étant ministre de la guerre, j'avais établi un programme qui comportait la construction de 500 chars par juillet 1936. On espère que

le retard dans les fabrications pourra être rattrapé en juillet prochain.

En matière d'armement, le point important est la faculté de réapprovisionnement. La consommation de matériel serait considérable, surtout dans les premiers temps de la guerre. Les Allemands admettent que, dans cette période, 70% de leurs chars seraient mis hors de combat. Les voies de fabrications de guerre devraient être traitées comme des corps de troupe.

M. le Président. Les questions soulevées par M. Fabry seront examinées séparément en vue d'une enquête. Notre collègue Ch. Meunier a déjà étudié la question du matériel. Il demande que son exposé ait lieu le 24 Février prochain.

M. Manger. Je demanderai qu'on examine également l'importante question de l'habillement.

M. Fabry. Nous pourrions examiner à la prochaine séance la question du haut commandement.

M. Jacquy. Cette question est d'extrême urgence; j'insiste pour qu'elle soit discutée dans le plus bref délai.

M. le Président. J'estime qu'il faut d'abord faire l'inventaire des forces matérielles: effectifs, armement. Au surplus, la question du haut commandement est très délicate et donne lieu à de vives controverses.

M. Fabry. Le Président du Conseil devrait avoir sous sa dépendance directe la défense nationale, qui doit avoir une influence prépondérante sur la politique générale.

M. le Président. Nous continuerons, mercredi prochain, l'examen de la question des effectifs. La séance est levée à 17 heures.

Séance du 17 Février 1937.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Depierre, B. Carrière, Rillart de Termeuil, Savignol, Loubat, Reibel, Ch. Meunier, Rolland, Pelissier, Taurins, Fabry, Gal Hirschauer, Cte d'Harcourt, Neyret, Eug. Roy, Mircaux, Jacquy, Naudin, de Luson, Belmont, de la Grandière, R. Bernard, Barbier, Manger.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Daniel-Vincent.

Désignation de rapporteurs. M. Reibel est désigné comme rapporteur de la proposition de loi ayant pour objet la protection des effectifs de l'armée.

M. Neyret est désigné comme rapporteur de la proposition de loi tendant à faire bénéficier des dispositions du décret du 23 mars 1852 les médecins et pharmaciens de réserve admis dans l'armée active en vertu des dispositions de la loi du 21 décembre 1916.

Problème des effectifs. M. le Président. Voici des chiffres qui m'ont été communiqués par le Ministère de la Guerre en ce qui concerne la situation de nos effectifs au 1^{er} février 1937.

Ces effectifs comprennent : des divisions métropolitaines — des forces mobiles (effectifs d'outre-mer) — des Troupes de forteresse.

1/ Divisions métropolitaines :

10 divisions renforcées, dont 5 motorisées, 5 hippomobiles —

1 division d'infanterie renforcée à Paris.

9 divisions normales.

Total 20 divisions métropolitaines.

2/ Forces mobiles :

4 divisions nord-africaines

1 division coloniale blanche

2 divisions Sénégalaises.

1 groupe colonial mixte (Toulon).

8 divisions

3/ Troups de fortresse a) Secteur nord-ardennais : 6 bataillons -

b) Secteur de Metz :

4 régiments de fortresse.

2 " d'artillerie à pied -

2 " d'artillerie hippomobile -

c) Secteur de la Lauter :

4 régiments de fortresse

1 régiment de Fusiliers coloniaux

1 régiment d'artillerie à pied

1 " d'artillerie motorisée

d) Secteur du Bas-Rhin :

1 régiment de mitrailleurs :

1 groupe à pied.

e) Secteur du Haut-Rhin :

1 régiment de fortresse.

1 groupe à pied

f) Secteur du Sud-Est :

2 brigades de fortresse.

Effectif moyen des divisions :

1/ Division d'infanterie métropolitaine renforcée :

Infanterie : 3 régiments à 2.280 hommes

artillerie : 1 régiment à 1.450 "

Total : 8.300 hommes par division

2/ Divisions normales :

3 régiments d'infanterie à 1.150 hommes

1 régiment d'artillerie à 1.000 "

Total : 5.700 hommes par division

3/ Divisions type force mobile :

Division nord-africains :

3 régiments d'infanterie à 390 Français et 2.010 indigènes ;

1 régiment d'artillerie à 700 Français et 850 indigènes ;

Total : 8.750 hommes par division -

Division coloniale blanche : même effectif qu'une division normale -

Divisions sénégalaises : 5.900 hommes -

Cavalerie : 4 régiments à 800 hommes

1 régiment de Dragon porté à 550 hommes -

1 groupe d'autosmitrailleuses à 280 hommes -

Effectifs de la métropole : 430.000 hommes

Total de l'actif disponible : 650.000 hommes (y compris les formations non endivisionnées : chasseurs, chars -)

1^{ère} réserve (classes 1930 à 1918) : 2.900.000 hommes -

2^e réserve (classes 1917 à 1907) : 1.770.000 hommes -

Total : 5.270.000 hommes dont 40.000 frontaliers enviro.

M. Falery. Comme l'a souligné M. Rambaud au cours de la dernière séance, les effectifs dont nous disposons dans la métropole sont insuffisants pour faire face à l'armée allemande.

Il nous devons faire un effort pour augmenter les cadres, surtout ceux des officiers d'infanterie.

Le corps de bataille s'est accru en 1936 d'unités nouvelles ; 4 bataillons de fortresses créés par prélèvement sur des bataillons existants qui ont été appauvris d'autant.

Pour la défense du Jura, on prévoit la formation de 2 bataillons d'infanterie, d'un groupe d'artillerie à Belfort et d'une batterie à Pontarlier, ce qui sera d'ailleurs insuffisant.

Les difficultés d'incasement de ces nouvelles unités sont grandes. En résumé, nous sommes arrivés à l'extrême limite de ce que peut donner la loi de deux ans. On ne peut plus prélever des effectifs ni sur les bataillons de fortresses, ni sur les unités de l'intérieur.

M. Rambaud a proposé de porter à 200.000 hommes l'effectif des militaires de carrière.

Je remarque d'abord que le chiffre actuel de 144.000 militaires de carrière ^{englobe} ~~comprend~~ les hommes n'ayant pas

fait leur temps de service légal ; en réalité, il y a seulement 119.000 militaires servant au-delà de la durée légal et 23.000 militaires liés par contrat qui accomplissent leur temps de service. On peut estimer que le chiffre de 119.000 sera porté à 130.000 hommes environ en 1937. D'après le général Targe, grand spécialiste en cette matière, c'est le maximum qu'on puisse atteindre. Ce chiffre comprend les 3.500 spécialistes, mais ~~pas~~ la garde mobile, ni la garde républicaine, ni la gendarmerie.

Si l'on veut accroître le nombre de spécialistes, il faut leur donner un statut comparable à celui des sous-officiers.

Pour conclure, je ne crois pas qu'il soit possible de porter à 200.000 hommes l'effectif des militaires de carrière.

M. Rambaud. Et cependant, si l'on ne veut pas rétablir la loi de 3 ans (et cette solution ne saurait être envisagée qu'en extrême), quelle solution adopter ?

M. Taurins. L'Etat avait promis un certain nombre d'avantages (emplois réservés et prime) aux militaires de carrière : il n'a pas tenu sa parole. C'est pourquoi le recrutement de ces militaires a fait faillite.

M. le Président. Il est exact que sur 33.000 demandes d'emplois réservés, 27.000 n'ont pas reçu satisfaction.

M. Fabry. Il est certain qu'il faudra tenir compte de l'observation de M. Taurins : la situation actuelle des officiers et des sous-officiers est insuffisante. Bien plus, on a voulu interdire aux militaires retraités d'occuper un emploi administratif ou même privé !

M. Rillart de Verneuil. Dernièrement, les chemins de fer ont recruté beaucoup de spécialistes ; c'est pourquoi l'armée a de la peine à en trouver.

M. Neyret. Ne pourrait-on prolonger ^{le temps} d'activité des militaires de carrière ?

M. Fabry. Il serait difficile de les utiliser au-delà des limites d'âge actuelles.

M. Taurins. Tous les ministères demandent une diminution

di-
que 1
(40

-elle

inter
-

lini

pas

es

du pourcentage des emplois réservés. Les vicaires de chemins de fer veulent titulariser leurs auxiliaires, de sorte que les emplois réservés sont bloqués de ce côté-là. Or il est impossible de résoudre la question du recrutement des militaires de carrière si l'on ne veut pas ~~leur~~ ^{à ces derniers} assurer un relâchement social -
M. le Général Hirschauer. On pourrait recruter des Indochinois qui ont rendu de réels services pendant la guerre.

M. Fabry. Les sous-officiers ont grandement contribué à aplacer les incidents qui n'ont récemment produits dans les caserns. Raison de plus pour leur accorder les avantages matériels auxquels ils ont droit.

M. de la Grandière - Les agents militaires - qui sont des civils - échappent un peu à l'autorité militaire. Il faut apporter le plus grand soin à leur recrutement.

M. de Leuon. J'appuie l'observation de notre collègue. Certains agents militaires des régions frontalières sont des hommes dangereux pour le moral des troupes.

M. le Président. Le recrutement des agents militaires a été arrêté; ils disparaîtront par extinction. Les emplois seront à l'avenir réservés aux anciens sous-officiers.

M. Fabry. J'estime que le chiffre de 140 à 150.000 hommes ~~est~~ ^{est} un plafond qui ne pourrait être dépassé. D'autre part, le nombre des ^{militaires} ~~hommes~~ africains ne peut être augmenté sans danger.

En réalité, la question des effectifs est étroitement liée à notre politique générale. Quand j'étais Ministre de la Guerre, nous avions des accords militaires avec l'Italie. Ces accords n'ont plus. Désormais donc, nos 430.000 hommes ne pourraient plus être opposés uniquement à l'armée allemande; ils devraient assurer aussi la défense de nos frontières du Sud-Est et du Sud. Le Gouvernement doit tenir compte de ce fait dans ses calculs. La politique doit être en harmonie avec nos possibilités militaires du moment.

M. Rambaud. Le ministre de la guerre a lui-même déclaré devant la Commission qu'il jugeait nécessaire de modifier notre politique à l'égard de l'Italie.

M. Fabry. J'ai fait voter la loi de deux ans. Mais elle était basée sur une étude de la situation politique qui faisait état de la collaboration de l'Italie. Si l'Italie ne garde pas au moins la neutralité ^{dans une guerre éventuelle}, il faudra réviser la loi des effectifs.

M. René Besnard. Il y a dix ans, j'ai poursuivi avec ténacité une politique de rapprochement avec l'Italie. J'avais pour attaché militaire le fils de général Debenev : à ce moment, des contacts permanents avaient lieu entre le général Debenev et le Maréchal Badoglio. Tout cela est bien changé aujourd'hui. Je demande que la Commission de l'Armée attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de modifier notre politique à l'égard de l'Italie - quels que puissent être les torts de cette puissance ~~vis-à-vis~~ nous.

M. Savignol. Ce qu'il faudrait surtout, c'est accélérer le rythme de nos fabrications de guerre, pour que nous soyons prêts à toute éventualité.

M. le Président. Le Gouvernement desirerait comme nous accélérer le rythme de fabrications de guerre - mais industriellement il y a un temps exigible qu'il est difficile de réduire.

M. de la Grandière. Des pactes collectifs nous lient à certains pays d'Europe - notre armée, dans son état actuel, nous permettrait-elle de faire face à toutes nos obligations internationales ?

M. Mureau. Combien de divisions équipées et encadrées pourrions-nous mettre en ligne en cas de mobilisation ? En 1914 on prévoyait que les Allemands pourraient mobiliser 50 divisions ; ils en ont mobilisé 90. Combien de divisions allemandes trouverions-nous en face de nous dans une prochaine guerre ? 200 peut-être. Que pourrions-nous leur opposer ?

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

plini

pas

es

On m'a donné le chiffre de 80 ^{divisions}; il est insuffisant.

M. Fabry. Ce qui est fait à considérer, c'est moins le nombre que la valeur des unités.

M. le général Hirschauer. Je crois personnellement à la possibilité d'une attaque brusquée allemande. Il faut donc y parer et pendant trois mois la classe appelée sous les drapeaux est inapte à servir. C'est pourquoi nous avons demandé l'instruction militaire préparatoire; on ne l'a pas encore rendue obligatoire. J'estime qu'à l'heure actuelle ceux qui reçoivent cette instruction ne sont pas suffisamment récompensés et qu'au contraire le refus d'instruction n'est pas suffisamment sanctionné. Ceux qui ne font pas de préparation militaire devraient être incorporés trois mois avant leur classe.

M. Jacquet. Il n'est pas tout à fait exact de dire que la préparation militaire n'existe pas dans les campagnes. Il existe de nombreuses sociétés de tir et de préparation militaire; mais elles ne sont pas encouragées par l'Etat.

M. le Président. La proposition de M. le général Hirschauer sera retenue et examinée avec soin par la Commission. D'ailleurs, tous les vœux exprimés au cours de nos séances sont enregistrés; nous les récapitulerons et les soumettrons ensuite au Ministre.

M. Fabry. Il faudrait avant tout rendre la préparation militaire obligatoire.

M. le général Hirschauer. J signale également l'incidence de l'évolution du coût de la vie sur la situation matérielle et morale des officiers et sous-officiers de carrière.

M. le Président. Notre prochaine séance sera consacrée à l'examen du problème de l'armement individuel et collectif.

La séance est levée à 17 heures.

Séance du 24 Février 1937.

Présents : M.M. Daniel-Vincent, Gal Hirschauer, de La Grandière, Naudin, Ch. Meunier, Manger, Limery, Savignol, de Wendel, Rambaud, Neyret, Fabry, Telson, Chaumie, Belmont, Desjardins, Cte d'Harcourt, Jacquet, E. Roy, R. Besnard, Rillart de Verneuil, Reichel.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption d'un rapport. M. Neyret donne lecture de son rapport sur la proposition de loi tendant à faire bénéficier des dispositions du décret du 23 mars 1932 les médecins et pharmaciens de réserve admis dans l'armée active en vertu des dispositions de la loi du 21 décembre 1916.

Le rapport est adopté.

Problème de l'armement M. le Président donne lecture d'une motion résumant les conclusions du débat de la Commission sur les effectifs. Cette motion sera soumise au Ministre après les rectifications qui seraient jugées nécessaires.

M. le Président. J'ai demandé à l'E.M. de l'Armée des renseignements sur les commandes de matériel en cours : je vais vous en donner connaissance.

Il est nécessaire que nous soyons prêts pour 1938 : c'est la 2^e étape envisagée par l'Allemagne pour la réalisation de son programme d'armement. Telle est l'opinion de Gal Jamelin.

L'Allemagne a remplacé son canon de 77 par un canon de 75, dont la portée dépasse celles de notre canon d'environ 2 kilomètres. Nous avons essayé de remédier à cette infériorité par une modification du projectile.

Le matériel de tanks et au point ; c'est maintenant une question de production qui n'est pas - nos gros chars sont même supérieurs à tous les matériels étrangers.

Commandes d'armement d'infanterie : Fusils en transformation : 3.000 ; fusils modèle 35 : 10.000 - mitrail. leues Hotchkiss : 2.000 - Canon de 25 : 2.200 - mortiers de 50 : 1.500 -

Commandes d'engins blindés : Chars légers (^{10T.} coût : 500.000⁺) 1.100 - Chars lourds (^{30T.} coût : 2 millions) : 70 - Au total, une dépense de 8 à 900 millions pour ce matériel. Auto-mitrailleurs : 80 - Chars rapides 20T. : 150 -

matériel d'artillerie - Commandes. Obusier de 105 nouveau modèle : 158 (le group. revient à 20 millions) - 105 long : 120 - matériel de D.C.A. : 62 -

Les autorisations d'engagement de dépenses ne correspondent pas aux besoins. La réalisation du programme de 4 ans entraîne l'obligation d'engager des dépenses pour des commandes dont l'exécution exige de longs délais ; ces engagements s'élèvent à environ $\frac{2}{3}$ de l'annuité prévue pour l'exercice suivant. Les dépenses à envisager pour 1938 étant évaluées à 4.500 millions, les autorisations d'engagement de 1937 devront s'élever à 3.100 millions ; or on n'en a accordé jusqu'ici que 1.800 millions ; 1.300 millions ^{hérités} supplémentaires seront donc nécessaires dans un bref délai -

La production doit être rapide et régulière. Il est nécessaire de prévoir des dérogations aux lois sociales pour l'exécution du programme dans le temps prévu -

M. Chaumie. Je connais une fabrique d'une capacité de production de 500 Tonneaux par mois qui avait augmenté son outillage pour arriver à une production de 700 Tonneaux. Or par suite de la loi de 40 heures et de la difficulté de recruter des spécialistes, cette fabrique atteint difficilement 450 Tonneaux par mois.

M. Fabry. Un gros effort financier est nécessaire pour la réalisation du programme prévu. Il faut éviter que des modifications constantes soient apportées au matériel ; ^{car} les modifications entraînent des retards. Il vaut mieux s'en tenir à un

modèle et fabriquer en grande série.

Un programme avait été établi qui prévoyait la fabrication de 1.000 chars devant être prêts en janvier 1937. Ce programme ne sera sans doute terminé qu'à la fin de l'année!

M. le Président. Il y a actuellement 700 chars en service -

M. Fabry, mais ils n'ont pas de tourelles! Les derniers ne sont ^{encore} qu'au nombre de 30!

M. le Président. La fabrication des tourelles est activée et l'on prévoit que vers le mois d'avril le nombre des tourelles correspondra à celui des chars -

M. Fabry. Je ne partage pas cet optimisme. D'où proviennent les retards? D'abord de ce que les tourelles en construction ont été constamment modifiées. Puis des grèves de Fives-Lille qui ont duré 40 jours.

D'autre part, le canon qui doit armer les tourelles n'est pas encore au point; les tourelles devront être pourvues, en attendant, d'un vieux canon.

Les chars lourds de 30 Tons sont de véritables forteresses; mais ils se déplacent difficilement. En règle générale, moins le char est vulnérable, moins il est rapide -

Par ailleurs, notre industrie n'est pas capable d'absorber plus d'un certain chiffre de crédits: je ne crois pas que sa capacité de fabrication s'élève à 4.500 millions pour un an - La construction des chars lourds exige un outillage coûteux et inutilisable pour toute autre fabrication: c'est pourquoi les industriels hésitent à l'entreprendre.

M. Neyret. L'armement des chars lourds est-il complet?

M. Fabry. Oui, notre char lourd est le meilleur existant au monde.

Le canon anti-char de 25^{m.m.} est un excellent engin: il y en a 2.000 existants plus 2.000 en cours de fabrication. Mais ils doivent être tirés par des chenillettes dont la fabrication est très en retard sur celle des canons.

M. Rambaut. L'armée allemande possède-t-elle des canons de 37?

M. Fabry. le programme prévu n'est pas entièrement exécuté. Mais alors que, depuis six mois, le rendement a diminué en France, il a beaucoup augmenté en Allemagne (277% pour les autos - 177% pour la métallurgie).

M. Rimbaud. les Allemands ont prévu 36 canons anti chars par division, et nous 9 canons seulement!

M. Fabry. Certains de nos divisions mécanisées n'existent que sur le papier. Il ~~reste~~ ^{est} un gros effort de fabrication à faire.

En ce qui concerne l'artillerie, le 75 est un canon de campagne excellent. Mais notre artillerie lourde est en état d'infériorité manifeste; les matériels allemands sont plus récents et plus puissants. A cet égard, nous n'avons rien fait de nouveau depuis la guerre, à part le 105 L. nouveau dont j'ai commandé deux groupes des Schneider.

Il faut hâter la fabrication du matériel d'artillerie lourde. On parle actuellement de nationaliser les Etablissements Schneider; or Schneider est seul à fournir l'outillage nécessaire pour la fabrication d'artillerie lourde. Il faudrait plutôt l'encourager!

M. Rimbaud. les canons de 75 sont-ils en service dans les divisions allemandes? D'après les renseignements qui m'ont été fournis, il n'existerait que des 105.

M. le Président. M. le général Maurin nous a dit pourquoi il n'était pas facile d'obtenir des renseignements sur ce qui se passait en Allemagne.

M. Fabry. nous n'avons une dotation appréciable de chars légers modernes qu'en juillet 1937 et encore il leur manquera le canon.

Il faut également intensifier la fabrication de chars lourds et de notre canon anti-char.

En résumé, un effort énergique s'impose; ce qui ^(avant tout) importe, c'est d'augmenter la capacité de production de nos industries.

L'Angleterre a prévu la construction de 2 milliards d'armes.

ments par an ; notre industrie n'est certainement pas capable, à l'heure actuelle, d'absorber pareille somme !

M. de la Grandière. La modification de l'ordre de 75 nous permettra-t-elle de remédier à notre infériorité sur la canon de 75 allemand ?

M. Heyret. On parle de l'insuffisance de la capacité de production de notre industrie. Mais à St Etienne il y a beaucoup d'industriels qui pourraient travailler pour la guerre s'ils étaient assurés de la continuité des commandes - C'est cette continuité et cette régularité qu'il faudrait assurer.

M. Rillart de Verneuil. Depuis 20 ans, par suite des changements ministériels, il n'y en ni suite, ni continuité dans les commandes de matériel pour l'armée, l'aviation et la Marine. Il faudrait établir un programme et l'exécuter.

M. de la Grandière. La Commission doit attirer l'attention du Ministre sur la nécessité d'augmenter nos fabrications d'artillerie et de l'augmenter l'armement de nos ouvrages fortifiés.

M. le Président. Prochaine séance mercredi prochain avec l'ordre du jour suivant : 1/ Exposé de M. Chaumie sur les carburants et les routes - 2/ Exposé de M. Charles Meunier sur la mobilisation industrielle et la fabrication d'armement.

La séance est levée à 17 heures.

Séance du 3 mars 1937

Présents : M-m. David-Vincent, Chaumie, Mauge, Taurines, Ch. Meunier, Barbier, E. Roy, Rillart de Verneuil, Naudin, Reibel, Dèpierre, Mireaux, Rolland, Savignol, de Wendel, Rambaud, Neyret, R. Besnard, Fabry, Jacquet, d'Harcourt, Loubat, B. Carrère, de la Grandière, Sal Hirschauer.

Présidence de M. David-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. le Président rend compte de questions examinées à la Commission de contrôle de la Défense nationale : application des lois sociales dans les établissements travaillant pour la guerre ; insuffisance du nombre d'ouvriers spécialistes ; assouplissement de la loi de 40 heures conformément aux exigences de la Défense nationale - Etc -

Exposé de M. Chaumie
sur les carburants et les
routes.

M. Chaumie. Les besoins de la France se montent annuellement à :

8 millions de Tonnes de combustibles liquides

65 " " " solides -

En ce qui concerne les combustibles liquides, nous ne possédons que le gisement de Tschelbourn, dont la production annuelle ne dépasse guère 70.000 Tonnes. D'autre part, les usines fabriquant du pétrole synthétique produisent 20.000 Tonnes.

Pouvons-nous trouver sur notre sol des ressources supplémentaires ? La recherche de pétrole en France n'est, jusqu'à présent, pas aboutie ; cependant les géologues font entendre que notre sol renferme du pétrole à une grande profondeur : pour le trouver, il faudrait faire des sondages à 3.000 mètres. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais il faudrait la vérifier.

Les carburants dits de remplacement sont de trois sortes : bois et charbon de bois ; anthracite ; gaz de ville.

Le bois et le charbon de bois devraient nous permettre d'éco-

nommer 50.000 Tonne ; mais jusqu'à présent on n'a pas fait d'effort sérieux dans ce domaine.

Le gaz de ville comprimé peut fonctionner dans des moteurs ordinaires, mais nécessite l'installation d'usines de compression. Il faut exiger que toute usine à gaz possède une installation de ce genre.

L'utilisation dans les camions à gazogène de l'antracite en petits grains donne un rendement énergétique considérable. Mais cet antracite ne se trouve qu'à Anzin, près de la frontière ; il en existe également des couches au Tonkin ; il faudrait les exploiter.

La question du pétrole synthétique est techniquement résolue. Les procédés employés fonctionnent bien et donnent une énergie d'origine de 1^{er} ordre - mais la fabrication est très onéreuse et entraîne la destruction d'une quantité de charbon quintuple de celle du pétrole obtenu. On a envisagé l'exploitation des lignites de Furcau, excellent combustible qui s'hydrogène facilement ; mais ces lignites sont situés à de grandes profondeurs. L'exploitation de ces lignites et de ceux des Landes pourrait fournir une production maxima de 100.000 Tonne.

Notre déficit total en carburants liquides peut donc se chiffrer à 7 millions de tonnes. Pour les transporter en France, nous avons une flotte pétrolière de 300.000 Tonne seulement. Nous avons signalé cette situation à l'O.N.C.L. et avons demandé la nationalisation d'une part importante de la flotte étrangère transportant du pétrole en France. D'autre part, les deux derniers navires pétroliers construits chez nous sont de dimensions telles qu'ils ne pourraient entrer que dans deux ports français !

Le volant de stockage est actuellement de trois mois - mais la plupart des dépôts sont situés à l'embouchure des fleuves ou dans les grands ports. Si l'on veut déplacer ces dépôts, il faudra indemniser les industriels. La création d'abris souterrains exigerait de longs délais. Le moyen le plus urgent est la dispersion des stocks.

On pourrait réaliser une économie de consommation d'énergie

m. le Président

20 % en développant l'emploi de moteurs à huile lourde -
 nous remercions M. Chaumie de son intéressant exposé et
 le prions de bien vouloir nous remettre des conclusions qui
 seront soumises au Ministre -

m. de Wendel. Il y a, au Maroc, de grandes possibilités pétro-
 lières. Mais les Sociétés pétrolières s'opposent à l'exploitation de ces gise-
 ments.

m. Mureau. L'Allemagne a fait sur son propre sol des son-
 dages à grande profondeur, avec des procédés français. Elle aurait
 trouvé des gisements capables de produire 2 millions de tonnes an-
 nuellement.

m. Falery. Notre politique du pétrole repose sur la constitution
 de stocks de réserves. On avait envisagé d'augmenter les stocks.
 Qu'a-t-on fait à cet égard ?

m. Chaumie. Les troubles sociaux, notamment la grève de
 la batterie, ont entraîné une diminution des stocks. J'ai si-
 gnalé ce fait dans une lettre à M. Beson.

Le mélange alcool-benzol n'est qu'une solution de temps de
 paix. En cas de guerre, l'administration des Poudres consommerait
 tout l'alcool et le benzol disponibles. Jusqu'à ces derniers temps
 le benzol et le brai bénéficiaient de primes; une circulaire récente
 a abaissé les taxes sur le benzol étranger: il en résulte une perte
 de 3 millions pour les producteurs de benzol français.

m. Manger. A-t-on fait des expériences pour l'exploitation
 des tourbes ?

m. Savignol. Faut-il se résigner aux manœuvres des pétroliers ?

m. Chaumie. - Les pétroliers sont des fournisseurs étrangers.
 Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'établir entre eux une concu-
 rence pour obtenir les meilleurs prix.

m. Savignol. Est-il exact que les pétroliers ont exercé une
 pression pour empêcher ^{de faire} des recherches ~~faites~~ en France ?

m. Chaumie. Il faut faire des sondages à grande profondeur
 dans les régions où l'on a trouvé des indices.

M. Jacquy . Je crois qu'on a fait tout ce qui était possible pour trouver du pétrole en France et au Maroc .

M. Chaumie - La sous-commission des Carburants a entendu la déposition d'une personne qui avait porté des accusations contre l'O.N.C.L. au sujet des recherches de pétrole en France - Elle n'a pu nous fournir aucune preuve pour étayer ces accusations .

Le Directeur de l'Office, M. Tincan, nous a dit qu'il disposait de crédits votés. C'est là une excuse que nous ne pouvons admettre. Il s'agit d'une question de salut public et il appartient à l'administration de demander les crédits nécessaires .

M. Faluy . L'O.N.C.L. a basé sa politique sur la constitution de stocks de réserve ; j'estime que cette politique, il l'a faite intelligemment et honnêtement . Mais il est nécessaire de faire parallèlement une politique de carburants de remplacement. Le service des Poudres absorberait en temps de guerre tout l'alcool disponible - Il faut développer l'utilisation du gaz des forts .

M. Chaumie . On a déjà essayé de faire une politique de carburants de remplacement . Mais cette politique a rencontré partout des résistances .

En ce qui concerne les routes, des progrès sensibles ont été réalisés - Nous possédons un réseau routier remarquable . Mais en cas de mobilisation, les divisions motorisées occuperaient à certains moments 300 Kilomètres de routes . On a envisagé la création de grands itinéraires dans les régions de la frontière et pour relier Paris aux régions de l'Est et du Jura - Plutôt que de construire des autoroutes, on a préféré développer notre réseau de routes - On a prévu 600 millions pour l'exécution de ce programme - La création de passages à niveau au-dessous et au-dessus est également prévue par le gouvernement .

L'exécution de ce programme exigera un délai d'au moins 12 mois .

M. Rillart de Turenne . Nos routes de régions frontalières ne sont pas assez larges . Pourquoi a-t-on construit des routes de 7 mètres ?

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

lini

pas

es

M. Chaumie. Le projet qui est en cours de réalisation prévoit
des largeurs de 9, 12 et 15 mètres -

~~M. Jacquy~~. M. le Président. J'ai déjà posé cette question
des routes au Conseil général du nord. Elle est de la plus g^{de} importance -
Notre prochaine séance aura lieu mardi prochain à 15h³⁰ -
M. Charles Meunier fera un exposé sur les fabrications d'armement
et la mobilisation industrielle -

La séance est levée à 17 heures.

Séance du 9 mars 1937.

Présents : m. m. Daniel Vincent, général Hirschauer, Fabry, Ch. Meunier, Rolland, Rambaut, Cte d'Harcourt, Mauger, Jacquy, R. Besnard, Barbier, Achille Naudin, Belmont, de la Grandière, Rillart de Verneuil, Bertrand Carré

Présidence de m. Daniel Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. Charles Meunier fait un exposé sur les conditions d'organisation des fabrications d'armement et de la mobilisation industrielle.

M. le Président. Je remercie m. Charles Meunier qui a débrouillé pour nous une matière très touffue.

J'ai demandé à notre Rapporteur de faire une enquête sur les points suivants : Où en est-on des expropriations d'usines travaillant pour la défense nationale ? A-t-on respecté ^{l'indépendance} les bureaux d'étude ? A-t-on laissé une marge suffisante à l'initiative et à l'esprit d'invention ? Certains usines frappés d'un décret d'expropriation n'ont pas encore reçu notification de ce décret, si bien que dans ces usines il n'y a plus d'autorité : il faudrait écourter le plus possible le délai entre la publication du décret et son exécution.

Dans quelle mesure sont exécutés les commandes de l'étranger ?

Que va coûter l'expropriation ? les sommes nécessaires seront-elles prélevées sur le budget de la Guerre ?

M. Rillart de Verneuil. Je suis étonné qu'on accepte des commandes de l'étranger alors que notre industrie suffit à peine à exécuter nos propres commandes.

M. Belmont. Notre regretté Président, le général Meunier, était partisan de la création d'un ministère de l'Armement. La Commission de l'Armée a-t-elle toujours la même doctrine à cet égard ? Il conviendrait de le préciser.

M. Charles Meunier. C'est la 12^e Direction qui concentre tous les

questions vitissent l'Armement.

M. Belmont. A la dernière réunion de la Commission de l'air, M. Pierre Cot a dit qu'il venait de créer un service de Fabrications d'armement de l'aéronautique.

M. le Président. Le service de l'Armement n'a qu'une mission d'exécution: on ne peut lui donner une autonomie absolue.

M. Belmont. Un Ministère de l'Armement pourrait centraliser tous les commandés des trois ministères de Défense nationale.

M. Fabry. La Direction de Fabrications d'armement fabrique des armes pour les trois ministères. Mais certaines fabrications de l'aviation et de la Marine doivent garder leur autonomie. La 1^{re} Direction porte le germe du Ministère de l'Armement, qui n'est prévu que pour le temps de guerre. Mais cette Direction est actuellement surchargée de besogne, parce qu'on lui a confié la nationalisation des industries de guerre.

M. René Pascard. Il n'est peut-être pas opportun de fabriquer du matériel pour l'étranger alors qu'il y a déjà tant à faire pour les besoins de notre défense nationale. Je demande à savoir: 1) Quel est le montant des commandes de l'étranger? 2) ~~Par~~ quelles nations ces commandes sont destinées? - J'estime que c'est nous qui devrions plutôt ~~faire~~ des commandes à l'étranger, pour rattraper notre retard.

M. le Président. Nous avons ~~fait~~ des commandes de la Suisse et de la Roumanie pour le matériel courant. Si nous n'exécutons pas ces commandes, d'autres pays le feront à notre place.

M. le G^{ral} Hirschauer. Nous avons toujours eu en France une clientèle étrangère pour les armements. Les usines travaillant pour l'étranger ont pu, pendant la guerre, ^{intensifier} ~~garantir~~ nos propres fabrications: c'est là un avantage appréciable. J'estime que

qu'il est nécessaire de garder des commandes de l'étranger.

Par ailleurs, j'insiste pour qu'une partie des crédits militaires soit employée à ^{constituer} ~~faire~~ des approvisionnements de métaux qui nous manquent.

M. de Wardel. D'après les renseignements que j'ai recueillis, l'indépendance des bureaux d'études n'a pas été respectée. Un bureau d'études ne vaut que par la personne qui est placée à sa tête. Certains de nos inventeurs, comme M. Brandt, ont été évincés par les procédés employés à leur égard. On les a remplacés par des hommes de bureau ne connaissant rien à la pratique.

M. de la Grandière. La nationalisation a-t-elle accéléré ou ralenti la fabrication de guerre? La capacité ^{industrielle} du pays est-elle inférieure à ~~notre~~ nos programmes d'armement? Là oui, il ne faut plus accepter de commandes de l'étranger, mais au contraire passer des commandes à l'étranger.

En ce qui concerne les brevets, sommes-nous tributaires de l'étranger et qu'a-t-on fait à cet égard?

M. ~~Charles~~ ^{Jacques} Jacquy. La nationalisation s'applique-t-elle à tous les services ou seulement à la partie mécanique des usines? A-t-on laissé toute indépendance aux bureaux d'études?

M. Charles Meunier. M. Brandt aura toute indépendance pour continuer ses inventions.

M. Fabry. La nationalisation est une question d'opportunité. Je pense, pour ma part, qu'il aurait mieux valu s'orienter vers le contrôle des usines par l'Etat.

M. le Président. Nous n'avons pas eu le choix.

M. Fabry. En tous cas, puisque la loi sur la nationalisation a été votée, il faut s'efforcer d'en tirer le meilleur parti. Actuellement, le mieux serait de la mettre en sommeil.

Nos programmes d'armement actuels sont de mesurement gonflés. Mais il n'en sera pas toujours ainsi. Que diriez-vous alors des industries nationalisées? L'Etat aura sur les bras un énorme outillage et un nombreux personnel également inutile.

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

lini

pas

es

Devra-t-il se lancer dans les fabrications industrielles ?

On vient de nationaliser Hotchkiss. Les ouvriers sont conservés, mais les cadres de maîtrise et d'ingénieurs doivent être licenciés. Toutefois, l'Etat devra garder provisoirement une partie du personnel de maîtrise et de direction - tout-à-là les conditions ^{parvables} pour obtenir un bon rendement ?

Quant à Schneider, qui exécute de nombreux commandes pour l'étranger, il nous a rendu de grands services grâce à ses bureaux d'études. Si on contrôle les usines, d'accord ; mais que l'Etat ne s'en empare pas !

Si la nationalisation n'a pas diminué le rendement, elle ne l'a certainement pas accru. La D. Direction ne peut actuellement exécuter son programme dans des conditions satisfaisantes.

En ce qui concerne les pyrites, nos besoins sont de 500.000 Tonnes en temps de paix et de 1 million de Tonnes en temps de guerre. La France ne produit que 100.000 Tonnes. Le gros pays producteur est l'Espagne. Si les pyrites d'Espagne nous font défaut, nous serons placés dans une situation difficile à cet égard.

Je conclus : il faudrait demander au Gouvernement de faire une "pause" pour la nationalisation.

M. Charles Meunier. L'intention du Gouvernement est de limiter la nationalisation aux besoins normaux du temps de paix.

M. le Président. C'est ce qui a été déclaré devant la Commission le Ministre de la Défense nationale.

M. Palmont. Nos approvisionnements sont inexistantes pour certains métaux, comme le plomb, le magnésium. Je possède une documentation complète sur ce point.

M. le Président. Nous examinerons la semaine prochaine la question de haut Commentairement. M. Jacquy vient de déposer sur cette question une proposition de loi. J'estime que

nous devons ^{d'abord} nous entendre sur ce point avec les Commissions de la Marine et de l'air. Je vais ~~engager~~ des conversations avec les Présidents de ces deux Commissions.

M. Fabry. ne pourrait-on demander aux rapporteurs de ces deux Commissions d'assister à la réunion où la question de Haut Commandement sera débattue ?

M. Ch. Munnier. Il vaut mieux se mettre d'accord par des conversations préalable -

La séance est levée à 17 heures 15 minutes.

di-
que 1
(40

-elle

Inter
5-

plini

pas

es

Séance du 17 mars 1937

Présents : M. M. David-Vincent, José Hirschauer, Falry, Rillart de Verneuil, Jacquy, Rambaut, R. Bonard, Loubat, Chaumie, B. Carrère, Savignol, Rolland, E. Roy, Naudin, de Wendel, Neyret, Camboulives, Mircaux, Barbier, de la Grandière, Reibel -

Présidence de M. David-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures -

Désignations de rapporteurs - M. Jacquy est chargé de rapporter sa proposition de loi tendant à définir les attributions de Gouvernement et de Commandement militaire en ce qui concerne la défense nationale pendant le temps de paix et le temps de guerre - (90) -

M. Loubat est désigné comme rapporteur du projet de loi prorogeant le délai imparti par la loi du 14 août 1926 relative au reclassement des ouvrages militaires de deuxième ligne de Paris, en ce qui concerne l'acquisition par le Département de la Seine de parcelles de zone comprises dans les alignements des voies publiques prévues aux projets d'aménagement ou réserves par ces projets pour la conservation d'espaces libres ou pour des services publics - (106) -

M. Rambaut est désigné comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 5 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée. (126) -

Organisation du Haut Commandement -

M. le Président - A l'issue de notre dernière séance j'ai adressé des lettres aux Présidents des Commissions de l'air et de la Marine pour entamer avec eux un échange de vues préalable sur la proposition de loi de M. Jacquy. Nous devons nous réunir après-demain à cet effet : je pourrai donc exposer à cette réunion le point de vue de la Commission de l'Armée, qui doit discuter aujourd'hui la question du Haut Commandement.

L'organisation du Haut Commandement est liée à des lois et

et directs, et même à la loi Constitutionnelle de 1875 qui, dans son article 3, dit que le Président de la République dispose de la force armée. Sous l'ancien Régime, c'était le "lieutenant général" qui remplaçait le roi dans ses fonctions de chef des armées.

L'organisation de haut Commandant est aujourd'hui très compliquée, surtout depuis la création du Ministère de l'air - le Conseil Supérieur de la Défense nationale comprend tous les Ministres, le Maréchal Pétain, les Commandants en chef des forces terrestres, maritimes et aériennes : c'est un organisme un peu lourd. Il dispose d'un Secrétariat général permanent. Un décret du 8 juin 1936 a institué en outre un Comité permanent de la Défense nationale présidé par le Ministre de la Défense nationale, et composé en outre des Ministres de la Marine et de l'air, du Maréchal Pétain et des trois Commandants en chef. Il dispose, lui aussi, du Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale : c'est un organisme plus restreint, dont la mission est aussi plus précise.

M. Fabry. J'ai été à l'origine de ce Secrétariat ^{général} permanent du Conseil sup. de la Défense nationale, qui a rendu de très grands services en faisant la liaison entre tous les Ministres intéressés. Je regrette que le Président du Conseil ne figure pas au Comité permanent de la Défense nationale comme il figurerait au Haut Comité militaire.

M. Jacquy. En déposant ma proposition de loi, je n'avais aucune ambition personnelle - mais j'ai trop souffert de notre impérialisme pendant la guerre : c'est cela que j'ai voulu éviter pour l'avenir. Je projette sur l'organisation de la nation en temps de guerre et en instance depuis de longues années. D'autre part, les déclarations de M. Daladier à la Chambre à propos du haut Commandement ont manqué de netteté. J'ai ajouté que mon intention n'est nullement de porter atteinte au prestige et aux traditions de notre marine.

Depuis 1932, 4 Hauts Comités ont été constitués pour coordonner les questions intéressant la Défense nationale. En fait,

di-
que l
(40

-elle

inter
;-

plini

pas

es

Les deux premiers de ces Comités se sont à peine réunis. Les budgets des trois Ministères restent séparés. Un tel système n'a aucune possibilité de coordination nécessaire.

M. Jacquy fait ensuite un exposé détaillé des motifs de sa proposition de loi.

M. le Président. Un projet d'une telle densité mérite un examen approfondi. Nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans le détail de la discussion.

En cette matière, les considérations psychologiques jouent un grand rôle. Chaque armée est jalouse de son autorité. Il y a des susceptibilités légitimes qu'il faut ménager.

La conduite générale de la guerre appartient au Gouvernement. Comme l'a dit Clausewitz, la guerre n'est que l'explosion d'une politique. Aux mots "Commandement unique", je préfère pour ma part les mots "Haut Commandement". Ce qui est nécessaire, c'est de mettre une "accolade" aux trois ministères de Défense nationale.

M. Fabry. Les premiers jours d'un nouveau conflit ne rassembleront pas du tout à ceux des conflits précédents. L'agresseur cherchera une décision brutale et rapide. Si le Chef n'est pas en place, on ne pourra parer à cette attaque. Il faut que le chef ait étudié d'avance toutes les hypothèses vitifiant toutes les Armées. Deux hommes seulement peuvent remplir cette mission: le Président du Conseil et un chef militaire. Cette conception entraîne ^{comme conséquence} la création d'un Ministère de Défense nationale. L'homme chargé de ce Ministère devrait être investi d'une immense autorité, il serait plus puissant que le Président du Conseil. C'est pourquoi je pense que seul le Président du Conseil peut être investi de cette autorité; il aurait sous ses ordres un Chef d'Etat-major général supérieur.

M. René Besnard. Il est absolument nécessaire d'organiser dès le temps de paix un commandement unique. Nous ne préparons

pas une agression ; mais d'autres Etats la préparent. ^{L'unanimité} ~~l'unanimité~~ de la Commission doit donc se faire d'abord sur la question de l'unité de Commandement - mais est-ce le Président du Conseil qui devra être chargé du Ministère de la Défense nationale ? Je ne le crois pas - Je crains qu'en pratique le Président du Conseil, absorbé par des travaux multiples, ne délègue tous ses pouvoirs au chef d'Etat - major général qui sera une sorte de super-ministre - C'est pour-quoi j'ai préparé la conception de M. Jacquy, qui crée un Ministre de la Défense nationale - Ce dernier aurait sous son autorité les sous-secrétaires d'Etat, ou même si l'on préfère, les Ministres des 3 départements : Guerre, ~~armées~~ et Air - Mais il faut à tout prix ré-tablir l'unité de direction et de commandement.

M. le Général Hirschauer. Il n'est pas douteux que, de l'autre côté de la frontière, on prépare une attaque brusquée - Il est donc indis-pensable que nous soyons toujours prêts - J'ai poussé à la constitution d'un Ministère de l'Air indépendant : ce système a d'ailleurs donné de bons résultats - mais il est nécessaire qu'il y ait un super-Ministre - la coordination des forces armées doit être confiée au Président du Conseil, auquel on pourrait adjoindre un Comité consultatif comprenant des représentants des différents armées.

M. Chaumière. Il est nécessaire et urgent de créer un organisme de coordination et de commandement, chargé de préparer la mobilisation ^{et la guerre}, et à la tête duquel on placera un homme responsable - On pourrait confier à un Ministre d'Etat la ~~possibilité~~ ^{mission} de contrôler les budgets des 3 Ministres de Défense nationale -

M. le Président. En résumé, je crois que la Commission est d'accord sur la nécessité d'une "accolade" entre les 3 Ministres de Défense - C'est un point de vue que je défendrai auprès des Présidents des Commis-sions de la Marine et de l'Air -

La séance est levée à 17 heures 50 minutes.

di-
que 1
(40

-elle

Inter

plini

pas

es

Séance du 24 Mars 1937.

Présents : m. m. Daniel-Vincent, ^{g^{al}} Hirschauer, Ch. Meunier, Barbier, Taurins, Mircaux, de Lessin, Jacquy, Rambaud, Chaumie, Bénazet, Carrère.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Organisation du haut
Commandement

m. le Président. J'ai eu un entretien avec m. m. Bénazet, Président de la Commission de l'air, et Bergeron, remplaçant m. Rio, Président de la Commission de la Marine, au sujet de la proposition de m. Jacquy relative à l'organisation du haut commandement.

Au cours de sa dernière séance, la Commission de l'Armée a fixé sa doctrine sur ce point. Je crois pouvoir la résumer ainsi : La rapidité des opérations au début d'une guerre éventuelle exige que le haut commandement soit organisé dès le temps de paix. La Direction politique de la Guerre doit être assurée par le Gouvernement, la direction des opérations par un chef militaire. M. Laurent-Eynac, ancien Ministre de l'air et membre de la Commission de l'air, a écrit ces jours-ci dans "l'Homme libre" un article qui s'inspire des mêmes idées. Du côté de la Marine, nous avons rencontré certaines objections, que nous avions d'ailleurs prévues ; elle demande que son autonomie morale soit respectée, et cette demande est légitime. Un vaisseau est une sorte de Monastère flottant ; il existe entre les occupants une solidarité qui fait la force et l'élan de la Marine, et qui il est nécessaire de maintenir. Néanmoins, à la suite de mon entretien avec m. Bergeron, il m'a paru que nos points de vue s'étaient rapprochés et qu'un accord pourrait intervenir. La formule "horizontale" appliquée par m. Tardieu au Ministère de la Défense nationale a échoué ; une formule "^{verticale} ~~horizontale~~" aurait, semble-t-il, plus de chances d'aboutir.

La Commission de l'air a, sur la question qui nous

Occupe, une conviction qui coïncide avec la nôtre. Si l'on accorde à chaque armée des garanties en ce qui concerne son autonomie intellectuelle et morale, il y a de grandes chances d'aboutir.

M. Binazet. J'ai mis la Commission de l'air au courant de nos conversations. La Commission estime que la voie choisie est la bonne. D'autre part, M. Rio m'a dit hier que la Commission de la Marine ne faisait pas d'objections de principe - nous avons tous conscience de l'intérêt général qui exige une collaboration constante entre les trois Commissions de Défense nationale.

M. Jacquy. J'ai lu avec intérêt l'article de M. Laurent-Egnac. Mais, dans mon projet, l'air et la Marine sont placés sur le même pied que la guerre. M. Egnac a, me a point, mal interprété ma pensée.

Il m'a paru préférable d'écarter le terme de ~~secrétaire~~ d'Etat. D'ailleurs, peu importe le titre, mais si l'on veut coordonner, il faut pouvoir donner des ordres.

M. Chaurin. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'un super-Ministre ayant autorité sur les trois Ministres de Défense nationale. Pour qu'il ait cette autorité, il faut lui donner un droit de contrôle sur les budgets des 3 Ministres.

M. Binazet. M. Laurent-Egnac a été nommé par la Commission de l'air rapporteur par avis de la proposition de loi. Il ne fera rien sans se mettre d'accord avec la Commission de l'Armée.

M. le Président. Un rapport général doit être fait sur l'ensemble des débats qui ont eu lieu à la Commission depuis le début de l'année. J'espère pouvoir vous le soumettre à la première séance qui suivra les vacances - Je m'efforcerais de le faire aussi bref et précis que possible - Il sera soumis à vos observations et la Commission pourra ainsi fixer sa doctrine.

Une autre question nous préoccupe en ce moment : celle de l'Afrique du Nord. Notre Empire d'Afrique est travaillé de inquiétudes et de courants dont l'origine doit être connue -

di-
que 1
(40

-elle

Inter
5-

plini

pas
es

nous devons savoir quelles mesures ont été prises pour assurer la défense nationale dans ces régions. Si un déficit est constaté, il faudra y remédier. Je dois aller en Tunisie pendant les prochains vacances. Si l'un d'entre vous allait en Algérie ou au Maroc, je lui serais obligé de nous faire part de ses constatations.

M. Binazet. En apparence il y a en Afrique du Nord des mouvements communistes. En réalité, il y a autre chose : le trotskysme. Et c'est l'Allemagne qui se dissimule derrière ce mouvement.

M. Chaumie. Tous les agitateurs se connaissent entre eux et tendent à différentes caisses. Trotskyste et communistes peuvent être unis demain.

M. de Lesson. Mon fils, qui est au Maroc depuis 7 ans, m'a parlé à cet égard de renseignements intéressants. Là-bas, trotskyste et communistes marchent d'accord : les uns et les autres sont payés par l'Allemagne.

Autre question : il faut se préoccuper de la situation de la garde mobile métropolitaine, qui, par suite de grèves et des incidents, n'a plus une minute de repos. Pourquoi la laissent-ils en butte aux insultes et aux coups ?

M. Mircaux. Je dois aller au Maroc faire une enquête absolument objective. Le problème nord-africain est complexe : tous sorts d'influences y entrent en jeu. Le travail accompli là-bas pendant des années par le communisme par des esprits simples produit maintenant des fruits. Mais il faut tenir compte également des agissements de l'Allemagne et de l'Italie dans ces régions. La situation de l'Afrique du Nord est grave et peut avoir des répercussions prochaines sur la politique générale.

M. Barbier. Etant en Tunisie au mois d'octobre dernier, j'ai pu constater une grosse inquiétude parmi nos colons à cause du mouvement arabe.

M. Mireaux. L'Algérie est menacée de famine : il n'y a pas plus depuis décembre - Ce serait là un nouvel élément de mécontentement et une cause de troubles -

M. Rambaud. J'ai signalé que depuis quelques années, les contacts de révision refusent de jeunes algériens comme bons-aliments. Il y a évidemment là une ~~cause~~^{cause} de trouble à laquelle il faudrait remédier.

La fiancée est levée à 15 heures.

di-
que l
(40

-elle

Inter
-

olint

pas

es

Séance du 28 avril 1937

Présents : M. M. Daniel-Vincent, ^{Jal} Hirschauer, Chaumie, Lombat, Taurins, Rambaud, Rolland, de La Grandière, Davignol, E. Rog, Naudin, Fabry, Manger, Binaget, B. Carrère, Neyret, Belinot, Jacquy, R. Besnard.

Excusé : M. Ch. Meunier.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Désignation d'un rapporteur.

M. J.-P. Rambaud est désigné comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet la création de médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires aspirants de réserve.

Questionnaire au ministre de la Défense nationale.

M. le Président. Après avoir vu les débats de la Commission, au cours du 1^{er} trimestre de 1937, j'ai dressé un questionnaire à adresser au ministre et portant sur les questions suivantes : effectif, matériel, nationalisations, carburants et routes, haut commandement.

La loi de 10 mars 1937 a institué un emprunt de la Défense nationale. Nous demanderons au ministre quelles sommes additionnelles cet emprunt a mises à sa disposition et quelle en sera la répartition.

M. Fabry. Le budget de la guerre est actuellement en déséquilibre par suite de l'augmentation de toutes les fournitures. Le prix de la journée de l'homme de troupe, calculé dans le budget à 5^{fr},55, vient à 7^{fr},25. L'augmentation est de 85% pour l'entretien, de 80% pour les munitions, de 45% pour le matériel d'artillerie. Au total, augmentation d'un milliard. Normalement, ce déficit devrait être comblé par des crédits additionnels, mais le gouvernement s'est engagé à ne pas présenter. La somme mensuelle devra donc être prélevée sur l'emprunt.

M. le Président. Il ne doit pas y avoir de confusion entre

l'emprunt et les dépenses budgétaires normales. L'augmentation des crédits normaux devra donc faire l'objet d'un collectif.

M. Fabry. Il faudra poser une question précise à ce sujet au ministre -

Le plan d'armement se chiffre par une annuité de 8 milliards ~~pour~~ ^{en} 1937 (pour les 3 ministères de Défense nationale). En 1940, l'annuité s'élèvera à 13 milliards. Pourrions-nous soutenir un pareil effort ?

M. le Président. En ce qui concerne les effectifs, les questions à poser concernent : le chiffre des spécialistes nécessaires pour assurer le fonctionnement des services techniques ; l'augmentation des troupes nord-africaines ; les mesures prises pour assurer la situation matérielle et morale des cadres de l'armée.

M. Fabry. J'ai parlé de l'interdépendance de la politique et de la situation des effectifs. Or depuis, nos rapports avec l'Italie ne se sont pas améliorés, bien au contraire. D'autre part, en Tunisie, en Algérie, la situation est sérieuse. L'attitude de la Belgique est également préoccupante. Au total, la situation politique s'est plutôt aggravée. Les moyens dont dispose le ministre de la Guerre sont-ils suffisants pour faire face à cette situation ?

M. le Président. J'ai posé la question dans ma lettre au ministre -

M. Fabry. La loi de deux ans est née de la dénonciation du Traité de Versailles et de l'institution de service militaire obligatoire en Allemagne - mais cette loi a été votée au lendemain de la Conférence de Stresa, dont il ne reste rien. Le service de 2 ans était le strict minimum dans l'hypothèse de moment. Depuis, la situation internationale s'est modifiée : nous sommes donc en déficit à cet égard.

M. le Président. En ce qui concerne le matériel, la questionnaire vise : les mesures prises pour l'armement des forts et ouvrages bitonnés, des tanks etc. - et la concordance des programmes

D'armement. Nous avons déjà reçu à cet égard des assurances plus optimistes du ministre de la D. N. -

Autres questions posées : le prototype du canon de 47 anti-char est-il établi ? - Quels sont les résultats de la nationalisation des usines quant au rythme de fabrication de guerre ? - Quelles mesures sont prises pour la protection des stocks de carburants et leur dispersion géographique ? - Quel est le carburant de remplacement ? - Quels sont les intentions du ministre de la guerre en ce qui concerne l'organisation de Haut Commandement ?

M. Belmont. On pourrait se demander au ministre l'état des marchés actuellement passés ?

M. le Général Hirschauer. J'insiste sur l'importance ^(la question de) la situation des cadres inférieurs (solde, logement). Notamment les cadres de troupes indigènes stationnées en France doivent être aussi bien traités que ceux des troupes métropolitaines -

M. Jacquy. Les déclarations du ministre devant la Commission ne concordent pas avec celles qu'il a faites à la Chambre sur la question de Haut Commandement. Nous devrions ne tenir compte que des premiers.

M. le Président. Le ministre a pu parler devant nous avec une liberté plus grande qu'à la tribune de la Chambre - Il ne faut pas aggraver le différend.

M. Fabry. La Commission a unanimement reconnu la nécessité d'un chef militaire unique désigné dès le temps de paix. Les événements rendent ce chef de plus en plus nécessaire -

M. le Président. C'est une question fort délicate. Les Ministres de mon prédécesseur, le Général Messimy, ont souligné les difficultés qu'il a eues pour réaliser le commandement unique.

M. Fabry. Il faudrait demander au ministre de nous communiquer les tableaux d'encadrement. J'insiste sur ^{ne} ~~les~~ ^{pas} ~~de~~

Compagnie où il y ait trois officiers ! On a multiplié les forma-
tions et les cadres sont insuffisants.

M. le Président. Dans notre prochaine séance, je vous commu-
niquerai des documents relatifs à la guerre d'Espagne ~~et~~ dont
nous pourrions examiner les enseignements d'ordre technique.

La séance est levée à 16 heures 15.



di-
que 1
(40

-elle

Inter
5-

lini

pas

es

Séance du 26 Mai 1937.

Présents : m. m. Daniel-Vincent, Charmié, Fabry, Loubat, Savignol, E. Roy, Rambaud, Mireaux, de Wendel, Rolland, Dépierré, de la Grandière, Rillart de Tanneville, Nau-din, Taurines, Manger, Jacquy.

Excusés : m. m. le général Hirschauer, le Comte d'Harcourt.

Loi d'amnistie.

M. Charmié. Le Sénat ^{va} prochainement discutant la loi d'amnistie. Il serait naturel que la Commission de l'Armée en fût saisie pour avis. Le projet apporte, en effet, certaines modifications au Code de Justice militaire ; d'autre part, il vise l'amnistie des déserteurs de la guerre.

M. le Président. Nous allons demander que le projet nous soit renvoyé pour avis.

M. Taurines est désigné comme rapporteur provisoire du projet.

M. le Président. J'ai eu un entretien avec M. le Trésorier sur la question des routes. Il serait utile que nous répondions à la Commission des Travaux Publics notre point de vue sur cette question. Il y aura lieu d'examiner notamment ~~les~~ ~~crédits~~ les crédits affectés aux routes.

Rapports.

M. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi concernant l'institution de médecins, pharmaciens, vétérinaires aspirants de réserve. ^{dentistes} Il est adopté.

M. Loubat donne lecture de son rapport sur le projet relatif au déclassement des ouvrages militaires de deuxième ligne de Paris. Le rapport est adopté.

Mission de M. Mireaux au Maroc.

M. Mireaux. Je viens de passer trois semaines au Maroc, j'ai visité tous les centres militaires importants. Partout, j'ai reçu le meilleur accueil et on m'a montré sans difficulté

Tout ce que je désirais voir.

La garde du Maroc est assurée :

1/ par des troupes régulières (utilisables dans une guerre européenne) : effectifs 58.000 hommes.

2/ par des troupes supplétives (goums) : 13 à 14.000 h.

Cette armée de 71.000 hommes comprend 32.000 indigènes dans les troupes régulières, soit 45.000 avec les goums, et 26.000 Européens (dont la moitié sont de la légion : 1 Français sur 3) - L'infanterie et la cavalerie ont une prépondérance considérable : il y a seulement 16 batteries d'artillerie -

Cette armée est répartie en un groupe du sud (6.000 h. pour 36.000 katts), un groupe du nord (faux au Rif, zone espagnole), et un groupe du centre où la densité est très faible (politique des grands caïds) ^(dans l'ensemble). Cette garde est actuellement solide et suffisante -

Cependant il faut noter : 1/ l'insuffisance du matériel (artillerie) - 2/ l'insuffisance des cadres - 3/ l'insuffisance du casernement : à Meknès, 30% des troupes campent sous la tente - 20 millions seraient nécessaires pour construire de nouveaux casernements convenables. Remarquons qu'en cas de mobilisation, ces casernes seraient occupés par des territoriaux de France -

4/ La légion étrangère comprend 9 bataillons, mais la qualité de son recrutement baisse.

5/ La solde des goums est insuffisante (7,50 à 8,50)

Quel serait le rôle du Maroc dans la défense nationale?

Actuellement, on pourrait y recourir 10.000 hommes -

Il y a 18 mois, la sécurité de l'Afrique du nord ne paraissait pas sérieusement menacée en cas de conflit, et les communications par la Méditerranée avec la métropole paraissaient assurées. On estimait que les troupes du Maroc

pourraient arriver rapidement en France et participer aux opérations. Les données sont aujourd'hui profondément modifiées; les communications méditerranéennes sont menacées, le transport des troupes est devenu aléatoire.

À la mobilisation, le Maroc pourrait envoyer 2 divisions de 1^{re} ligne qui s'embarqueraient à Casablanca et à Oujda - mais les autorités militaires locales estiment aujourd'hui que ces forces devraient rester sur place pour assurer la sécurité du pays.

Jusqu'à présent, on considérait que la liaison Afrique du nord - métropole devait se faire par la méditerranée. Actuellement, la prudence commande d'envoyer la liaison par l'Atlantique: le Maroc devient ainsi, stratégiquement, la pièce maîtresse de l'Afrique du nord.

Le Maroc est-il équipé pour jouer ce rôle nouveau? Le port de Casablanca pourrait sans doute suffire, à condition qu'il fut bien défendu.

Le réseau routier du Maroc est excellent, mais il n'est relié à l'Afrique du nord que par la route de Taza et un chemin de fer à voie unique ^(Oujda-Casablanca), qui est à la merci d'un raid terrestre et d'un bombardement aérien.

Il y a du pétrole au Maroc, dans la région comprise entre Meknes et la zone espagnole. Mais on ne connaît pas encore l'importance du gisement. La capacité de forage de la Société chérifienne est de 15.000 mètres par an. Les dépenses prévues de ce chef pour 1937 sont de 17 millions: chiffre insuffisant. Pour y voir clair, il faudrait, paraît-il, forer 150.000 mètres, ce qui exigerait une dépense de 200 millions. Il faudrait accélérer le rythme des recherches.

En résumé, l'outillage du Maroc devrait être

complète pour permettre à ce pays de jouer le rôle qui lui incomberait dans un conflit éventuel.

Le Maroc est aujourd'hui entièrement pacifié ; les troupes y mènent la vie de garnison - mais depuis trois ans une opposition politique s'est organisée. C'est en 1934 que des éléments intellectuels musulmans se groupèrent en un Comité d'action marocaine et rédigèrent un plan de réforme - Ils réclamaient l'application stricte du protectorat, la suppression de toute administration directe, l'égalité des fonctionnaires français et marocains, la création de Conseils et de Chambres, - le pays protecteur ne devant plus jouer que le rôle de conseiller technique. Ce Comité se réunit ^{pour la première fois} en octobre 1936 et présenta à la Résidence un certain nombre de revendications immédiates. Sa propagande a gagné les milieux bourgeois, les artisans et les ouvriers. Les événements du Maroc espagnol ont encore aggravé cet état de choses : le général Franco a fait au Maroc des promesses d'indépendance, répandues par T.S.F. et par le journal "Le Rif".

A son arrivée au Maroc, le général Nogues eut d'abord, à l'égard de l'Action marocaine, une attitude de conciliation - mais au mois de mars 1937, la propagande prit une forme nouvelle, un groupement d'action comprenant 8.000 adhérents se constitua - Le 18 mars, le général Nogues prononça la dissolution du Comité d'action - L'agitation cependant continue : les Comités de Front populaire ~~sont~~ font de la propagande dans les milieux indigènes, qui se trouvent ainsi mêlés à nos querelles politiques - Les indigènes ont l'impression qu'une partie de la population française est en dissidence avec son Gouvernement.

Les jeunes Marocains sont en liaison avec l'Angleterre - mais c'est du côté espagnol qu'une action importante s'exerce en ce moment en zone française - Quant au récent discours de M. Mussolini sur la politique musulmane, il n'a eu que peu d'écho. Il y a encore au Maroc des ingénieurs, des techniciens,

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

lini

pas

es

et des commerçants allemands qui ont repris contact avec leur ancienne clientèle. mais il ne semble pas qu'on puisse parler d'une action allemande méthodique. Du reste, l'autorité française a de sérieux atouts : d'abord le sultan, qui a pris nettement parti contre l'action marocaine ; puis le prestige du Général Nogues dans les milieux indigènes. Le Maroc traverse en ce moment une grave crise économique : un million d'indigènes sont menacés de mourir de faim ; il faudrait 120 millions pour les secourir. Il est également nécessaire de bien traiter les gens qui nous servent (question de paie des gendarmes et de fonctionnaires). Enfin, il ne faut pas laisser fléchir la notion d'autorité dans les pays musulmans (Coran).

M. le Président remercie et félicite M. Mircaux de son exposé lumineux et méthodique. (applaudissements). Il lui demande de faire résumer ses conclusions en un bref rapport qui sera présenté au Ministre de la Guerre.

M. de Wendels. - Je vais de passer plusieurs mois au Maroc - Les Arabes ne nous aiment pas, et la moindre marque de faiblesse serait exploitée contre nous.

M. Falery. Le problème posé par M. Mircaux ~~doit~~ être étendu à l'Algérie et à la Tunisie, où se produisent en ce moment des troubles graves.

M. de La Grandière. Il convient de ne s'engager qu'avec prudence dans la voie du recrutement des militaires indigènes ; le Général Weygand estime, en effet, que nous sommes arrivés à une saturation à cet égard et qu'il y aurait danger à augmenter le nombre de indigènes servant dans la métropole.

La séance est levée à 17 heures

Séance du 2 juin 1937

Présents : M. M. Daniel-Vincent, G^{al} Hirschauer, Fabry, Taurins, E. Roy, Savignol, Rillart de Verneuil, de La Grandière, Micaux, Rambaud, Chaumie, Belmont, de Juigné, Déjoffre, B. Carrère, Naudin, Neyret, Jacquy.

Excusé : M. D'Harcourt.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Fortifications de la frontière du nord.

M. le Président rend compte de l'état actuel des travaux de fortification sur la frontière du nord.

M. le G^{al} Hirschauer. A-t-on des approvisionnements de flots explosifs pour arrêter les tanks ?

M. le Président. Les approvisionnements nécessaires existent dans les magasins.

M. le G^{al} Hirschauer. Les troupes cantonnées dans cette région ont un moral excellent.

M. le Président. La Commission pourrait faire un voyage d'inspection dans ce secteur.

Désignation de rapporteurs.

M. J. P. Rambaud est désigné comme rapporteur de la proposition de loi de M. Arnould tendant à modifier et à compléter l'article 1^{er} de la loi du 17 mars 1935 relative à l'application exceptionnelle de l'article 110 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

M. le Président. La proposition de M. Arnould me paraît dangereuse, parce qu'elle ouvrirait la porte à d'autres exceptions du même genre qui affaibliraient notre armée. A l'heure actuelle, les lois existantes doivent être maintenues intégralement.

M. Rambaud. Je rapporterai la proposition dans un sens défavorable ; elle aboutirait à faire licencier 10.000 hommes au bout d'un an de service.

M. Taurins est désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi relatif au droit à pension d'ancienneté d'un certain nombre d'officiers en disponibilité provenant de la réserve spéciale -

Opérations militaires -
en Espagne.

Jusqu'en novembre 1936, les opérations militaires en Espagne ont relevé uniquement de la guerre civile. Depuis, elles ont pris un caractère international par suite de l'intervention d'effectifs et de matériels étrangers.

Jusqu'en novembre 1936, la guerre d'Espagne a comporté peu d'enseignements généraux. Elle eut le caractère d'une querelle passionnée divisant jusqu'aux villages. Les troupes régulières y manifestèrent une supériorité évidente sur les miliciens.

En novembre 1936, la guerre des fronts succéda à la guerre des itinéraires, rappelant ainsi la guerre de 1914-18. Mais le front espagnol pourrait être comparé au front d'Orient plutôt qu'au front occidental. Les ^{principes} ~~conditions~~ de la motorisation et du mouvement ne trouvèrent là qu'une application réduite. Il serait donc imprudent d'en tirer des conclusions trop nettes.

Le rôle des effectifs a été capital. Les éléments engagés ont été surtout des éléments étrangers : on a dit que les Espagnols ne cherchaient qu'à éviter le combat.

Les nationaux sont munis de fusils mauser allemands, de fusils-mitrailleurs et de pièces de 210 allemandes. Les gouvernementaux sont armés de matériel Schneider et Stocks-Porandt. Les chars allemands à faible blindage, ne sont véritablement supérieurs pour la résistance. Les chars italiens, déjà employés en Abyssinie, sont également faibles. Les chars russes sont nettement supérieurs. Les chars doivent être employés en masse et accompagnés d'infanterie ; ils nécessitent des routes nombreuses et à double défilage.

L'aviation n'a pas eu en Espagne d'influence décisive au point de vue tactique. au contraire, l'aviation d'accompagnement a fait ses preuves dans plusieurs opérations, comme le débarquement de Majorque. Les Allemands paraissent être bien outillés pour la défense anti-aérienne.

M. Fabry. Dans la guerre d'Espagne, il n'y a pas eu d'opérations d'ensemble mettant en ligne plus de trois ou quatre bataillons. En outre, il n'existe en fait ni commandement, ni Etat-major.

On peut tirer de ces opérations un certain nombre de conclusions générales : 1/ On n'improvise pas une guerre moderne : il faut une préparation matérielle et morale. 2/ Il n'y a pas d'arme qui puisse à elle seule provoquer une décision : ni l'aviation, ni les tanks, etc. 3/ Pour forcer des organisations défensives il faut mettre en œuvre des moyens matériels puissants. (Ex.: défense de Madrid). C'est là une confirmation de la valeur de la ligne Maginot.

La carence du commandement a rendu impossible toute liaison entre l'infanterie et les chars, entre l'artillerie et l'aviation. D'autre part, l'artillerie employée en Espagne est de mauvaise qualité.

L'attaque de Guadalajana fut appuyée par 150 chars qui ont avancé de 50 Km. ^{dans} le sillage de l'infanterie. Puis ils se sont heurtés aux chars russes plus puissants et les gouvernementaux regagnèrent 30 Km. La vitesse horaire des chars nationalistes est de 50 Km., celle des chars gouvernementaux de 30 à 40 Km. Les chars russes de 12 ou 18 tonnes se sont montrés très satisfaisants au point de vue de la puissance et du blindage, mais facilement incendiables.

La D.C.A. allemande s'est révélée très efficace : 50% des avions ont été abattus par elle. (notre matériel est de qualité comperable; mais les fabrications marchent au ralenti).

Les combattants espagnols ont été excellents dans la guerre. Mais les véritables combattants ont été les étrangers. Les marocains

excellent dans les attaques violentes et rapides - Les Italiens ont d'excellents spécialistes, mais leurs fantassins manquent de mordant. Les Allemands n'ont envoyé que des spécialistes et des cadres : ils n'ont eu qu'une action limitée à cause de leur morgue. Du côté gouvernemental, ce sont les brigades internationales qui ont supporté tout le poids de la lutte : les bataillons de volontaires français ont atteint 35.000 hommes ; ils sont maintenant réduits à 20.000 h. (50% ^{se} pertes).

m. Mureau. D'après des renseignements qui me sont parvenus, la plupart des avions abattus l'auraient été par des avions de chasse et non par la D.C.A.

m. Fabry. Les Allemands ont fait une attaque lancée à Almería : c'est donc une hypothèse que nous devons envisager.

m. Saignol. Tout le produit de l'emprunt est-il bien employé pour la défense nationale ?

m. le Président. Oui - Le Ministre de la Guerre viendra devant la Commission le jeudi 10 juin à 9 h. 45 -

La séance est levée à 17 heures -

Séance du 15 juin 1937.

Présents : m. m. Daniel-Vincent, Fabry, Savignol, Rambaud, Lémery, Jacquy, d'Harcourt, Mauger, Chaumie.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

m. J. P. Rambaud donne lecture de son avis sur le projet de loi relatif à l'amnistie (art. 5, 7 et 9).

m. J. P. Rambaud - L'article 5 relatif à l'amnistie des fonctionnaires et des cheminots ne concerne pas l'armée.

m. Lémery - Il serait bon de provoquer sur ce point une déclaration précise du Ministre.

m. Fabry - C'est également mon avis.

m. ~~Le Président~~ Jacquy - Cet article s'appliquera-t-il aux agents militaires ?

m. Fabry - Non, l'armée tout entière doit être laissée en dehors de la loi.

m. Le Président - Même les ouvriers des arsenaux ?

m. Chaumie - Pour ce derniers, la majorité du Sénat ne vous servirait pas.

m. Le Président - m. Rambaud précisera dans son rapport que l'article 5 ne s'applique pas aux militaires.

m. Rambaud - m. Taurins m'a fait part de son intention de reprendre, par voie d'amendement, le texte de l'article 9 voté par la Chambre (faits de désertion) - Je propose d'appuyer cet amendement.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 heures 20 minutes

Séance du 1^{er} Juillet 1937.

Présents : M. M. Daniel - Vincent, Édouard Roussel, Memier, Eugène Roy, de La Grandière, Dépière, Mireaux, J.-P. Rambaud, C^{te} d'Harcourt, Barbet, Lombat, Davignol, Belmont, Jacquet, Mireaux.

Présidence de M. Daniel - Vincent.

Assistants à la séance : M. Henry Boirenger, Président de la Commission des Affaires Étrangères.

La séance est ouverte à 10 heures.

Commission de contrôle
des emplois réservés.

M. J.-P. Rambaud est désigné pour représenter la Commission de l'Armée au sein de la Commission de contrôle des emplois réservés, en remplacement de M. Taurins, nommé membre de la Commission des Finances.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Édouard Roussel, Sénateur du Nord. Président de la Société des Colombophiles du Nord, il apportera son concours à la Section.

M. Édouard Roussel. Je suis heureux de trouver à la tête de la Commission de l'Armée mon ami Daniel - Vincent, qui est la plus haute autorité politique de notre département.

Contrôle des dépenses de
défense nationale.

M. le Président. J'ai eu une conversation avec M. Daladier mardi dernier à la Chambre. J'avais été frappé par l'allusion faite dans le discours du Ministre des Finances aux économies nécessaires dans les dépenses de Défense nationale. J'ai dit à M. Daladier que si un contrôle plus rigoureux était nécessaire, nous lui prêterions volontiers notre concours.

Visites de la Commission

La Commission de l'Armée a fait, depuis le début de l'année, un certain nombre de visites, notamment aux laboratoires de pétrole synthétique de Creil sous la conduite de l'éminent technicien qui est M. Audibert. Nous avons été frappés,

au cours de cette visite, de la pauvreté de nos laboratoires, pauvreté d'autant plus regrettable que nous savons que l'Allemagne fait un effort considérable dans ce domaine.

Nous ne perdons pas non plus de vue les visites à nos régions frontalières. Nous pourrions, sans mobiliser toute la Commission, organiser des missions dans le nord, dans la région de Belfort et sur la frontière italienne - j'ai présenté une demande de crédit pour ces voyages à la Présidence du Sénat. Le Commandant Eyraud et le Secrétaire de la Commission accompagneraient les délégués dans ces déplacements.

X
Rapport de M. Micaux
sur le Maroc.

A la suite de la mission de M. Micaux au Maroc, nous sommes allés, M. Micaux et moi, voir M. Dalaudier pour examiner, dans un esprit objectif et sans le souci des intérêts de la Défense nationale, la question des liaisons entre la métropole et l'Afrique du nord. Nous sommes la Commission des moyens de la sécurité nationale; mais si la France doit avoir l'armée de sa politique, il faut aussi qu'elle ait la politique de son armée. C'est pourquoi j'ai demandé à M. Henry Béranger, Président de la Commission des Affaires Etrangères, de nous faire un exposé de l'état de nos relations extérieures - et plus particulièrement de nous fournir des renseignements sur les affaires d'Espagne et sur les mesures prises pour assurer nos communications avec l'Afrique du nord -

M. Henry Béranger entre en scène.

Audition de M. Henry
Béranger.

M. le Président souhaite la bienvenue au Président de la Commission des Affaires Etrangères. Nous vivons toujours, ^{lui} dit-il, sous le coup de l'événement du 7 mars 1936. Nous avons voulu vous demander sur quels concours extérieurs nous pourrions compter et quelles seraient les conséquences de la guerre d'Espagne au point de vue de nos liaisons avec l'Afrique du nord. Ne faut-il pas voir dans l'attitude de certains

Russians, sous couleur d'une croisade anti-communiste, l'annonce d'une campagne pour la révision des traités ?

M. Henry Poincaré remercie le Président de son accueil. Je suis convaincu, dit-il, de la nécessité d'une liaison entre la Commission Diplomatique et les Commissions de défense nationale. Cette liaison a existé pendant la guerre. J'ai fait partie de la Commission de l'Armée de 1913 à 1920 sous la présidence de M. de Frenoyet, puis de Clemenceau : ce sera le souvenir le plus éminent de ma vie politique. J'avais dès lors compris la nécessité de subordonner notre politique générale aux ~~nécessités~~ moyens de la Défense nationale. Je demanderai, à mon tour, à M. le Président de la Commission de l'Armée de ^{venir} donner des informations à la Commission des Affaires Étrangères.

Si les moyens sont certains, les fins sont beaucoup plus incertaines. En matière de politique diplomatique, il n'est pas possible de donner les mêmes précisions qu'en matière de finances ou de défense nationale. La politique extérieure est un terrain incertain; elle dépend de la volonté d'un très grand nombre de nations. Aujourd'hui, il n'est plus possible de faire de la politique étrangère comme au temps de Talleyrand et de Chateaubriand.

Avant de venir devant vous, j'ai tenu à prévenir le Ministre des Affaires Étrangères qui m'a autorisé à vous communiquer certains documents. L'acte de 7 mars 1936 et l'abstention franco-britannique ont révolutionné la politique diplomatique de l'Europe. Les affaires d'Abyssinie et le malentendu ^{Anglo-italien} avaient détruit les accords conclus à Stresa entre les trois grands nations occidentales. L'Allemagne a profité de ce désaccord: la violation du traité de Locarno en est une conséquence directe. Depuis, la France a dû s'adapter sa politique extérieure aux circonstances nouvelles.

L'Angleterre nous avait conseillé de ne pas occuper la Rhénanie: c'est pourquoi, après un certain flottement, le Conseil des Ministres renouça à une démonstration militaire à laquelle avait songé M. Sarraut. Mais la violation du Traité de Locarno a rapproché

l'Angleterre de la France : ce rapprochement est devenu aujourd'hui une véritable alliance -

En ce qui concerne les pays de l'Europe centrale, l'acte de Fumero a eu une influence désastreuse. Il n'est pas étonnant que nos alliés aient voulu prendre des précautions à la suite de la carence franco-britannique. Vous m'avez demandé si la Pologne nous avait offert un concours militaire. Voici ce que m'a dit M. Delbos à ce sujet : Le jour où l'Allemagne a réoccupé militairement la Rhénanie, le colonel Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, a mandé notre ambassadeur à Varsovie et l'a prié d'informer son gouvernement qu'en cas de guerre la Pologne se tiendrait tout entière aux côtés de la France. Bien plus, au cours d'une réunion intime qui eut lieu le même jour, le colonel Beck déclara : "La guerre est imminente ; si elle éclate, je reprendrai mon grade dans l'armée polonaise, le préfixant à mon titre de ministre". Donc, si la Pologne a fait avec l'Allemagne un accord de bon voisinage, elle n'a jamais manqué aux devoirs de solidarité à notre égard. Vous m'avez encore demandé s'il était exact que la Pologne nous eût offert 40 divisions : je n'ai pas d'informations précises sur ce point.

Quant à la Petite-Entente, pouvons-nous encore compter sur elle ? Certainement. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle nous ne serions pas capables d'envoyer une armée au secours de la Tchécoslovaquie, par exemple. La Petite-Entente nous reste fidèle ; mais elle a peur de l'Allemagne dont la main militaire s'est reconstituée. Il n'est pas exact que la Yougoslavie soit passée de l'autre côté de la barricade. Mais des accords industriels avec l'Allemagne et l'Italie étaient nécessaires pour l'économie yougoslave. Entre la Roumanie et la France il ne s'est produit aucun relâchement. L'alliance roumaine-polonaise est, à notre avis, saine ; mais cette alliance existe depuis la guerre, elle a été constituée contre le bolchevisme. Il ne faut pas voir là un acte dirigé contre la France.

Il y a eu d'autre part un élément nouveau dans notre politique extérieure : le pacte franco-soviétique - nous avons conclu ce pacte pour empêcher les influences allemandes de s'exercer à Moscou d'une manière prépondérante. Nous n'oublions pas que le traité germano-russe de Rapallo a été confirmé en 1925 et 1933 et est toujours en vigueur. Il est vrai que l'intervention de M. Hugenberg à la Conférence ^{économique} de 1933, qui a apporté un projet de colonisation de l'Ukraine par l'Allemagne, a ouvert les yeux des Russes...

J'ai peur que la Commission de l'Armée pourrait faire une enquête auprès de l'Etat-major pour connaître l'étendue du secours que nous pourrions éventuellement apporter aux Etats de la Petite Entente et à la Pologne.

La Commission des Affaires Etrangères a eu connaissance du rapport du général Loiseau - Ce rapport ne contient pas une espérance aussi chaleureuse qu'on l'a dit de l'armée soviétique ; il mentionne seulement les capacités. Il constate que les transports n'ont pas été améliorés en Russie ; mais le potentiel d'aviation de l'armée russe serait considérable - Au surplus, nous n'avons signé aucun pacte militaire avec la Russie et il n'est pas désirable que nous en ayons un. Le pacte franco-soviétique est simplement un pacte de non-agression. Autant j'ai confiance dans une alliance de plus en plus étroite avec la Grande-Bretagne, les Dominions et les Etats-Unis, autant je ne vois qu'un intérêt relatif à une alliance militaire avec l'U.R.S.S. mais le pacte franco-soviétique a eu l'avantage d'empêcher un rapprochement entre la Russie et l'Allemagne -

M. de la Grandière. M. Daladier a dit que l'armée française devrait être prête à venir en aide à nos alliés d'Europe centrale : je crains que nos possibilités ne soient inférieures à cette tâche.

M. Charles Meunier. La Russie insiste-t-elle pour avoir un accord militaire avec la France ?

M. Henry Bérenger. La Russie est en ce moment à l'état mort ; sa politique extérieure s'est mise au ralenti. Elle ne nous a pas réclamer de pacte militaire.

di- que 1 (40

-elle

Inter

plini

pas

es

M. Chaumié. Au cas où une conflagration éclaterait en Europe du fait de la Russie, l'Angleterre serait-elle avec nous ?

M. Henry Bérenger. L'Angleterre a jusqu'ici refusé de s'engager pour les affaires d'Europe centrale. Elle ne s'est engagée, mais à fond, que pour la frontière du Rhin et la Belgique (accord d'Etats-majors et accord diplomatique). Et c'est, à mes yeux, le point capital.

M. Belmont. Quelle est notre situation à l'égard de la Belgique ?

M. Henry Bérenger. Au lendemain du 7 mars, les Belges s'étaient engagés à marcher côte à côte avec nous. Depuis, les événements ont marché : le rexisme et les flammingants ont fait des progrès. En outre, le roi Léopold III a des affinités allemandes, il ne faut pas l'oublier. La Belgique a voulu être garantie et non garantie.

L'Angleterre et la France ont obtenu de la Belgique l'engagement qu'elle défendrait par tous les moyens son territoire contre toute agression ou invasion.

M. Mireaux. J'ai eu, il y a quelques jours, une conversation avec ^{l'ancien} Ministre belge M. Devize. Je lui ai demandé : si, pour se porter au secours de la Tchécoslovaquie, la France attaquant l'Allemagne et passant par la Belgique, que feriez-vous ? Il m'a répondu : nous tiendrions sur nous.

M. Rambaud. A-t-on engagé des conversations diplomatiques sur une violation éventuelle de la neutralité suisse ?

M. Henry Bérenger. En pareil cas, la France ne retirait pas son soutien -

M. de la Grandière. Le serment de la Belgique n'est-il pas dû à une interprétation erronée du pacte franco-soviétique ?

M. Henry Bérenger. C'est probable -

J'en reviens à l'Espagne. Là, les événements évoluent d'heure en heure - L'Angleterre et la France n'ont pas modifié leur point de vue à l'égard du contrôle naval. Des conversations ont été engagées avec l'Allemagne et l'Italie. Si le retrait des volontaires n'est

pas opérée, et si au contraire de nouveaux contingents sont envoyés en Espagne, l'Angleterre et la France perdront toutes les nuances conservatoires nécessaires - Mais l'Angleterre ne veut pas aller plus loin et s'engager davantage - A qui on peut dire, c'est que jamais l'existence de la France et de la grande-Bretagne n'ont été aussi fortes qu'aujourd'hui, même pendant la guerre - Or les Etats-Unis ne vont à nos côtés qu'autant que nous agissons d'accord avec la grande-Bretagne.

J'ai été de ceux qui ont essayé de maintenir l'Italie dans l'accord des Puissances - Cette tentative avait un lien avec l'accord de Stresa - Mais nous avons eu, depuis, des déceptions de ce côté. L'Italie ne nous avait pas prévenu de ses intentions; elle préparait son expédition en Abyssinie depuis 1932: c'est là une fourberie visigotique - Si bien que, pour nous, la réalité d'aujourd'hui, c'est une alliance étroite avec la grande-Bretagne -

M. Mireaux. Jusqu'ici la grande voie de communication entre la France et l'Afrique du Nord était la Méditerranée. Aujourd'hui, nous devons faire un détour par l'Atlantique - Or le chemin de fer bran-Casablanca n'est pas en état et se trouve à la merci des bombardements.

M. Henry Berenger. En dehors de l'Angleterre, nous ne pouvons assurer seule la défense de l'Atlantique et de la Méditerranée - Les Canaries sont devenus une base allemande -

M. Mireaux. Le problème de la zone espagnole du Maroc a-t-il été abordé avec l'Angleterre? Quelles mesures ont été envisagées pour assurer la sécurité de la ligne bran-Casablanca?

M. Henry Brinzer. La Commission des Affaires Etrangères a entendu à ce sujet M. Viciost qui, en ce qui concerne le Maroc, a fait preuve d'une grande fermeté. C'est alors que Hitler a promis de ne pas envoyer de troupes au Maroc espagnol - Mais ne laissons pas couper nos communications avec le Maroc en permettant l'occupation du Maroc espagnol.

La défection de l'Italie nous a mis dans la nécessité de nous rapprocher de l'Angleterre - Cette politique est aujourd'hui la seule possible -

di-
que 1
(40

-elle

Inter
5-

plini

pas

es

Notre Empire colonial n'est pas seulement une force, c'est pour la métropole une charge et une responsabilité.

M. Chaumié. L'installation des allemands aux Açores - chef du ravitaillement en pétrole - pourrait-elle inquiéter les Etats-Unis ?

M. Henry Béranger. Sans aucun doute. S'il y a une conflagration, nous serons obligés d'occuper les Açores. Le Portugal est devenu germanophile, une sorte de province germanique.

M. le Président. Au nom de la Commission, je remercie M. Henry Béranger dont nous avons apprécié l'exposé pénétrant et méthodique. Nous continuerons cette collaboration si heureusement commencée entre nos Commissions.

M. Henry Béranger. Je le souhaite vivement pour ma part.

La séance est levée à 12 heures 30 minutes.

Séance du 7 Juillet 1937.

Présents : m. m. David-Vincent, Savignol, de La Grandière.

Présidence de m. David-Vincent.

La séance est ouverte à 17 heures 15.

m. de La Grandière est nommé rapporteur du projet de loi portant création d'un corps de spécialistes. Il donne lecture de son rapport, qui est adopté.

La séance est levée à 17 heures 30.

Séance du 24 novembre 1937.

Présents : m. m. David-Vincent, Manger, Falry, Rillart des Verneuil, E. Roy, Chaumie, A. Naudin, de La Grandière, Loubat, Desjardes, Carrère, etc. d'Harcourt, Benazet, etc. de Leuson, Jourdand, Jacquy, Roussel, Nequet, de Juigné, Reibel.

Excusés : m. m. Mireaux, le gal Hirschauer.

Présidence de m. David-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. le Président. Au cours de son intéressant voyage dans la région des Alpes, la Commission a reçu l'accueil le plus cordial des autorités militaires à tous les degrés de la hiérarchie. A mon retour, j'ai adressé au général Garchery, gouverneur militaire de Lyon, les remerciements de la Commission. Au double point de vue technique et moral, notre voyage a été des plus intéressants et instructifs.

On s'est inquiété à diverses reprises de l'emploi des crédits provenant de l'emprunt de la Défense nationale. Le Ministère de la Guerre devait recevoir 45% de ces crédits. M. Daladier, lors de son audition, nous a fourni toutes les explications nécessaires sur ce point.

La question de soldes, notamment de celles des ^{casernes} officiers subal.

teurs, mérite de retenir toute notre attention - La situation de certains sous-officiers est actuellement intenable - Le 25 octobre, un communiqué du Ministère de la Guerre a fait connaître que les officiers et sous-officiers bénéficieraient désormais d'augmentations de traitements que les fonctionnaires - Nous nous entretenons de la question avec M. Landier, nommé rapporteur du budget de la Guerre en remplacement de M. Sari -

La question du premier équipement des jeunes officiers doit spécialement retenir notre attention - Le min de fonds exigé est actuellement de 7 à 8.000 francs -

M. de La Grandière - Les amicales de officiers se sont saisies de la question et font des avances aux jeunes officiers -

M. Bénazet - Les sous-officiers sont en état d'impuissance par rapport aux fonctionnaires civils, dont nous connaissons les violentes revendications. Ils ne peuvent ni voter, ni réclamer. Une propagande s'exerce dans leurs foyers pour les détourner de leur carrière. La Commission de l'Armée doit faire savoir qu'elle s'occupe de leur cas -

M. Fabry - Il serait bon de faire un tableau comparatif des traitements de fonctionnaires civils et militaires -

M. le Président - Ce travail a déjà été fait par le Ministère de la Guerre - Nous devons secourir nos efforts -

Autre question: j'ai demandé à M. Charles Meunier de faire une enquête sur l'état actuel des nationalisations -

M. Charles Meunier - Mon travail est commencé - Je demande que la Commission m'autorise à le continuer -

M. Fabry - L'outillage existant en France est insuffisant pour exécuter les commandes -

M. Chaumié - Autrefois, des dérogations permettaient de travailler jusqu'à 54 heures pour la défense nationale - On est tombé aujourd'hui à 40 heures - Or je connais une industrie qui a augmenté son capital social de 50% pour pouvoir acheter du matériel: eh bien! par suite des nouvelles lois

sociaux, de ne produit pas plus qu'avant !

M. Fabry. Au lieu de nationaliser, il aurait mieux valu contrôler et accorder des crédits aux établissements pour leur permettre d'augmenter leur outillage - N'oublions pas qu'en temps de guerre, les demandes de matériel et de munitions seraient formidables -

M. Binazet. La question de l'outillage est primordiale - Actuellement, il y a en Allemagne 30.000 ouvriers dans les usines d'aviation et 15.000 seulement chez nous. En outre, les ouvriers allemands rendent quatre fois plus que les nôtres, ils ont des machines plus perfectionnées. Le contrôle est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. L'interpellation que j'ai déposée n'a aucun caractère politique ; mais il est nécessaire de réformer certains conceptions qui nous entraînent à une catastrophe -

M. le Président. M. Binazet a déposé une interpellation sur l'état de la Défense nationale ; le sujet est vaste. Dans le débat sur la fixation de la date, il a déclaré que les Commissions techniques intéressées devraient entendre d'abord les Ministres de la Défense nationale -

M. Binazet. C'est un lapsus !

M. le Président. En tous cas, il aurait mieux valu se mettre d'accord par avance - Le 10 juin dernier, nous avons entendu M. Daladier qui a répondu à notre questionnaire ; nous ne pouvons l'entendre à nouveau sans avoir à lui poser des questions importantes. Quelle forme prendra l'interpellation de notre collègue ? Du rendement des usines, de la situation des effectifs, on ne peut parler à la tribune qu'en termes vagues. Que vult-il donc ?

M. Binazet. C'est à la suite des manœuvres aériennes du Sud-Ouest que j'ai déposé mon interpellation - J'ai constaté la pénurie, l'insuffisance de notre D.C.A. J'ai voulu poser la question sur un plan plus général. J'ai constaté également le manque total de coordination ; il y a là une question de

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

plini

pas

es

Gouvernement - J'estime que le Sénat est qualifié pour donner des conseils au Gouvernement sur ces différents points et que, en faisant, il rendra service au pays.

M. Jacquy. Si la France était prête, nous n'aurions pas la guerre - Je demande si, par suite de la nationalisation des usines et de l'application de la loi de 40 leuvs, notre préparation est à la hauteur de celle de certains autres pays.

M. Fabry. C'est bien la question politique qui domine tout. Nous sommes arrivés au "plafond" de notre armée, qui ne peut plus guère être augmentée. Or si nous avions un conflit dans les circonstances actuelles, nous aurions à faire face sur trois fronts, sans compter l'Indochine et l'Afrique du nord ! C'est là une tâche au-dessus de nos forces.

Une telle situation prouve que notre politique a été mauvaise - Le problème de la Défense nationale concerne en ce moment les Affaires Étrangères et le Ministère du Travail.

M. Jacquy. Il est exact qu'il faut avoir la politique de son armée. Mais ici, il ne nous appartient pas de faire de la politique étrangère.

M. Fabry. C'est bien là le vice de notre organisation ! Il n'y a pas de coordination entre les Commissions intérieures à la Défense nationale -

M. de Leum. au cours de la séance d'hier de la Commission des Affaires Étrangères, nous avons appris que l'Amérique ne pourrait en ce moment nous prêter aucun appui -

M. Margot. Les dépenses de l'Allemagne pour le réarmement ont été élevées, de 1934 à 1936, à 75 milliards de francs. Dans le même temps, la France n'a dépensé que 40 milliards -

M. Rillart de Tournel. Il n'y a actuellement dans les magasins qu'une paire de chaussures par homme -

M. Binazet. Et nous sommes en état de danger de guerre !

M. le Président. L'interpellation de notre collègue a un caractère personnel. La Commission de l'armée n'a donc pas à prendre position à son sujet. Je crois que c'est regrettable -

La suite du débat sur cette question est renvoyée à mercredi prochain -

M. Charles Menier est nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à la nomination de diligents ouvriers à la sécurité des ouvriers des poudreries et annexes, des pyrotechnies, ateliers de chargement, cartoucheries dépendant de l'administration de la guerre -

La séance est levée à 16 heures 20 minutes.

di-
que 1
(40

-elle

Inter
-

blini

pas
es

Séance du 15 Décembre 1937.

Présents: M. M. Daniel-Vincent, Fabry, Gal Hirschauer, Mircaux, Rambaud, Chaumié, Loubat, Roy, Roussel, Jacquy, Depierre, Carrère, Binazet, Gairand -

Excusé: M. Billart de Verneuil -

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. le Président. Nous continuons la discussion sur la position que doit prendre la Commission à l'égard de l'interpellation de M. Binazet.

M. Fabry. La question qui se pose et toujours celle du Haut Commandement. A mon avis, le général en chef devrait être placé sous les ordres directs du Président du Conseil. Les hommes qui auront la responsabilité ^{pendant} du temps de guerre doivent ^{avoir} s'y préparer dès le temps de paix -

M. Mircaux. Le Président du Conseil est déjà absorbé par des occupations multiples: convient-il d'y ajouter encore la Défense nationale? Il vaudrait mieux sans doute créer un ministre d'Etat ad hoc -

M. le Gal Hirschauer. Il faut instituer un organisme permanent ayant autorité sur les trois armées: terre, mer et air. Cet état-major doit être placé sous les ordres du Président du Conseil -

M. Chaumié. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'autorité militaire suprême qui doit être confiée à un organisme chargé d'arbitrer entre les trois états-majors et d'examiner les budgets des 3 armées. Le super-ministre dont dépendrait cet organisme, appelé à jouer le rôle d'arbitre et de répartiteur, pourrait être le vice-président du Conseil chargé de la Défense nationale.

M. le Président. La guerre n'est qu'un moyen de la politique extérieure, la quelle relève naturellement du Président du Conseil. L'institution d'un vice-président chargé de la Défense nationale

ne paraît être une solution transactionnelle heureuse.

M. Fabry. On ne peut plus beaucoup changer à notre Défense nationale, tandis que notre politique étrangère peut être profondément modifiée. Le Ministre responsable de la Défense nationale doit avoir le pouvoir d'arbitrer et pour cela disposer d'une autorité suffisante : cette autorité, seule le Président du Conseil la possède.

M. le Président. Sur cette question du haut commandement, nous nous sommes déjà abouchés avec les Présidents des autres Commissions de la Défense nationale - mais quelle serait la thèse de la Commission de l'armée ?

M. Jacquy. Nous sommes tous d'accord sur le principe et sur la nécessité de réaliser, dans le plus bref délai, l'unité de commandement. Mais la Constitution veut que chaque Ministre soit responsable de ses actes uniquement devant le Parlement. C'est pourquoi j'ai suggéré la création d'un Ministre de la Défense nationale ayant sous ses ordres trois sous-Secrétaires d'Etat. Le Ministre sera qualifié pour dire au Président du Conseil : Attention ! notre armée ne nous permet pas de faire telle ou telle politique.

M. Rambaud. A mon avis, la rivalité entre la guerre et la Marine n'a pas grande importance ; l'opposition entre la guerre et l'air est autrement grave. Je crois que s'a été une erreur de créer un Ministère de l'air. L'armée de l'air ne devrait pas être distincte, mais subordonnée à la guerre et à la Marine. Je crois qu'il y aurait avantage à supprimer le Ministère de l'air.

M. Pinay. Le problème de la Défense nationale est posé devant le pays. M. Liger, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, me disait dernièrement : Il faut valoriser notre diplomatie par un renforcement de notre Défense nationale - nos administrations de Défense nationale doivent être assouplies : il est inadmissible que les mêmes problèmes

seront traités séparément par les trois départements. Le Président du Conseil doit être constamment renseigné sur tout ce qui touche à la Défense nationale. C'est lui seul qui doit être le suprême juge et l'arbitre en la matière.

M. le Président. Personnellement, je n'aurais pas porté un tel sujet à la tribune avant de m'être mis d'accord avec les Commissions intérieures. Sur quels points doit porter l'interpellation? L'état de la Défense nationale, le sujet est vaste. L'interpellateur s'adressera donc aux trois Ministres de la Défense nationale. Quelle sera la conclusion du débat? Il appartiendra aux Présidents des trois Commissions intérieures de déposer un ordre du jour; or nous ne connaissons pas les éléments mêmes de l'interpellation.

M. Fabry. Ce débat aura pour but d'alerter le Gouvernement. On pourrait, après une première séance, renvoyer la discussion de l'interpellation à une séance ultérieure pour donner le temps aux Commissions d'en tirer les conclusions nécessaires et de rédiger un ordre du jour.

M. le Président. Je vais aller voir le Ministre de la Guerre qui a notre pleine confiance - mais cette confiance va-t-elle également à nos collaborateurs de la Marine et de l'air? Après ma visite, il me sera possible d'établir un ordre du jour impliquant naturellement la confiance.

La séance est levée à 16 heures 15.

Séance du 8 Décembre 1937.

Présents: M. M. Daniel-Vincent, Gal Hirschauer, Loubat, L'huery, Naudin, de Lesson, Chaumie, Fabry, Rambaud, Pelissier, Depierre, Carrère, Ch. Mennier, Rillart de Terrenil, Landier, Boizot, Jacquy, Mireaux, Barbier, de Juigné.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Examen du budget de la guerre pour 1938.

M. le Président, remercie Monsieur Landier, rapporteur du budget de la guerre, d'avoir bien voulu assister à la séance pour fournir à la Commission des explications sur ce budget.

M. Landier. La caractéristique du budget de la guerre de 1938, c'est que tous les chapitres ont été influencés par la hausse des prix. Cette hausse ^{conste pour} ~~stabilise~~ ^{parfois jusqu'à} 70% ^{dans} (des augmentations de crédits demandés. Cependant, on a constaté, au mois d'octobre, une légère détente des prix: l'indice des produits importés est tombé de 595 en septembre à 589 en octobre, les matières industrielles de 673 en sept. à 617 en oct., les minerais de 748 à 725.

Voici les chiffres du budget ordinaire:

Métropole: 5.112 millions

Départ. des territoires d'outre-mer: 1.556 millions

Total = 6.668 millions

Par rapport au budget de 1937, l'augmentation est de 771 millions.

A ces chiffres il faut ajouter les crédits intéressant la Jordanie, ce qui porte à 7.575 millions les disponibilités totales du département de la guerre pour 1938, soit une augmentation de 490 millions sur l'année précédente.

Quelques questions sont l'objet d'observations:

1) On constate, depuis quelques années, la désaffection des musiciens pour la Garde républicaine - Il est proposé de relever le salaire des musiciens de la Garde de 800 francs par mois, de façon à mettre

leur situation au niveau de celle des artistes civils. Pour obtenir ce résultat, je demanderais au Sénat de voter une réduction indicative de 100 francs.

2/ En ce qui concerne les missions à l'étranger, les crédits prévus ne tiennent compte que de la première dévaluation. ~~Il est~~ demandé une augmentation de 3.500.000 francs par voie de réduction indicative de 100 francs.

3/ Il est nécessaire d'accorder aux "goumiers" et "moussous" marocains les mêmes augmentations qu'aux troupes régulières par une majoration de leur solde journalière. Un crédit de 2425.000 francs sera demandé à ce titre par voie de réduction indicative de 100 francs.

M. le Président. J'attire votre attention sur la situation des Brigadiers-chefs et des sous-officiers. Le Ministère des Finances prétend que les caporaux-chefs de carrière doivent être assimilés à des journaliers et ne pas recevoir l'indemnité de résidence. En ce qui concerne ^{l'augmentation de} l'indemnité de résidence, le Ministère des Finances ne voudrait l'appliquer qu'à 45% des charges militaires. Sur ces deux questions, le Ministère de la Guerre conteste la thèse des Finances.

M. Fabry. L'indemnité de charges militaires a toujours été affectée des mêmes prélèvements ou augmentations que l'indemnité civile de résidence.

M. Landier. Cette question ne concerne pas à proprement parler le budget, puisque c'est le Gouvernement qui doit faire la répartition des crédits votés pour les fonctionnaires.

M. Jaquy. Les moyens matériels mis à la disposition de la troupe sont-ils suffisants? Une cartouche coûte cette année $\frac{2}{3}$ en plus que l'an dernier.

M. Landier. Le budget tient compte de la hausse des prix.

M. Mircaux. Le budget extraordinaire contient-il des dépenses courantes?

M. Fabry. Dans le compte des investissements en capital, on a également tenu compte de la hausse des prix - La charge résultant de l'exécution des programmes d'armement est évaluée à 40 milliards (au lieu des 32 milliards prévus), soit 15 milliards pour la Guerre, 13 pour la Marine, 12 pour l'air - (pour un programme s'étendant sur 3 ans) -

En ce qui concerne l'utilisation des fonds en provenance de l'emprunt de la Dette nationale, M. Daladier a déclaré qu'il avait pour sa part 4.200 millions - Ce chiffre correspond aux crédits de paiement dont dispose cette année le Ministère de la Guerre - mais il faut distinguer les crédits délégués et les mandats (sommes effectivement payées aux entreprises) - Si je suis bien renseigné, le Ministère des Finances n'a payé, en réalité, que 1.700 millions au maximum pour la Guerre - Nos usines n'ont pas une capacité suffisante pour faire l'effort de fabrication que nous leur demandons -

M. le Général Hirschauer. On attend trop longtemps pour payer les gros fournisseurs, de telle sorte que ces derniers sont obligés de majorer leurs prix en tenant compte des délais de paiement. Il faudrait mettre fin à ces pratiques fâcheuses -

Délégués ouvriers dans les
poudreries -

M. Charles Mennier donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à la nomination de délégués ouvriers à la sécurité dans les poudreries et établissements annexes. Il conclut à l'adoption du texte voté par la Chambre -

M. Chauvin. Le projet dont il s'agit pose un grave problème qui exige un examen plus approfondi. Il y aura des délégués ouvriers élus au scrutin secret : ne peut-on craindre que certains puissants étrangers ne s'immiscent dans ces élections ? Il faudrait s'inspirer de ce qui a été fait à cet égard dans les mines - Je demande une deuxième lecture pour que nous puissions réfléchir sur une question qui peut avoir de graves conséquences -

M. le Président. Vous voudriez bien remettre au rapporteur une note contenant vos observations sur le projet de loi qui sera examiné

Désignation d'un rapporteur.

à nouveau au cours de la prochaine séance -

M. J. F. Rambaud est nommé rapporteur du projet de loi relatif aux limites d'âge des officiers visés par les articles 76 et 77 de la loi de finances du 31 mars 1932.

Interpellation de M. Binaget.

M. le Président. J'en viens à l'interpellation déposée par M. Binaget sur "l'état de la Défense nationale".

La question a été posée sur un malentendu initial, résultant de la déclaration de M. Binaget au Sénat le 16 novembre, lorsqu'il a dit que "les Commissions techniques intéressées lui avaient fait savoir qu'elles tenaient à entendre d'abord les Ministres de la Défense nationale".

J'ai alors adressé à M. Binaget la lettre ci-après :

" Mon cher Président,

" Au cours de la séance du 16 courant et au sujet de la fixation de la date de l'interpellation que vous avez déposée sur "l'état de la Défense nationale", vous avez déclaré au Sénat que les Commissions intéressées, dont celle de l'Armée, vous avaient fait savoir qu'elles tenaient à entendre d'abord les Ministres de la Défense nationale -

" Je ne sais qui a pu vous exprimer un avis de cette nature pour la Commission de l'Armée. En ce qui me concerne, n'ayant eu avec vous aucun entretien à cet égard, je vous serais obligé de me permettre de vous rappeler que la Commission de l'Armée, sur un questionnaire établi par elle et adressé au Ministre de la Défense nationale et de la Guerre le 7 mai, a entendu celui-ci le jeudi 10 juin, sans des conditions qui n'ont laissé aucune question sans réponse utile -

" Une nouvelle audition du Ministre ne pourrait se concevoir sans des raisons de fait dont je vous serais obligé de faire part à la Commission d'abord, et elle-ci en déciderait. Elle réunira le mercredi 24 courant et vous y serez convoqué. Dans le cas où vous n'auriez pas assisté à l'audition

du Ministre, le 10 Juin dernier, je crois utile de vous indiquer que le compte-rendu sténographique de cette audition sera à votre disposition quand il vous paraîtra opportun de le consulter.

"Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de mes sentiments dévoués."

Après quoi, sans riposte de M. Bénezet, au cours de deux séances la Commission de l'armée a examiné les conditions dans lesquelles pourrait se présenter l'interpellation. Son sentiment ne faisant pas de doute sur le retrait de l'interpellation, j'en ai fait part à M. Bénezet le 3 Décembre. Au terme de notre entente, nous nous sommes rendus dans le bureau de M. Jaumenez pour le mettre au courant. Il a enregistré notre accord, auquel s'ajoutait l'avis conforme de M. Bergeron, que j'avais consulté pour la Commission de la Marine.

Au cours de l'entente, M. Caillaux, Président de la Commission de contrôle des crédits de la Défense nationale, est intervenu pour appuyer la position de la Commission de l'armée. Il a été décidé, d'un commun accord, que serait substituée à l'interpellation une réunion plénière des Commissions de la Défense nationale où viendraient les trois Ministres intéressés. Au préalable, les informations utiles seront poursuivies par les Commissions, chacune en ce qui la concerne, en vue de l'établissement d'un questionnaire utile, la Commission de Contrôle du budget usant des pouvoirs qui elle tient de la loi de 1934.

Au terme de cet accord, à 5h. 1/2, j'en ai porté l'exposé à M. Daladier qui, pour ses collègues et lui-même, a déclaré se ranger volontiers à cette procédure. Les conclusions pratiques ont été confirmées par M. Daladier au cours de son audition à la Commission de contrôle le mardi 7 décembre. Si, après les résultats de la réunion plénière, les interpellateurs

di-
que 1
(40

-elle

Inter
t-

plini

pas

es

entendaient user de leur droit, la Commission aurait à envisager si elle entend y prendre part ou considérer pour elle le débat comme épuisé et avoir à le déclarer.

M. Poinayot. J'approuve cette procédure qui permettra d'atteindre le but que j'avais en vue en déposant mon interpellation - J'ai pensé qu'il était nécessaire que les Commissions "reconsidèrent" dans son ensemble la question de la Défense nationale : j'estime, en effet, qu'une reorganisation s'impose. Après l'audition des Ministres, je me réserve de reprendre mon interpellation, si cela me paraît nécessaire.

M. le Président. Il faut que nous limitions notre enquête à des points essentiels. Il est, en effet, inutile de revenir sur les questions auxquelles le Ministre a déjà répondu lors de sa dernière audition.

Voici quels sont actuellement, à mon sens, nos préoccupations dominantes :

- 1/ Soldes des cadres -
- 2/ Armement : matériel d'artillerie et chars - état de fabrication -
- 3/ Résultats de la nationalisation.
- 4/ Défense anti-aérienne -
- 5/ Liaison de l'armée de terre et de l'aviation -
- 6/ Enfin organisation du haut Commandement ; cette dernière question pouvant, à mon sens, faire l'objet d'un débat public -

M. Fabry. J'approuve la procédure proposée. Mais il serait bon que les 3 Commissions se mettent d'accord pour l'établissement du questionnaire.

M. Poinayot. Après l'audition des Ministres, les Présidents des trois Commissions de la Défense nationale auront à rédiger un ordre du jour exprimant leurs desiderata -

M. Jacquy. Je me permets de poser une question concernant l'appel des classes. Actuellement, on convoque des jeunes gens malades qui, au bout d'un mois, sont renvoyés sans leurs

leurs foyers comme tuberculeux - My a l'air un abus grave :
les jeun gens ainsi corvoqués peuvent perdre leur situation.
M. le Président - Je pourrai la question au Ministre de la
guerre -

La séance est levée à 16 heures 45.

Séance du 15 Décembre 1937

Présents : m. m. David-Vincent, Manger, Chaumie, Fabry,
Ch. Meunier, Camboulives, Depierre, Limeray, De Leuson, de la
Grandière, Mireaux, de Wendel, Adèle Naudin, J.P. Rambaud,
Loubat, B. Carrière, de Juigné, Eugène Roy, Soirant, René Bes-
nard, Jacqy, Bénazet.

Président M. David-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures -

Rapport de M. Ch. Meunier
sur la proposition relative
aux délégués ouvriers à la
réunion de Tondreville.

Rapport de M. Ch. Meunier sur les ouvriers délégués à la réunion
dans la Poudrière.

M. Chaumie - Le texte présenté me paraissent susceptible de
remaniement, je demande que la discussion en soit renvoyé à
une séance ultérieure.

N'est ainsi décidé.

Questionnaire à présenter
au Ministre de la D.N.

Examen du questionnaire à présenter au Ministre de la Guerre.

M. Chaumie - J'ai dressé une liste de questions concernant le ravi-
taillement en combustibles liquides.

M. Limeray - Je demande que les renseignements nous soient fournis
sur la question de l'imposition en France des pétroles - la consom-
mation française de pétrole s'élève à 800.000 tonnes par an - dont
60% provenaient d'Espagne - Or depuis février 1937, toute exportation
de pétrole d'Espagne en France a été interdite par le général Franco.

Dès maintenant, certains de nos usines manquent de pyrites. Or cette matière nous est indispensable pour nos fabrications de guerre : il y aurait lieu de négocier à ce sujet avec le général Franco.

M. de La Grandière. J'ai déjà posé cette question au Ministre de la Guerre lors de sa dernière audition. Mais depuis le mois de juin, la question en est restée au même point.

M. Charmié. Il y a là un problème très grave. Les sociétés de gaz ont cessé de fabriquer du sulfate d'ammoniaque et ~~de~~ l'ammoniaque synthétique nécessaire à la fabrication de l'acide nitrique pour les poudres manque. La question pourrait être posée dès vendredi prochain au Ministre du Commerce lors de la discussion de l'interpellation sur la situation économique.

M. Lémery. Pour fabriquer l'acide nitrique au soufre (au lieu des pyrites), il faudrait modifier les installations actuelles des usines et il serait nécessaire d'engager de gros frais pour cette transformation. En outre, le prix de revient de l'acide au soufre est plus élevé que celui de l'acide à partir des pyrites. Il en résulterait une augmentation du prix des engrais et par suite du prix du pain. Je demande que l'attention du Gouvernement soit appelée sur cette question qui intresse également la fabrication des explosifs.

M. le Président. Il y a là une question d'ordre diplomatique qui concerne plutôt le Ministre des Affaires Etrangères. Mais nous demanderons qui un complément d'information nous soit fourni sur ce point.

M. Lémery. Quelles sont les formations d'artillerie prévues en cas de mobilisation ? De quel matériel sont-elles pourvues ? Quels sont les types nouveaux adoptés et déjà mis en construction ? Quel est le stock de munitions - de chars d'assaut - de stocks de combustible liquides - de la nationalisation ?

M. Fabry. J'ai d'abord sans 6 autres les questions que je crois utile de poser pour aller au fond du problème.

1) Effectifs : mobilisation d'une unité frontière et d'une unité de l'intérieur - Utilisation des troupes de l'Afrique du Nord.

2) matériel - chars - artillerie lourde - anti-aérienne - anti-chars - (nécessaires - livraison) -

3) nationalisation - Rendement des usines nationalisées - Nous demandons que le Ministre nous communique tous documents utiles à cet égard -

4) Crédits - et leur utilisation : crédits d'engagement - de paiement - mandats sans l'année - et crédits de report. Prévisions pour 1938.

5) Instruction - encadrement -

6) Direction de la Défense nationale et commandement unique -

En ce qui concerne la méthode, j'estime que les bureaux des 3 Commissions devraient se réunir pour étudier en commun les questions -

M. le Président. a cette réunion pourraient assister également les Présidents des Sous-Commissions et les membres ayant apporté des contributions importantes au questionnaire -

M. Fabry. Ensuite serait établi par les bureaux le questionnaire final. Enfin aurait lieu la séance plénière de Commission.

M. le Président. Cette procédure ne paraît pouvoir être adoptée -

M. Lemery. La question la plus inquiétante est celle de l'aviation -

M. le Président. J'ai déjà eu à ce sujet des conversations avec M. Pinay. Les débats de la Chambre sur le budget de l'air ont été insignifiants. Le Sénat a le devoir d'étudier la question à fond. Je demande que le questionnaire soit établi avant la fin de l'année pour que la réunion plénière puisse avoir lieu vers le mois de janvier prochain -

Application aux cadres de

l'armée. La loi sur la majoration des traitements des fonctionnaires. J'ai écrit à ce

la majoration des traitements des fonctionnaires.

Lu par le Ministre de la Guerre le 9 décembre dernier et j'ai préparé un texte de proposition de loi que le Ministre a approuvé. Je pensais que les membres des 3 Commissions de la Défense nationale seraient d'accord pour signer cette proposition de loi - (Adhésion).

M. Rambaud. Je voudrais voir figurer au questionnaire certaines questions relatives aux effectifs : renseignements sur l'incorporation des militaires de carrière et des spécialistes - et renseignements sur la défense anti-aérienne.

M. Pinay. La défense de l'air intéresse le Ministre de la Guerre aussi bien que le Ministre de l'Air - On nous a parlé d'un canon de 90 anti-aérien ; mais il n'existe que sur le papier.

M. Rambaud. Deux canons anti-aériens sont considérés comme nécessaires : un canon de 75 tirant à 3.000 m. et un canon de 90 pouvant tirer jusqu'à 10.000.

M. Jacquy. Le Ministre a parlé des bienfaits de la nationalisation des usines de guerre. Je demande des précisions à cet égard.

Examen d'un rapport.
(limites d'âge des officiers visés par les art. 76 et 77 de la loi n° 31 mars 1932)

M. J.P. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif aux limites d'âge des officiers visés par les articles 76 et 77 de la loi de finances du 31 mars 1932 - le rapport est adopté.

Nomination d'un rapporteur.
(modification des articles 31, 74 et 76 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement)

M. de la Grandière est nommé rapporteur : 1° du projet de loi portant modification de l'article 31 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée - 2° du projet de loi portant modification des articles 74 et 76 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée -

La séance est levée à 16 heures 50 minutes.

Séance du 22 Décembre 1937

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Manger, Ch. Meunier, Chaumie,
 C^{te} D'Harcourt, de La Grandière, J. P. Rambaud, Pelissier, G^{al} Hirschauer,
 C^{te} de Lessin, Camboulivès, B. Carrère, A. Naudin, Jacquy, Depierre,
 R. Beaumont, Neyret, W. Roussel - Excusés : M. Fabry.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. de La Grandière ^{donne lecture de son rapport sur le} ~~rapport~~ ~~sur le~~ ~~projet de loi~~ ~~modifiant~~
 l'article 31 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de
 l'armée et ^{sur le} ~~le~~ projet de loi modifiant les articles 74 et 76 de la
 loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

Les deux rapports sont adoptés.

M. le Président. J'ai demandé à M. Minaux de se charger
 du rapport sur la ~~proposition~~ ^{proposition} de résolution relative à l'inséparabilité de
 charges militaires. M. Minaux a bien voulu accepter et s'est mis en
 rapport avec le Ministre des Finances à ce sujet. Pour ma part, j'ai
 vu M. Abel Garbay, rapporteur général de la Commission des Finances,
 qui m'a donné son accord de principe.

M. Chaumie. Je crains que cette proposition n'incite la
 Chambre à accepter intégralement les demandes des postiers ou des
 instituteurs.

M. le G^{al} Hirschauer. Ne pourrait-on voter, sans la proposition,
 les cadres des troupes indigènes, parmi lesquels règne un certain mécon-
 tentement ?

M. le Président. J'ai vu hier M. le Général Gaudin qui m'a
 parlé de cette question - mais j'estime qu'il vaut mieux, pour le
 moment, s'en tenir au texte actuel de la proposition.

M. le G^{al} Hirschauer. Les officiers ~~indigènes~~ indigènes sont moins
 payés que les européens, ce qui présente de graves inconvénients
 quand ils doivent vivre en France - Or beaucoup de troupes indigènes
 sont pour le moment stationnées dans l'Est.

M. Chaumie. Il faut que le Gouvernement dépose un projet de

loi pour régler la situation des indigènes vivant en France. Cette question pourrait être posée à M. Daladier.

M. le Président. J'ai déjà appelé l'attention du Ministre de la Guerre sur la situation des officiers affectés au recrutement, que m'avait signalé M. le Général Hirschauer.

Notre questionnaire est prêt. Il est à nous mettre d'accord avec les autres Commissions. Le problème du Haut Commandement doit être posé. Il faut donner à la nation le sens de l'unité sans la responsabilité: c'est ce que j'ai dit hier à une haute autorité militaire. Nous ne pouvons nous laisser arrêter par des querelles de bureaucratie. Je crois que la Commission de l'air est disposée à nous soutenir sur ce point. La Marine oppose quelques résistances traditionnelles; mais je crois un accord possible. Les susceptibilités légitimes de chacun et l'autonomie de chaque arme devront être respectés.

La séance est levée à 15 heures 50.

Leana du 29 décembre 1937.

Présents : m.m. David-Rinunt, ^{dir} Mennier, Camboulives, Fabry, B. Carrère, Rillart de Verneuil, Dejeune, Mureau, Rambaud, Joiraud.

Présidence de m. David-Rinunt.

la séance est ouverte à 15 heures.

m. le Président - Je remercie m. Mureau de son rapport sur la proposition de résolution relative à l'indemnité de charges militaires. Il v^ou^lut à demander l'avis de la Commission des Finances. Nous aurons ainsi donné aux militaires l'impression qu'ils sont défendus.

Au cours de la discussion du budget de la Guerre, m. Fabry a prononcé un beau discours dans lequel il a dit tout ce qu'il fallait dire. Les applaudissements qui l'ont accueilli ont prouvé l'adhésion unanime du Sénat. De son côté, m. le ministre de la Guerre m'en a exprimé toute sa satisfaction. Je dois donc des remerciements à notre collègue.

Dans le questionnaire que j'ai préparé pour le ministre de la Guerre, j'ai d'abord dégagé les questions intéressant les trois ministères de Défense nationale = approvisionnement en combustibles, pyrites, cuir et chaussures - puis les questions concernant spécialement la guerre : effectifs - incorporation - service médical, etc. -

m. Camboulives - Je signale l'importance de la question de la présomption d'origine : si elle-ci était votée, tous les militaires seraient assurés d'avoir une pension.

m. Rillart de Verneuil - Les visites du Conseil de révision et à la arrivée au corps devraient être plus soignées.

m. le Président - Autres questions : 1) matériel, recherches de laboratoires - existants - matériel neuf - prévisions - 2) nationalisation. 3) Défense anti-aérienne - défense passive - 4) Coopération des

moyens de défense nationale - relations de la métropole avec les possessions d'outre-mer -

J'ai reçu de M. Rio une note me marquant son accord sur le principe de l'unité de commandement. Il est bien entendu qu'au point de vue technique, la Marine garderait son autonomie - Quant à l'Air, il doit être au service de la terre et de la mer -

M. J. P. Rambaud. Il convient d'attirer l'attention du Ministre sur la nécessité d'organiser le réseau de guet aérien.

La séance est levée à 15 heures 40.

Séance du 19 Janvier 1938

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Fabry, Chaumié, Ch. Meunier, Eugène Roy, Barbier, de Lussan, Jacquy, Desjoux, Belmont, L'Inery, Meyret, Naudin, de Wendel, C^{te} d'Harcourt, Bénezet, Rantaud, Ed. Roussel, Manger, Niveaux, G^{al} Hirschauer -

La séance est ouverte à 15 heures.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

M. le Président. J'ai envoyé notre questionnaire à M. le Ministre de la Défense nationale en lui demandant de nous fixer une date pour la réunion plénière. Celle-ci sera présidée par M. J. Caillaux, et les membres de la sous-commission de contrôle des crédits y assisteront. M. Biringer, Président de la Commission des Affaires Étrangères, m'a également demandé d'y assister.

M. Fabry. Chacun des Ministres va-t-il entendre séparément par la Commission intérieure avant la réunion plénière ?

M. le Président. Non, car alors ils n'auraient plus rien à dire à la réunion plénière.

M. Fabry. Je crains que le débat de la réunion plénière ne soit confus.

M. le Président. Il sera nécessaire de le discipliner. Le questionnaire de l'air comprend 39 questions : il faudra le condenser.

M. Chaumié. Chaque Commission pourrait nommer un rapporteur qui prendrait seul la parole à la réunion plénière.

M. le Président. M. Fabry pourrait se charger de ce rapport pour la Commission de l'Armée.

Le nouveau Gouvernement envisage de prendre des mesures en vue de resserrer les rapports entre les trois Ministères de Défense nationale - J'ai suggéré de donner aux Ministres de la Marine et de l'air le titre de Secrétaire d'État à la Défense nationale. La Commission de l'Armée pourrait voter une motion sans vote.

M. Charles Meunier donne lecture d'un rapport sur l'organisation de la D.C.A.

167

la sienu st levi à 16 leus 30

- 1
- Quelles ont été, au lendemain du 7 mars 1936, les conversations diplomatiques avec les nations amis ou alliées ? Est-il exact que la Pologne nous ait spontanément offert un concours militaire ? (40 divisions, malgré son pacte décennal).

Quels sont nos points d'appui réels dans la Petite-Entente ?

Au sujet de la force russe, la Commission a-t-elle eu, pourrait-elle avoir connaissance du rapport Loiseau ?

- ESPAGNE -La déclaration de Lord Plymouth au sous-Comité de non intervention le 21 juin (Temps du 23) sur le rappel des étrangers est-elle suivie d'effet ?

Quelle est la position actuelle du contrôle naval ?

Quelle est la portée des plus récentes déclarations de M. Mussolini, quant à la non-neutralité de l'Italie " Elle a combattu et la victoire sera aussi la sienne ". (Temps 28 juin 1937).

En ce qui concerne les positions de la France en Afrique du Nord, que penser des mouvements de la flotte allemande dans le bassin occidental ?

N'y-a-t-il pas des inquiétudes quant à l'indépendance réelle de l'Espagne à l'égard de l'Italie et de l'Allemagne, suivant les vicissitudes de la guerre ?

Quelle est la position Angleterre-France en ce qui concerne le maintien de cette indépendance et ~~de~~ nos relations France-Afrique, comme des relations Angleterre-Suez ?

- Sous l'idéologie anticommuniste, Berlin-Rome ne poursuivent-ils pas une revision du statut né des traités ?
- La collaboration statique France-Angleterre ne permet-elle pas les accroissements dynamiques Rome-Berlin.

1 fort + 3 pelures

SÉNAT



Paul Bénazet,

A Monsieur le Président de la Commission de l'air

Monsieur le Président,

au cours de la séance du 16 courant et au sujet
de la fixation de la date de l'interpellation que vous
avez déposée sur "l'état de la Défense nationale",
vous avez déclaré au Sénat que la Commission
intéressée, dont celle de l'armée, vous auriez fait
savoir qu'elle tenait à entendre d'abord le
ministre de la Défense nationale.

Je ne sais qui a pu vous exprimer un avis de
cette nature pour la Commission de l'armée.

En ce qui me concerne, n'ayant eu avec vous
aucun entretien à cet égard, je vous serais

oblige de me permettre de vous rappeler que
la Commission de l'Armée, sur un questionnaire
établi ~~et~~ par elle et adressé au ministre de
la Défense nationale et de la Guerre le 7 mai
a entendu celui-ci le jeudi 10 juin, dans
les conditions qui n'ont laissé aucune question
sans réponse utile.

Une nouvelle audition du ministre ne pourrait
se concevoir sans des raisons de fait ^{donc} que

je vous serais obligé de faire part à la Commission
et celle-ci en déciderait.

Elle se réunira le mercredi 24 courant et

vous y serez convoqué. ^{Dans le cas où vous n'auriez}
~~comme vous n'assistez pas~~

pas assisté à l'audition du ministre,
à l'audition du ministre, le 10 juin dernier, je

Crois utile de vous indiquer que le compte-rendu

Sténographique de cette audition sera à votre
disposition quand il vous paraîtra ^{opportun} utile de
consulter.

Très agréablement,
l'expression de mes sentiments distingués

Notes prises au cours du voyage de la Commission sénatoriale de l'Armée
sur la frontière de l'est (20^e région), les 31 mars et 1^{er} avril 1935.



mandi 31 mars. Sarreguemines. (après le dîner)

Exposé
~~Discours~~ du Commandant Marielle, chef de 3^e bureau de l'E.M. de la
20^e région -

M. le C^o Marielle. Difficultés résultant de l'application de l'article 104.

Les formalités administratives sont telles qu'il faut compter deux mois entre le
vote des crédits et le commencement des travaux. - Le paiement par prestations
en nature rend difficile de trouver des entrepreneurs; seuls, les entrepreneurs
ayant les reins solides peuvent soumissionner et ils en profitent pour ma-
jorer leurs prix.

Logement des cadres (officiers et sous-officiers). Rien n'est prévu à cet égard
dans les crédits qui ont été votés. La situation actuelle oblige à allouer
aux cadres des indemnités spéciales très élevées. Si les casernements nécessaires
étaient construits, la seule indemnité à payer serait l'indemnité des régions
fortifiées: il en résulterait une économie pour le budget.

M. le Président. Il est certain qu'on ne peut demander à des hommes
ayant une famille de vivre longtemps dans les conditions actuelles. Il
nous appartient d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de
remédier à cette situation.

M. Jacquy. Je suis inquiet de savoir que les canons nécessaires
aux ouvrages ne soient en place qu'au mois d'octobre prochain. En outre,
les canons de 25 ne disposent, paraît-il, que de 100 coups par pièce: c'est
insuffisant.

Il faudrait également construire des abris pour les munitions.

M. le C^o Marielle. Le nombre de coups par pièce de 25 vient d'être porté
à 200 -

M. Jacquy. Nous avons une ligne de fortifications solide et bien
étudiée. mais il faut que, ^{sur cette ligne} dans les fortifications, tout soit à pied d'œuvre.

Il n'existe actuellement aucun moyen pour le transport des munitions. (2)

M. le Cdt Maridel. Depuis le 7 mars, il y a 45.000 hommes dans le secteur de la 20^e région - La mobilisation du 7 mars s'est faite avec un gain de plusieurs heures sur le délai prévu -

M. Rillat de Verneuil. Tous les ouvrages terminés sont-ils garnis de matériel nécessaire ?

M. le Cdt Maridel. Le matériel est au complet. Chaque bouche à feu dispose de 30 unités de feu (une unité de feu = 120 coups par pièce) -

Pour l'aération des ouvrages, on doit installer des ventilateurs (dépense = 2.000 francs par ventilateur) -

M. Larignol. Dans l'état actuel des choses, pourrait-on résister à une grande poussée de l'ennemi et pendant combien de temps ?

M. le Cdt Maridel. Actuellement, l'échelon A seul est mobilisé. Pour permettre une parade sérieuse, il faudrait faire appel aux réserves (5 ou 6 classes) -

mercredi 1^{er} avril - Casernement de Rohrbach. Le général Condi, Com-
mandant la 20^e région, expose à la Commission l'organisation défensive
du secteur de Rohrbach.



m. le g^{al} Condi. Les échelons A ne peuvent ^{assurer} ~~pas~~ longtemps la couverture.
Ils doivent être rejoints au bout de 48 heures par les échelons B -

Comment a-t-il affecté le transport des troupes mobilisés le 7 mars?
On ne pouvait recourir à la réquisition; on a loué des camions dans la
région; mais ces camions ont été rendus à leurs propriétaires, de sorte
qu'aujourd'hui les troupes stationnées dans les ouvrages ne disposent plus de
moyens de transport nécessaires: il faudrait augmenter les équipages des
unités de la couverture.

L'existence de troupes dans les fortifications est très dure; elles ne
peuvent y séjourner longtemps. Il faudrait faire des rotations plus
fréquentes -

La densité de troupes dans la région fortifiée est de 60 à 70 hom-
mes par kilomètre. (Le chiffre théorique est 100, mais il faut compter
les permissionnaires et les malades).

m. le Président. Quels équipages seraient nécessaires pour les troupes de
couverture?

m. le g^{al} Condi. Les voitures régimentaires existent; mais il manque des
chevaux. Il faudrait aussi des autos et des camions -

En ce qui concerne la situation des troupes, je les cantonne le plus
possible en dehors des ouvrages; en outre, les permissions ont été rétablies.
L'état sanitaire ^{général est} ~~est~~ bon; mais on constate ^{actuellement} un peu de fléchissement.

Pour les travaux à effectuer dans la 20^e région, j'ai vu l'an
dernier 10 millions; je dois en recevoir 8 cette année. C'est insuffisant.
Quelques crédits supplémentaires seraient nécessaires pour achever le système
d'inondations.

4

M. le Président. L'armement contre les chars est-il suffisant ?

M. le g^l Condi. Cet armement consiste actuellement en canons de 25 et de 47 (de marine). Bien qu'il ne soit pas complet, il n'y a plus dans notre secteur un endroit où une attaque de chars ne trouverait une riposte honorable.

M. le Président. Avec les moyens dont on dispose actuellement, peut-on passer à une action offensive ?

M. le g^l Condi. Dans ma région, non. Le nombre de nos tourelles est trop faible pour qu'elles puissent sans danger sortir de leurs ouvrages. Il faudrait des forces nouvelles pour pouvoir passer à l'offensive.

M. René Besnard. Les canons de 47 sont-ils à pied d'œuvre ?

M. le g^l Condi. Oui, pour la plupart. Mais actuellement les fortifications ^{permanentes} ne possèdent pas ^{encore} leur matériel anti-char.

M. le Président. Les moyens de liaison sont-ils suffisants ?

M. le g^l Condi. Je compte cette année compléter le réseau téléphonique enterré.

M. Heyret. Comment pourra-t-on achever les travaux après le départ de l'échelon A, à la fin de la période de tension ?

M. le g^l Condi. Nous aurons des détachements de travailleurs.

M. Heyret. Quand seront achevés les travaux de fortification ?

M. le g^l Condi. Les fortifications permanentes seront terminées.

Avril
en 1937.

Il y a un an, la mise en place des éléments de l'échelon A s'effectuait en 30 heures. Pour la mobilisation de 7 mars, j'ai fait appel aux camions disponibles de la région, ~~et j'ai pu~~ ^{grâce à un système, j'ai pu} avoir la moitié des éléments sur leurs positions en 15 ou 18 heures.

Pour obtenir la mise en place rapide des troupes des régions fortifiées, il faut que ces troupes soient casernées le plus près possible de leur emplacement de combat.

Il serait nécessaire de construire un casernement pour le bataillon qui est actuellement à Saint-Avold (3^e bataillon de la 8^e brigade) - Cela coûterait 7 à 8 millions -



Un casernement doit être construit pour le bataillon d'Ervingen ; mais, à cause des formalités qui exigent la procédure de l'article 104, les travaux ne pourront commencer que dans quelques mois -

Grâce ^{au} à son crédit de 400.000 francs qui lui a été alloué, je vais pouvoir améliorer le réseau téléphonique d'alerte de ma région - Pour avoir un réseau aérien complet, il me faudrait un crédit à peu près double -

Il est nécessaire d'installer un système d'avant-postes en avant de la position de résistance - L'occupation de chacun de ces postes nécessitera 25 à 30 hommes - Selon ~~pourrait~~ ^{serait} construit un poste tous les 3 kilomètres, on pourrait ^{garder} ~~surveiller~~ pratiquement toutes les routes - La construction de ces postes représenterait, pour l'ensemble du front, une dépense de 3 à 4 millions -

M. de la Grandière - Ne pourrait-on loger une partie seulement des troupes dans les ouvrages, l'autre partie occupant les casernements ? Ainsi la relève pourrait se faire -

M. le Président - Qui a-t-on fait pour le logement des officiers et sous-officiers ?

M. le Général Condi - Un certain nombre de marches ont été faites suivant la procédure de l'article 104. Cela permettra de loger 250 à 300 familles -

Pour faciliter la convocation des réservés frontaliers, nous avons constitué des annexes de dépôts de mobilisation avec des stocks d'effets -

M. Jacquy - Si les allemands avaient passé la frontière, auraient-ils pu franchir la ligne fortifiée ?

M. le Général Condi - Ils seraient certainement passés en certains points

Visite du Tinsershoff sous la conduite de Général Frère, Commandant ⁶
la 11^e D.I.



M. le Général Frère. Nous avons besoin de 48 canons de fortification
anti-chars; nous n'en avons ~~actuellement~~ aucun.

Actuellement, on a prévu 18 canons de 25 sur le matériel des
unités. Nous avons en outre 22 canons de 47 (de marine).

L'approvisionnement en munitions est de 180 à 200 coups par
pièce.